A young girl with braided hair, wearing a yellow dress and black sandals, stands on a dirt path and looks back over her shoulder. The background is a weathered wall. A semi-transparent brown banner is overlaid on the middle of the image, containing the title and subtitle. A yellow triangle is in the bottom right corner of the banner.

RAPPORT ANNUEL 2010

LA COOPÉRATION LUXEMBOURGEOISE
AU DÉVELOPPEMENT

LËTZEBUERGER ENTWÉCKLUNGSZESUMMENAARBECHT



GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Ministère des Affaires étrangères

Direction de la coopération au développement

RAPPORT ANNUEL 2010

**LA COOPÉRATION LUXEMBOURGEOISE
AU DÉVELOPPEMENT**

LËTZEBUERGER ENTWÉCKLUNGSZESUMMENAARBECHT

www.cooperation.lu

Un microsite indépendant est également dédié à ce rapport annuel à l'adresse suivante : www.cooperation.lu. Adaptée aux écrans d'ordinateur, la nouvelle présentation des activités de la Coopération luxembourgeoise permettra au lecteur de naviguer entre les différents chapitres, d'y découvrir ou relire les informations de manière conviviale sans avoir à faire défiler les pages en PDF.

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT ANNUEL 2010

Préface de Madame la Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire	4
Stratégie générale	6
L'aide publique au développement du Luxembourg en 2010	10
Les objectifs du Millénaire pour le développement	18
1. La coopération avec les pays partenaires	20
Afrique	
Burkina Faso	24
Cap Vert	28
Mali	34
Namibie	38
Niger	44
Sénégal	48
Amérique centrale	
El Salvador	52
Nicaragua	56
Asie	
Laos	60
Vietnam	64
Proche-Orient	
Territoires palestiniens occupés	68
2. La coopération régionale et avec d'autres pays	70
Balkans	
Albanie, Kosovo, Monténégro, Serbie	78
Afghanistan	81
Mongolie	82
Rwanda	83
3. La coopération multilatérale	84
4. La coopération avec les ONG de développement	94
5. L'action humanitaire	98
6. L'appui aux programmes	104
7. Sensibilisation et éducation au développement	108
8. Annexes	
Sommaire du rapport annuel du ministère des Finances	111
Adresses utiles	112
Direction de la coopération au développement - organigramme fonctionnel	114



**PRÉFACE DE MADAME
LA MINISTRE**



Comment revenir sur l'année 2010 sans évoquer en premier lieu le terrible tremblement de terre qui a frappé le 12 janvier un des pays les plus pauvres, Haïti, avec cette force inouïe et meurtrière dont la nature est capable et qui nous rappelle à chaque fois la vulnérabilité du genre humain ? Face aux dizaines de milliers de morts et aux centaines de milliers de blessés et de sans abris, la communauté internationale s'est certes mobilisée rapidement, mais de sérieuses lacunes dans la coordination de l'aide sont à déplorer.

La réaction luxembourgeoise à cette catastrophe a été remarquable et je salue le dévouement et le déploiement rapide des équipes de secours de la Protection civile et de la Croix-Rouge avec leurs sections de recherche canines. Leurs rapports au retour de la zone sinistrée ont été très instructifs, notamment en ce qui concerne le manque de moyens de communication et de coordination sur place. Aussi le gouvernement a-t-il pris la décision de développer, dans un partenariat privé-public avec trois opérateurs luxembourgeois, un système innovant en matière de télécommunication par satellites en cas d'urgence humanitaire. Ce système est désormais connu sous le nom de *emergency.lu* ; il est prévu qu'il sera opérationnel fin de l'année 2011.

Je voudrais également saluer à sa juste valeur la générosité des Luxembourgeois face aux malheurs des Haïtiens. Des dons privés à hauteur de quelque cinq millions d'euros aux ONG ont doublé l'aide humanitaire fournie par la main publique.

Toujours dans le registre de l'action humanitaire, 2010 a aussi été marquée par les inondations massives au Pakistan. Dans un contexte politique et humanitaire très compliqué, la mise à disposition d'une station d'épuration d'eau de l'armée opérée par des militaires luxembourgeois en civil et dans le cadre opérationnel établi par les Nations unies a complété de manière utile l'action humanitaire des ONG luxembourgeoises et de leurs partenaires locaux et internationaux.

Dans le domaine de la coopération au développement, l'allégorie du verre à moitié plein ou à moitié vide convient parfaitement pour décrire l'année 2010. Elle s'est avérée particulièrement appropriée pour le constat qui s'imposait à l'étude du niveau de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) à deux tiers du chemin de la date butoir fixée pour leur mise en œuvre fin 2015. A la réunion plénière de haut niveau qui s'est tenue en septembre 2010 au siège des Nations unies à New York, « mitigé » a été l'adjectif le plus fréquemment utilisé pour décrire le bilan intermédiaire que nous nous devons de tirer sans fausse complaisance.

Alors que des progrès indéniables et bienvenus ont été faits dans le domaine de l'accès à l'éducation primaire, les retards

accusés pour l'objectif d'une meilleure santé maternelle et d'une mortalité infantile réduite sont d'autant plus déplorables que ce sont souvent les pays les plus pauvres, notamment en Afrique subsaharienne, qui progressent le plus lentement, voire stagnent. S'y ajoute que l'insécurité alimentaire met sérieusement en doute les espoirs d'atteindre l'OMD 1 qui vise à réduire de moitié le nombre de celles et de ceux qui vivent en-dessous du seuil de pauvreté et qui souffrent de la faim.

Il est par contre encourageant de voir que la situation n'est pas aussi sombre partout. Ainsi, des espoirs sont permis que certains pays en Asie et en Amérique latine seront en mesure d'atteindre tous les OMD ou du moins certains d'entre eux. A New York, la communauté internationale a renouvelé sa promesse de ne pas laisser tomber les bras sur cette dernière ligne droite vers les OMD qui est désormais devant nous.

Toutefois, il faut rester lucide. Le pari de réaliser les OMD en 2015 dépendra dans une large mesure de la disponibilité de financements adéquats et durables. A cet égard, il est certes encourageant qu'en chiffres absolus l'aide publique au développement de l'Union européenne et de ses Etats membres a atteint un nouveau record en 2010. Cependant, il faut en même temps regretter que nous ne n'ayons pas été à la hauteur de notre engagement de 2005 d'une APD collective de 0,56% du RNB européen en 2010. Devant ce constat, il faut d'autant plus saluer la décision du Conseil européen du mois de juin 2010 réaffirmant l'objectif collectif d'une APD européenne de 0,7% à l'horizon 2015 et demandant que les Chefs d'Etat et de gouvernement soient informés de l'évolution de l'aide dans un rapport annuel.

A Luxembourg, l'APD quasiment invariée en chiffres absolus comparée à 2009, a atteint en 2010 1,09% du RNB. La constance de cet effort est hautement appréciée par nos partenaires bilatéraux et multilatéraux, et notre quête pour une coopération au développement toujours plus efficace a continué et continuera sans relâche. Ainsi, entre deux examens par les pairs du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, comme nous les connaissons à un rythme quinquennal depuis 1993, la Coopération luxembourgeoise s'est prêtée en 2010, pour la première fois et sur base volontaire, à un examen à mi-parcours. Le président du CAD et son équipe d'évaluateurs se sont rendus pour l'occasion à Luxembourg afin d'évoquer avec tous les acteurs de la coopération au développement du Grand-Duché la politique du gouvernement en la matière, sur arrière-fond des défis que la crise financière et économique internationale pose aux partenaires du développement de par le monde. Dans sa lettre d'appréciation, le président du CAD a noté que « de manière générale, le Luxembourg est sur la bonne voie et a su prendre les bonnes décisions qui l'ont déjà aidé, et qui vont continuer de l'aider, à mettre en œuvre la majorité des recommandations du CAD de 2008 ».

Forts de ces mots d'encouragement, nous avons entamé l'année 2011 avec la ferme intention de contribuer de manière proactive aux dossiers centraux de la coopération au développement que sont la cohérence des politiques pour le développement, le financement durable du développement et l'efficacité de l'aide. Je voudrais remercier tous les partenaires de la Coopération luxembourgeoise au Grand-Duché et au-delà – tout particulièrement nos pays partenaires du Sud – pour leur collaboration en 2010. Je compte sur leur engagement à nos côtés pour relever les défis qui sont devant nous pour faire la différence dans la lutte contre la pauvreté et pour le développement durable.

Marie-Josée Jacobs

Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire



STRATÉGIE GÉNÉRALE

VISION

Face aux défis globaux et interdépendants que sont la pauvreté, le changement climatique, l'insécurité, les pandémies, les crises économiques et les migrations, la Coopération luxembourgeoise œuvre pour le développement durable comme une cause globale commune.

Dans le cadre de ses engagements internationaux et en application des lois nationales, le gouvernement luxembourgeois contribue par ses politiques de coopération au développement et d'action humanitaire, qui sont des vecteurs importants de son action extérieure, à l'effort international pour le développement durable, compris dans ses trois composantes économique, sociale et environnementale. La Coopération luxembourgeoise se met ainsi au service d'un monde sans pauvreté ni faim, sans violence ni peur, sans injustice ni discrimination.

La motivation de l'engagement du gouvernement luxembourgeois dans la coopération au développement et dans l'action humanitaire est fondée, d'une part, sur la solidarité internationale et, d'autre part, sur un intérêt propre dûment éclairé.

L'effort d'aide publique au développement du Luxembourg est inspiré par une histoire nationale marquée tant par la pauvreté ayant mené à l'émigration que par un essor économique rapide suscitant l'immigration. L'accueil et les opportunités trouvés par les émigrants luxembourgeois sur des terres lointaines au milieu du XIX^e siècle, la contribution des immigrants étrangers à la richesse nationale au XX^e siècle, de même que l'aide étrangère reçue à la suite des deux guerres mondiales font partie de la mémoire collective et de la réflexion qui sert de soubassement aux politiques de coopération au développement et d'action humanitaire du Luxembourg. Il en va de même de l'aveu lucide que, face aux défis globaux du XXI^e siècle, un pays seul – *a fortiori* un pays de la taille et du poids politique et économique du Luxembourg – est impuissant.

Par souci d'efficacité et de cohérence, un double choix délibéré est opéré, d'une part, en faveur d'une aide publique au développement qui, sans perdre sa spécificité luxembourgeoise, s'inscrit dans le cadre référentiel quantitatif et qualitatif tel que défini dans les instances internationales compétentes et, d'autre part, pour une démarche multidisciplinaire qui est systématiquement à la recherche des synergies entre les compétences et expertises susceptibles de renforcer la Coopération luxembourgeoise dans ses actions et résultats.



La motivation de l'engagement luxembourgeois est fondée sur la solidarité internationale et sur un intérêt propre dûment éclairé

MISSION

Le gouvernement luxembourgeois charge principalement la Direction de la Coopération du ministère des Affaires étrangères [ci-après « la Direction »] de la conception et de la mise en œuvre de ses politiques de coopération au développement et d'action humanitaire, pour autant que celles-ci ne tombent pas sous la responsabilité d'une autre administration gouvernementale conformément à la répartition des compétences ministérielles en général.

Le programme gouvernemental définit les priorités du gouvernement en la matière.

Sous la responsabilité politique du ministre ayant dans ses attributions la coopération au développement et l'action humanitaire, la Direction :

- prépare le cadre stratégique de la politique de coopération au développement et d'action humanitaire ;
- conseille et assiste le ministre, entre autres dans les relations interinstitutionnelles ayant trait à la coopération au développement et à l'action humanitaire ;
- identifie le cadre référentiel international pour la Coopération luxembourgeoise, notamment en ce qui concerne la quantité et la qualité de l'aide publique au développement, et participe activement aux travaux menés dans les instances internationales compétentes en matière de coopération au développement et d'action humanitaire ;
- propose les priorités géographiques, sectorielles et thématiques de la Coopération luxembourgeoise, en consultation avec les partenaires de la Coopération luxembourgeoise ;
- élabore les stratégies sectorielles et thématiques pour les activités de la Coopération luxembourgeoise, en consultation avec les partenaires de la Coopération luxembourgeoise ;

STRATÉGIE GÉNÉRALE

- interagit avec les partenaires de la Coopération luxembourgeoise, notamment pour définir avec eux les conditions et les règles de coopération et de collaboration ;
- identifie de manière proactive les opportunités de synergies renforçant l'action et les résultats de la Coopération luxembourgeoise ;
- gère la part de l'aide publique au développement qui lui est confiée en exécution ;
- veille à la qualité et à l'efficacité de l'aide publique au développement du Luxembourg, notamment en termes de cohérence des politiques pour le développement ;
- rend compte annuellement à la Chambre des députés de la mise en œuvre de l'aide publique au développement ;
- communique sur les activités et les résultats de la Coopération luxembourgeoise, notamment dans un souci de transparence et de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise et d'éducation pour le développement durable.



Les principaux secteurs d'intervention de la coopération relèvent du domaine social

ACTION

Les actions de la Coopération luxembourgeoise visent principalement à éradiquer la pauvreté et se conçoivent dans l'esprit du développement durable compris dans ses aspects sociaux, économiques et environnementaux - avec l'homme, la femme et l'enfant en son centre. Ces actions s'inscrivent dans la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement.

POLITIQUE DE CIBLAGE SECTORIEL

Les principaux secteurs d'intervention de la coopération relèvent du domaine social : la santé, l'éducation, y compris la formation et l'insertion professionnelles et le développement local intégré. Les initiatives pertinentes dans le domaine de la microfinance sont encouragées et appuyées, que ce soit au niveau conceptuel ou au niveau opérationnel.

Des stratégies sectorielles précisent, secteur par secteur, les points d'ancrage aux références internationales pertinentes, le cadre légal et politique luxembourgeois, les pratiques de mise en œuvre, complétées par un plan d'action.

POLITIQUE DE CIBLAGE GÉOGRAPHIQUE

La Coopération luxembourgeoise poursuit, par souci d'efficacité et d'impact, une politique d'intervention ciblée dans un nombre restreint de pays partenaires. La majorité des pays partenaires de la Coopération luxembourgeoise se situent en Afrique subsaharienne, deux en Amérique centrale et deux en Asie du Sud-Est. La concentration géographique de la Coopération luxembourgeoise prend en compte l'indice du développement humain du PNUD ainsi que des considérations relatives à l'approche régionale et aux situations de fragilité.

PARTENARIAT

La coopération avec ces pays repose sur une démarche basée sur le partenariat avec les autorités, collectivités et autres acteurs du développement. Cet esprit de partenariat, complété par le souci de l'appropriation des programmes et projets par les bénéficiaires, préside à la mise au point de programmes pluriannuels de coopération, les programmes indicatifs de coopération (PIC).



La majorité des pays partenaires de la Coopération luxembourgeoise se situent en Afrique subsaharienne

NIVEAU DE L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT

Dans son programme gouvernemental 2009-2014, il est retenu que « le gouvernement maintiendra l'effort quantitatif de la Coopération luxembourgeoise en volume et en pourcentage du revenu national brut [1% du RNB dans les années à venir] ».

En termes d'aide publique au développement (APD), la Coopération luxembourgeoise se place depuis l'an 2000 dans le groupe des cinq pays industrialisés qui consacrent plus de 0,7% de leur revenu national brut à la coopération au développement. En 2010, l'APD s'est chiffrée à quelque 303,6 millions d'euros représentant 1,09% du RNB.

CANAUX D'ACHEMINEMENT

L'APD est mise en œuvre par les instruments de la coopération bilatérale, de la coopération multilatérale, de l'appui aux programmes et de la coopération avec les ONG de développement.

L'aide publique au développement du Luxembourg comprend par ailleurs un important volet d'action humanitaire qui permet de répondre prioritairement sous forme d'aide d'urgence aux catastrophes humanitaires, catastrophes naturelles ou conflits violents. L'action humanitaire comprend également un volet « prévention » des catastrophes humanitaires ainsi qu'un volet « transition », entre une catastrophe humanitaire, la reconstruction et la reprise des activités de développement.

QUALITÉ ET EFFICACITÉ DE L'AIDE

En parallèle, la Coopération luxembourgeoise est activement impliquée dans la discussion, la définition et la mise en œuvre de nouveaux standards de qualité et d'efficacité de l'aide internationale au développement. Elle a fait siennes les conclusions de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide (appropriation, harmonisation, alignement, résultats et responsabilité mutuelle) et du Programme d'action d'Accra ainsi que le Consensus européen pour le développement et le Code de conduite sur la complémentarité et la division du travail dans la politique de développement.

A close-up photograph of a group of young African children, likely in a school setting. They are wearing light blue school uniforms. The children are looking towards the camera with various expressions, some smiling and others looking more serious. The background is slightly blurred, showing other children and what appears to be a classroom or school environment. A semi-transparent dark blue banner is overlaid across the middle of the image, containing the title text in white. A green triangle is visible on the left side of the banner.

**L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT
DU LUXEMBOURG EN 2010**

1. ÉVOLUTION DE L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT EN 2010

En 2010, l'aide publique au développement (APD) luxembourgeoise a pour la première fois dépassé le seuil des 300 millions d'euros, pour s'établir à 303.576.066 euros.

Il s'agit d'une augmentation de 5,758 millions d'euros, soit 1,9% par rapport au montant de l'APD en 2009. Exprimée en pourcentage du revenu national brut (RNB), l'APD s'est élevée à 1,09% en 2010, alors qu'en 2009 elle était de 1,11%. Ce résultat traduit la priorité que le gouvernement continue de donner à la politique de coopération au développement et d'action humanitaire. Le programme gouvernemental pour la période 2009-2014 prévoit ainsi que « le gouvernement maintiendra l'effort quantitatif de la Coopération luxembourgeoise en volume et en pourcentage du revenu national brut [1% du RNB dans les années à venir] ».

Sur le plan international, le Luxembourg consolide sa position parmi les cinq bailleurs de fonds qui respectent l'engagement pris en 1970 au sein de l'Assemblée générale des Nations unies de consacrer au moins 0,70% de leur RNB au développement. Le Luxembourg se situe en 2010 au deuxième rang derrière la Norvège (1,12%) et au premier pour ce qui est des Etats membres de l'Union européenne, devant la Suède (0,97%), le Danemark (0,90%) et les Pays-Bas (0,81%).



En 2010, l'APD luxembourgeoise a dépassé pour la première fois le seuil des 300 millions d'euros



Le gouvernement continue de donner une priorité à la politique de coopération de développement

2. L'APD EN 2010 PAR MINISTÈRE

En 2010, le ministère des Affaires étrangères a géré et mis en œuvre 84,92% de l'aide publique au développement, soit 257,760 millions d'euros (dont 253,925 millions d'euros pour la Direction de la coopération au développement).

Les 15,08% restants résultent de contributions effectuées par le ministère des Finances (9,24%), plusieurs autres ministères (1,06%) ainsi que de la part de la contribution luxembourgeoise versée au budget général de l'UE (en dehors du Fonds européen de développement [FED]) qui a été affectée par la Commission européenne à des fins de coopération au développement en 2010 (4,78% de l'APD luxembourgeoise, soit 14,512 millions d'euros).

Le tableau récapitulatif (pages 12-13) donne un aperçu détaillé des dépenses par article budgétaire et par ministère effectuées en 2010 qui ont été notifiées comme APD au Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).



Presque la moitié de la coopération bilatérale se concentre sur les infrastructures et les services sociaux

L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT DU LUXEMBOURG EN 2010

Article budgétaire	Ministère	Crédit voté	APD 2010
Ministère des Affaires étrangères		268 165 931	257 717 130
01.1.11.091	Indemnités et dépenses statutaires du personnel affecté aux missions de coopération	85 000	54 653
01.2.11.300	Missions de gestion civile ou militaire de crise et missions d'observation et de soutien organisées par le Luxembourg et/ou des organisations internationales : dépenses de personnel	14 800	13 218
01.2.12.300	Missions de gestion civile ou militaire de crise et missions d'observation et de soutien organisées par le Luxembourg et/ou des organisations internationales : dépenses administratives et opérationnelles	62 000	53 232
01.2.35.030	Contributions obligatoires aux divers budgets et aux autres dépenses communes des institutions internationales et frais s'y rattachant ; autres dépenses à caractère international	4 931 389	221 866
01.2.35.031	Subventions à des institutions et organisations internationales ; subventions pour le financement d'actions internationales de secours et de solidarité	1 380 000	825 190
01.2.35.032	Contributions obligatoires à des opérations de maintien de la paix sous les égides d'organisations internationales ainsi qu'aux mécanismes de gestion de crise de l'UE	4 096 645	245 381
01.2.35.033	Contributions volontaires à des missions de gestion civile ou militaire de crise d'organisations internationales	100 000	100 000
01.3.35.040	Assistance économique et technique, actions humanitaires et actions de formation sur le plan international	2 750 000	2 085 580
01.4.33.300	Aides bilatérales ou multilatérales à la réinsertion des rapatriés ainsi qu'en faveur d'actions visant une meilleure gestion des flux migratoires ; subventions poursuivant le même objectif à des organisations internationales et à des ONG	500 000	280 239
dont Direction de la Coopération au développement		254 156 097	253 837 770
01.7.12.011	Frais de déménagement des agents à l'étranger	90 000	15 158
01.7.12.012	Frais de route et de séjour et de voyages statutaires à l'étranger effectués dans le cadre de missions de coopération au développement et d'action humanitaire	575 000	443 396
01.7.12.050	Frais de port	6 000	1 714
01.7.12.140	Actions d'information et de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise concernant la coopération au développement.	200 000	49 857
01.7.12.190	Actions de formation, d'études et de recherche ; séminaires et conférences	250 000	229 871
01.7.12.250	Bureaux de coopération dans les pays en développement	1 125 000	1 044 097
01.7.12.300	Suivi, contrôle et évaluation de projets et de programmes de coopération au développement	700 000	573 376
01.7.12.512	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	597	597
01.7.32.020	Congé de la coopération au développement : indemnités compensatoires et indemnités forfaitaires	10 000	20 497
01.7.33.000	Participation aux frais d'organisations non gouvernementales (ONG) pour la réalisation d'actions de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise concernant la coopération au développement et autres mesures à cet effet	1 855 000	1 616 617
01.7.33.010	Subventions aux frais du Cercle de coopération des organisations non gouvernementales et autres mesures visant à promouvoir la coopération au développement	323 400	301 628
01.7.35.000	Coopération au développement : contributions à des programmes d'assistance économique et technique et aux actions humanitaires de l'Union européenne ; dépenses diverses dans le même but	10 846 000	10 926 000
01.7.35.030	Coopération au développement : contribution à des programmes et priorités thématiques d'institutions internationales autres que l'Union européenne	19 950 000	19 950 000
01.7.35.031	Coopération au développement : contributions volontaires aux budgets d'institutions internationales autres que l'Union européenne	21 955 000	21 955 000
01.7.35.032	Coopération au développement : contributions obligatoires aux budgets d'institutions internationales autres que l'Union européenne	413 300	342 550



Article budgétaire	Ministère	Crédit voté	APD 2010
01.7.35.060	Subsides au titre de l'action humanitaire : aide d'urgence suite à des catastrophes naturelles, des conflits armés et des situations de crise humanitaire ; aide alimentaire ; activités de prévention, de réhabilitation ou de reconstruction consécutive à une situation d'urgence	34 500 000	34 467 096
01.7.93.000	Alimentation du Fonds de la coopération au développement	161 400 000	161 992 000
31.7.74.250	Bureaux de coopération dans les pays en développement : acquisitions	46 800	44 865
FCD	Fonds de la coopération au développement		162 082 836
	Remboursement sur FCD		-139 315
	Ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	536 000	330 298
02.0.35.030	Contributions et cotisations à l'UNESCO	240 000	146 158
02.0.35.060	Cotisations à des organismes internationaux	296 000	184 140
	Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative	76 015 522	2 654 361
08.0.11.000	Traitements des fonctionnaires	76 015 522	2 654 361
	Ministère de la Santé	284 000	216 950
14.0.35.060	Contributions à des organismes internationaux	284 000	216 950
	Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur	100	933
20.0.35.060	Cotisations et contributions à des organisations et institutions internationales	100	933
	Ministère des Finances	27 700 000	28 055 633
34.0.54.030	Participation aux reconstitutions des ressources et aux programmes des institutions de Bretton-Woods et autres interventions en faveur des pays en voie de développement	4 500 000	4 483 750
34.0.54.031	Participation aux programmes de la BERD, de la BEI et d'autres institutions européennes ; autres interventions en faveur des pays de la Méditerranée et des pays en transition	3 500 000	3 457 500
34.0.54.032	Agence de transfert de technologie financière (ATTF) : actions de formation bancaire en faveur des pays en transition et en développement	1 000 000	900 000
34.0.54.034	Participation dans les programmes de la Banque et du Fonds asiatiques de développement	1 500 000	1 500 000
34.0.54.035	Participation aux programmes du FIDA [Fonds international de développement agricole] et autres interventions en faveur du développement agricole	1 000 000	1 033 120
34.0.54.036	Participation dans les programmes de la Banque et du Fonds africains de développement	500 000	255 280
34.0.84.237	Bons du Trésor émis et à émettre au profit d'organisations financières internationales : alimentation du Fonds de la dette publique en couverture de leur amortissement	15 700 000	15 766 096
	Fonds de lutte contre certaines formes de criminalité	hors budget	659 887
	Union européenne	2 716 000 000	14 512 691
Art. 5 dépenses pour ordre	Contribution au budget de l'Union européenne	2 716 000 000	14 512 691
	Total		303 576 066

L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT DU LUXEMBOURG EN 2010

3. LE FONDS DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT EN 2010

Créé par la loi du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement, le Fonds de la coopération au développement (FCD) est un instrument qui permet au ministère des Affaires étrangères de mener à bien des programmes et des projets de coopération qui s'étendent sur plusieurs années.

Le budget de l'Etat a alimenté le FCD de 161,4 millions d'euros en 2010 ; s'y ajoutent l'avoir disponible au 1^{er} janvier,

à savoir 10.671.942,65 euros, ainsi que les dotations supplémentaires (592.000 euros) et les remboursements en cours d'exercice (139.315 euros).

En 2010, un montant total de 162.082.836 euros a été déboursé à charge du FCD. Un peu plus 74% de ce montant ont été consacrés à des projets et des programmes qui relèvent de la coopération bilatérale et près de 20% à la coopération avec les ONG.

Déboursements à charge du FCD en 2010 par rubrique		%
Coopération bilatérale gouvernementale	120 211 800,60	74,17%
dont programmes et projets mis en œuvre par Lux-Development	80 957 711,50	49,95%
dont programmes et projets mis en œuvre par des agences et programmes multilatéraux	19 612 247,76	12,10%
dont autres programmes et projets bilatéraux	19 641 841,34	12,12%
Coopération avec les ONG	31 910 873,40	19,69%
Coopération multilatérale	5 420 122,30	3,34%
Appui aux programmes	4 451 011,24	2,75%
Aide humanitaire	25 000,00	0,02%
Divers	64 028,59	0,04%
Total	162 082 836,13	100,00%

4. VENTILATION DE L'APD PAR TYPE DE COOPÉRATION EN 2010

Le tableau ci-dessous renseigne sur la ventilation par type de coopération de l'ensemble des dépenses d'APD du Luxembourg en 2010 en suivant les règles du CAD. Il en ressort que

la coopération bilatérale au sens du CAD représente 63,97% des dépenses, la coopération multilatérale 36,03%. L'aide humanitaire, qui est incluse dans ces deux types de coopération, a représenté 11,70% de l'APD en 2010. Signalons enfin que l'ensemble des ONG a géré plus de 31% de l'APD luxembourgeoise.

Répartition de l'APD		% de la coopération	% de l'APD	dont aide humanitaire	% de l'APD
Coopération bilatérale	194 243 903,29	% de la coopération bilatérale	63,97%	27 699 594,55	% aide humanitaire bilatérale
Coopération avec Lux-Development	81 020 711,50	41,71%	26,70%	-	0,00%
Coopération multi-bi	19 612 247,76	10,10%	6,39%	12 966 816,60	46,81%
Coopération Bi-MAE	19 051 131,64	9,81%	6,28%	363 560,37	1,31%
Coopération avec les ONG	61 014 031,57	31,41%	20,10%	14 140 149,23	51,05%
dont ONG nationales	50 182 229,30	25,83%		7 340 149,23	26,50%
dont ONG internationales et régionales	10 831 802,27	5,58%		6 800 000,00	24,55%
Coopération technique [appui aux programmes]	4 471 508,70	2,30%	1,47%	-	0,00%
Autres	9 213 587,32	4,67%	3,04%	229 068,35	0,83%
Coopération multilatérale	109 332 162,97	% de la coopération multilatérale	36,03%	7 810 000,00	% aide humanitaire multilatérale
Organismes des Nations unies	50 121 303,70	45,84%	16,52%	7 525 000,00	96,35%



Répartition de l'APD		% de l'APD		dont aide humanitaire	% de l'APD
Institutions de l'Union européenne	26 858 691,28	24,57%	8,85%	-	-
Banque mondiale	20 580 000,00	18,82%	6,78%	285 000,00	3,65%
Banques régionales de développement	4 339 280,00	3,97%	1,43%	-	-
Autres	7 432 887,96	6,80%	2,45%		0,00%
Total	303 576 066,26			35 509 594,55	11,70%

5. VENTILATION DE L'APD PAR SECTEURS D'INTERVENTION EN 2010

Le tableau ci-dessous renseigne sur la ventilation sectorielle de l'ensemble des dépenses d'APD du Luxembourg en 2010. Les secteurs ont été définis par le CAD. En 2010, la Coopération luxembourgeoise a continué de se concentrer sur les secteurs regroupés dans la catégorie des infrastructures et services sociaux, qui représentent plus de 46% de l'APD bilatérale et près de 19% de l'APD multilatérale. Le secteur de l'éducation a représenté plus de 13% des investissements bilatéraux, de même que la santé. La distribution d'eau et l'assainissement ont totalisé un peu moins de 8% de l'APD bilatérale, la politique en matière de population / santé et fertilité un peu moins de 2%.

La catégorie des infrastructures et services économiques a représenté un peu plus de 6%, la principale sous-catégorie

étant celle des investissements dans le secteur des banques et services financiers [5,40%].

La catégorie des secteurs de production a représenté 5,8% de l'APD bilatérale. A lui seul, le secteur de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche a représenté 4,09% de l'APD bilatérale en 2010.

Les appuis à destination plurisectorielle ou transversale ont représenté plus de 8% de l'APD bilatérale.

Dans le cadre de l'APD multilatérale, une grande partie des investissements [68,8%] ne peut pas être affectée à un secteur précis. Ceci s'explique par le fait que beaucoup de contributions effectuées au titre de la coopération multilatérale sont des contributions directes, obligatoires ou volontaires, au budget général des agences multilatérales.

Ventilation sectorielle de l'APD bilatérale & multilatérale	APD bilatérale	%	APD multilatérale	%
Infrastructure et services sociaux	89 637 630,80	46,15%	20 258 979,10	18,53%
Education	26 607 408,98	13,70%	3 150 000,00	2,88%
dont éducation, niveau non spécifié	2 870 785,38	1,48%	700 000,00	0,64%
dont éducation de base	4 836 175,39	2,49%	2 450 000,00	2,24%
dont éducation secondaire	18 802 896,87	9,68%	-	0,00%
dont éducation post-secondaire	97 551,33	0,05%	-	0,00%
Santé	25 728 712,91	13,25%	8 031 998,00	7,35%
dont santé, général	9 758 178,66	5,02%	2 246 248,00	2,05%
dont santé de base	15 970 534,25	8,22%	5 785 750,00	5,29%
Politique en matière de population / santé et fertilité	3 770 202,07	1,94%	7 040 000,00	6,44%
Distribution d'eau et assainissement	15 325 699,43	7,89%	600 000,00	0,55%
Gouvernement et société civile	10 492 843,99	5,40%	1 436 981,10	1,31%
dont gouvernement et société civile - général	9 303 881,20	4,79%	156 800,00	0,14%
dont conflits, paix et sécurité	1 188 962,79	0,61%	1 280 181,10	1,17%
Infrastructure et services sociaux divers	7 712 763,43	3,97%	-	0,00%
Infrastructure et services économiques	12 368 593,90	6,37%	2 448 209,70	2,24%
Transports et entreposage	232 935,33	0,12%	-	0,00%

L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT DU LUXEMBOURG EN 2010

Ventilation sectorielle de l'APD bilatérale & multilatérale	APD bilatérale	%	APD multilatérale	%
Communications	582 165,44	0,30%	-	0,00%
Production et distribution d'énergie	969 414,64	0,50%	-	0,00%
Banques et services financiers	10 476 008,83	5,39%	2 448 209,70	2,24%
Entreprises et autres services	108 069,66	0,06%	-	0,00%
Production	11 259 891,64	5,80%	42 214,94	0,04%
Agriculture, sylviculture et pêche	7 933 955,62	4,08%	-	0,00%
Industries manufacturières, industries extractives, construction	470 631,02	0,24%	-	0,00%
Politique commerciale et réglementations	1 785 460,00	0,92%	42 214,94	0,04%
Tourisme	1 069 845,00	0,55%	-	0,00%
Destination plurisectorielle ou transversale	16 402 437,50	8,44%	1 000 000,00	0,91%
Protection de l'environnement	1 558 345,14	0,80%	700 000,00	0,64%
Autres multisecteurs	14 844 092,36	7,64%	300 000,00	0,27%
dont aide plurisectorielle	5 901 380,05	3,04%	-	0,00%
dont développement et gestion urbaine	63 647,03	0,03%	300 000,00	0,27%
dont développement rural	8 022 855,30	4,13%	-	0,00%
dont éducation et formation plurisectorielles	451 688,61	0,23%	-	0,00%
dont institutions scientifiques et de recherche	404 521,37	0,21%	-	0,00%
Soutien budgétaire	-	0,00%	1 550 000,00	1,42%
Aide alimentaire développementale / sécurité alimentaire	3 127 326,54	1,61%	1 000 000,00	0,91%
Aide humanitaire	27 699 594,55	14,26%	7 810 000,00	7,14%
dont intervention d'urgence	23 002 720,74	11,84%	6 225 000,00	5,69%
dont reconstruction et réhabilitation	4 043 627,81	2,08%	450 000,00	0,41%
dont prévention des catastrophes et préparation à leur survenue	653 246,00	0,34%	1 135 000,00	1,04%
Frais administratifs des donateurs	15 285 790,91	7,87%	-	0,00%
Concours fournis aux ONG (frais administratifs, Cercle des ONGD, ONG internationales)	5 526 974,15	2,85%	-	0,00%
Sensibilisation	1 723 441,52	0,89%	-	0,00%
Non affecté / non spécifié	11 212 221,78	5,77%	75 222 759,24	68,80%
Total aide bilatérale & multilatérale ventilable par secteur	194 243 903,29	100,00%	109 332 162,97	100,00%

6. ÉVOLUTION DE L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT

L'Assemblée générale des Nations unies adopta le 24 octobre 1970 lors de sa XXV^e session la résolution 2626. Celle-ci confirma que « la responsabilité principale d'assurer leur propre développement incombe aux pays en voie de développement eux-mêmes », tout en soulignant que « si considérables que soient leurs propres efforts, ils ne suffiront pas

à leur permettre d'atteindre les objectifs du développement voulus aussi rapidement qu'il le faut si les pays développés ne leur viennent pas en aide en mettant à leur disposition davantage de ressources financières et en adoptant à leur égard des politiques économiques et commerciales plus favorables ». Cette « aide officielle au développement » à mettre à disposition par chaque pays économiquement avancé a été fixée à « un montant minimum en valeur nette de 0,7% de son produit national brut au prix du marché ».



L'aide publique au développement luxembourgeoise connaît d'abord une croissance lente mais constante : c'est ainsi que la part du produit national brut (PNB) passait en volume de 0,10% en 1981 à 0,32% en 1991 (1,262 milliards de francs luxembourgeois).

Le gouvernement en conseil se fixa le 31 juillet 1991 comme objectif d'atteindre à l'horizon 1995 le taux de 0,35% du PNB. Ce taux fut atteint en 1996 avec des déboursments s'élevant à 2,554 milliards de francs luxembourgeois (0,43% du PNB).

Entre-temps, à l'occasion du Sommet de la terre qui s'est tenu à Rio de Janeiro en juin 1992, le gouvernement avait solennellement annoncé sa volonté d'aller plus loin et « d'arriver à 0,7% du PNB d'ici l'an 2000 ».

Cet objectif fut confirmé lors de la formation d'un nouveau gouvernement en 1994. Au vu de la croissance continue de

l'aide publique au développement – passant de 0,34% du PNB en 1994 à 0,62% en 1998 –, il fut décidé lors de la formation de gouvernement en 1999 de se fixer comme objectif le taux de 0,7% en 2000, puis d'augmenter cette aide « en vue de se rapprocher du 1% en fin de législature ».

Le premier objectif fut atteint comme prévu en 2000 : avec un volume de plus de 5,382 milliards de francs luxembourgeois (133,433 millions d'euros), le Luxembourg atteignait pour la première fois le seuil de 0,7% du revenu national brut (RNB), devenant ainsi un des cinq premiers pays donateurs du monde en termes de pourcentages. Les années suivantes virent la confirmation de cet engagement, l'APD passant de 0,77% en 2001 à 0,97% en 2008.

C'est en 2009 que l'aide publique luxembourgeoise dépassa pour la première fois le seuil de 1% du RNB avec des déboursments de 297,817 millions d'euros (1,11% du RNB).

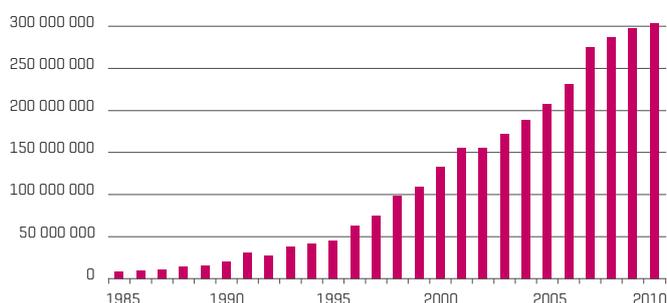
TABLEAU RÉCAPITULATIF : ÉVOLUTION DEPUIS 1985 DE L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT PAR RAPPORT AU REVENU NATIONAL BRUT

Année	APD	RNB	APD en % du RNB
1985	9 082 819	6 536 208 568	0,14%
1986	9 672 805	7 005 669 325	0,14%
1987	11 110 588	7 370 147 174	0,15%
1988	14 201 572	8 058 002 127	0,18%
1989	16 566 228	9 109 318 565	0,18%
1990	20 751 911	10 001 065 942	0,21%
1991	31 284 163	11 146 433 184	0,28%
1992	27 739 285	11 701 516 365	0,24%
1993	38 200 392	12 671 598 095	0,30%
1994	41 596 533	13 252 189 520	0,31%
1995	46 113 000	13 992 800 000	0,33%
1996	63 077 000	14 705 000 000	0,43%
1997	75 596 000	15 803 700 000	0,48%

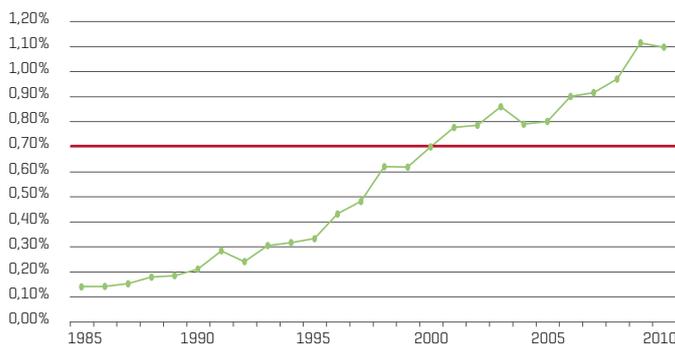
Année	APD	RNB	APD en % du RNB
1998	98 829 000	16 020 300 000	0,62%
1999	110 118 000	17 868 200 000	0,62%
2000	133 433 659	19 170 400 000	0,70%
2001	155 128 137	20 050 300 000	0,77%
2002	155 735 183	19 897 900 000	0,78%
2003	171 677 042	20 028 000 000	0,86%
2004	188 981 534	23 987 300 000	0,79%
2005	207 387 692	26 006 900 000	0,80%
2006	231 510 318	25 799 600 000	0,90%
2007	275 135 892	30 158 300 000 *	0,91%
2008	287 679 785	29 753 900 000 *	0,97%
2009	297 817 177	26 793 200 000 *	1,11%
2010	303 576 066	27 730 962 000 *	1,09%

* Montants provisoires

ÉVOLUTION DE L'APD DEPUIS 1985 EN VOLUME



ÉVOLUTION DE LA RELATION APD/RNB DEPUIS 1985



LES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT

LES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT

La Déclaration du Millénaire est la plus importante promesse collective jamais faite aux populations les plus vulnérables de la planète. Cette promesse, qui ne relève en rien de la pitié ou de la charité, repose sur la solidarité, la justice et le sentiment que nous sommes de plus en plus dépendants les uns des autres pour notre prospérité et notre sécurité collectives.

Au cours des dix dernières années, la Déclaration du Millénaire et les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ont donné naissance à des engagements et des partenariats inédits, réaffirmés lors de sommets et réunions ultérieurs.

Les OMD définissent des orientations et un dispositif de responsabilisation qui marquent un tournant historique ; ce dispositif devra toutefois être renforcé si l'on veut respecter l'échéance de 2015. Il est d'autant plus important de le faire que ces objectifs constituent des étapes cruciales pour l'instauration d'un développement équitable et durable pour tous.

Les OMD, qui constituent huit objectifs de développement convenus au niveau international liés au programme de l'ONU, portent sur le développement durable, l'éducation, les enfants, l'alimentation, les femmes, la population et le développement social. Ils définissent des cibles quantifiées assorties d'échéances pour lutter contre la pauvreté, la faim et la maladie en promouvant l'égalité entre les sexes, l'éducation et le respect de l'environnement. Ils incarnent l'émanation des droits fondamentaux de la personne humaine – du droit de tous à la santé, à l'éducation et au logement. Le huitième objectif, qui appelle à un partenariat mondial pour le développement, comporte des engagements dans les domaines de l'aide au développement, de l'allègement de la dette, des échanges commerciaux et de l'accès aux technologies.

De grandes avancées ont pu être réalisées depuis l'adoption des OMD en 2000. La communauté internationale peut se féliciter du progrès accompli et des succès qui ont été enregistrés depuis 2000 dans certains des pays les plus pauvres du monde, ce qui prouve que les objectifs du Millénaire pour le développement sont bel et bien réalisables, avec des politiques efficaces, des niveaux d'investissement adéquats et un appui international.

Les avancées ont été réalisées dans de nombreux domaines tels que le recul de la misère et de la faim, l'amélioration du taux de scolarisation et de la santé infantile, l'élargissement de l'accès à l'eau salubre, l'accès des personnes séropositives à un traitement et la lutte contre le paludisme, la tuberculose et les maladies tropicales négligées.

Au cours de la même période, la population et les pouvoirs publics ont toutefois aussi dû faire face à la multiplicité de nouveaux problèmes imprévus et à l'imbrication des crises,

notamment la crise financière et économique, la volatilité des prix des produits énergétiques et des denrées alimentaires, les incertitudes persistantes pesant sur la sécurité alimentaire, ainsi que les problèmes de plus en plus graves que posent les changements climatiques et le recul de la biodiversité. Ces crises mondiales ont accru encore davantage les vulnérabilités, creusé les inégalités et compromis les progrès de développement.

En effet, après dix ans d'efforts à l'échelle mondiale, force est de constater que certaines parties du monde ont pris des retards dans des domaines clés – comme par exemple la santé maternelle et infantile, et il faudra redoubler les efforts pour combler ces lacunes. Les progrès faits et les résultats obtenus sont très variés selon les secteurs, les continents, les régions et jusqu'à l'intérieur des pays qui peuvent parfois se targuer de succès sur un front, mais qui ne se distinguent pas pour autant sur d'autres. Les difficultés sont particulièrement grandes dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement, les pays émergeant d'un conflit, les pays fragiles et ceux qui sont le plus touchés par les changements climatiques.

Environ 1,4 milliards d'individus subsistent encore avec moins de 1,25 dollars par jour. Environ un milliard de personnes souffrent de la faim. Chaque année, près de neuf millions d'enfants décèdent avant d'atteindre leur cinquième anniversaire et des centaines de milliers de femmes meurent de complications de la grossesse ou de l'accouchement. La moitié seulement de la population du monde en développement a accès à un assainissement amélioré comme des toilettes ou des latrines. Le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, a déclaré, dans son rapport d'avril 2010 intitulé « Tenir les engagements pris », qu'il était clair que la vie des pauvres ne s'était améliorée que très lentement et que certains progrès, difficiles à réaliser, avaient été affectés par les changements climatiques et les crises alimentaire et économique. S'ajoute à ceci que ce sont les populations les plus vulnérables qui ressentent le plus durement l'impact du changement climatique, alors qu'elles ont le moins contribué au problème. Les risques de mortalité, de handicap et de pertes économiques qu'entraînent les catastrophes naturelles s'accroissent dans le monde entier, et en particulier dans les pays pauvres. Les conflits armés et autres situations de violences font toujours peser de graves menaces sur la sécurité humaine, la stabilité des pays et régions et les avancées durement acquises dans le domaine des OMD.

Ainsi se pose la question de savoir comment accélérer les changements produits au cours de la dernière décennie pour que les progrès deviennent plus rapides. L'expérience acquise au cours de ces dix dernières années donne de nombreux exemples de ce qui fonctionne, et des outils qui peuvent aider à atteindre les OMD d'ici 2015.



Enfants à Mbawane, Sénégal

C'est dans cette perspective que dix ans après la Déclaration du Millénaire, qui a tracé la voie politique pour ces ambitieux objectifs de développement, l'ONU a dressé du 20 au 22 septembre 2010 à New York, un bilan intermédiaire. La réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement était l'occasion pour la communauté internationale de passer en revue les progrès et lacunes pour ce qui est de la réalisation des OMD alors que deux tiers du chemin sont derrière nous.

Ce Sommet OMD 2010 s'est achevé avec l'adoption d'un programme d'action concret pour atteindre les huit objectifs de lutte contre la pauvreté d'ici 2015. Bien que celui-ci ne contienne pas d'engagements précis en termes de financement, il demande l'élaboration de rapports de situation annuels et la tenue d'un autre Sommet extraordinaire sur les OMD prévu en 2013. Le programme d'action pour la réalisation des OMD identifie l'appropriation nationale et une volonté politique forte comme les fondements pour permettre aux pays en développement de réaliser les OMD ensemble, à travers le partenariat mondial pour le développement, avec les pays donateurs. Le Sommet OMD a aussi accueilli favorablement dans son programme d'action, les initiatives en cours pour renforcer et étayer la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire.

Néanmoins, le Sommet OMD 2010 a aussi été caractérisé par l'annonce de nouveaux engagements, notamment pour la santé des femmes et des enfants. Ainsi, sur initiative du Secrétaire général Ban Ki-moon, plus de 40 milliards de dollars ont été promis par la communauté internationale pour la mise en œuvre de sa « Stratégie mondiale pour la santé maternelle et infantile », sur les cinq prochaines années afin d'atteindre plus rapidement les OMD 4 et 5, les deux objectifs accusant le plus grand retard. L'objectif étant de sauver quelque 16 à 20 millions de vies d'ici 2015. Plus encore que pour les autres OMD, la santé maternelle et infantile est liée aux actions entreprises dans d'autres domaines, tels que la réduction de la pauvreté et de la malnutrition [OMD 1], l'éducation [OMD 2] et l'égalité des sexes [OMD 3], la lutte contre le

sida et autres maladies infectieuses [OMD 6], et l'assurance de systèmes sanitaires de base. Tout échec dans ces autres OMD serait fatal en la matière et vice versa. Les avantages des investissements dans la santé et l'éducation des populations vulnérables sont évidents : ceux-ci réduisent considérablement les coûts à long terme, stimulent l'économie locale et mondiale, promeuvent une meilleure cohésion sociale et permettent d'endiguer, voire d'éradiquer des épidémies.

Les dirigeants présents au Sommet OMD se sont aussi engagés à prendre de nouvelles mesures afin de lever et éliminer les obstacles qui rendent difficile le développement économique et social de certaines régions ou pays tels que les pays les moins avancés. Enfin, il est important de rappeler que 2015 n'est qu'une étape, à mi-chemin vers l'éradication de la pauvreté, et qu'il est fondamental de réfléchir dès à présent à l'après 2015.

LA COOPÉRATION LUXEMBOURGEOISE ET LES OMD

La Coopération luxembourgeoise se place résolument au service de l'éradication de la pauvreté. Ses actions se conçoivent dans l'esprit du développement durable compris dans ses aspects sociaux, économiques et environnementaux. Les actions de la Coopération luxembourgeoise s'inscrivent prioritairement dans la mise en œuvre des OMD. Ainsi, les principaux secteurs d'intervention de la coopération relèvent du domaine social dont la santé, l'éducation, y compris la formation et l'insertion professionnelle et le développement local intégré, complétés par des considérations transversales que sont la bonne gouvernance, l'environnement et le genre, tout en mettant l'accent sur un nombre de PMA et en se souciant des situations de fragilité qui menacent la paix régionale.

Avec un pourcentage d'aide publique au développement (APD) de 1,09% du RNB pour 2010, le Luxembourg est l'un des pays au monde dont le budget de la coopération est proportionnellement le plus élevé. Le pays documente ainsi l'engagement continu et sans faille pour une APD internationale indispensable pour la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement.

Pour la Coopération luxembourgeoise, le diagnostic relatif aux OMD présente un intérêt particulier puisque durant 2010 et 2011 sont négociés avec les principaux pays partenaires [Cap Vert, Sénégal, Mali, Burkina Faso, Niger en Afrique, Vietnam et Laos en Asie, El Salvador et Nicaragua en Amérique latine] la troisième génération des programmes indicatifs de coopération (PIC III). Ces programmes définissent pour une durée de quatre à cinq ans les principales orientations de la Coopération luxembourgeoise avec ces pays et sont directement liés à la mise en œuvre des OMD.



1

LA COOPÉRATION AVEC LES PAYS PARTENAIRES

AFRIQUE | AMÉRIQUE CENTRALE | ASIE | PROCHE-ORIENT

INTRODUCTION

Cette section présente les contributions aux pays partenaires de la Coopération luxembourgeoise en 2010, ainsi qu'une brève description de la position de ces pays par rapport à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Les événements marquants de l'année 2010 sont relevés et les perspectives d'avenir sont développées.

Le sommet sur les OMD en septembre 2010 a permis de dresser un état des lieux sur le degré de réalisation des huit objectifs et malgré des avancées certaines, des défis majeurs subsistent notamment en Afrique subsaharienne qui est la principale région de concentration de la Coopération luxembourgeoise. Dans un souci permanent de la qualité de l'aide et de la maximisation de l'impact de ses activités de coopération, le Ministère a commandité une revue externe de cinq Programmes indicatifs de coopération (PIC). Les appuis au Vietnam, au Laos, au Mali, au Sénégal et au Nicaragua ont ainsi été analysés de près en 2010 et des enseignements ont pu en être extraits afin de guider la coopération future dans ces pays.

Quatre nouveaux PIC, de troisième génération, ont pu être élaborés avec nos partenaires [au Cap Vert, Laos, Nicaragua et Vietnam] et approuvés au niveau ministériel au cours des Commissions de partenariat qui se tiennent à un rythme annuel. Sur base du modèle européen, le Ministère a façonné un cadre commun pour les nouveaux PIC, qui met l'accent sur l'efficacité de l'aide tout en s'adaptant aux contextes spécifiques des pays partenaires. Il va sans dire que les nouvelles stratégies sectorielles de la coopération ont pu orienter l'élaboration de ces PIC et que les thématiques du genre, de l'environnement et de la bonne gouvernance y sont fortement ancrées. Aussi, ces nouveaux PIC s'inscrivent directement dans les stratégies de développement de nos pays partenaires. L'appui budgétaire sectoriel est ainsi introduit comme nouvelle modalité d'aide avec le Cap Vert.

Dans un contexte international difficile, toujours marqué par la crise financière et économique mondiale et la dégradation de la situation sécuritaire dans le Sahel ou encore la crise constitutionnelle au Niger, la Coopération luxembourgeoise s'est efforcée en 2010 de maintenir l'appui à ses partenaires de manière efficace et ciblée. En moyenne, l'on constate une légère baisse des taux de déboursments directs en faveur des pays partenaires [-2,83%]. Force est de constater que l'appropriation et la durabilité entraînent sans doute un investissement plus conséquent en matière de temps et de renforcement des capacités, ce qui a une influence directe sur le rythme d'exécution des projets et programmes. La durée du PIC avec le Salvador a par exemple dû être prolongée d'une année pour pouvoir atteindre les objectifs visés.

Sur base des engagements pris dans le cadre de la Déclaration de Paris, du Plan d'action d'Accra et du Code de conduite européen sur la complémentarité de l'aide et la division du travail, l'année 2010 était donc clairement vouée au repositionnement de la Coopération luxembourgeoise et au renforcement des partenariats. Le Luxembourg s'est vu attribuer, dans plusieurs pays partenaires, le rôle de chef de file dans le secteur de la formation professionnelle ou celui de la santé. Des réorientations stratégiques ont été entreprises à cet effet.

LES PIC DE TROISIÈME GÉNÉRATION :

Efficacité de l'aide adaptée aux contextes spécifiques des pays partenaires

Les nouveaux PIC sont structurés par un cadre commun qui se base d'une part sur le document de la Commission européenne « Un cadre commun pour l'élaboration des documents de stratégie par pays et la programmation pluriannuelle commune » et d'autre part sur les nouvelles orientations politiques luxembourgeoises ainsi que sur les recommandations issues de l'exercice des revues à mi-parcours de cinq PIC. Ce cadre comporte notamment les éléments suivants :

- Alignement aux stratégies de développement des pays partenaires
- Diagnostic pays commun
- Axes stratégiques
 - ✓ Concentration sectorielle et géographique
 - ✓ Renforcement des capacités
 - ✓ Approche régionale, nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC), microfinance et finance inclusive
- Thématiques transversales
 - ✓ Genre, gouvernance, environnement et changement climatique
- Partenariat, complémentarité et cohérence
- Programmation et suivi/évaluation

En outre, la situation spécifique de chaque pays est prise en compte. A titre d'exemple on peut citer l'appui budgétaire sectoriel et la coopération trilatérale avec le Cap Vert, la stratégie de sortie et le programme de consolidation au Vietnam, ou encore la continuité et la maximisation de l'impact au Laos.

LA COOPÉRATION AVEC LES PAYS PARTENAIRES

Selon les lignes directrices du programme gouvernemental, l'année 2010 était également marquée par un investissement conséquent dans des initiatives régionales, notamment dans les domaines de la finance inclusive, des nouvelles technologies de l'information et de l'environnement. Une partie de ce rapport est d'ailleurs consacrée à cette coopération régionale.



Hydraulique villageoise au Niger

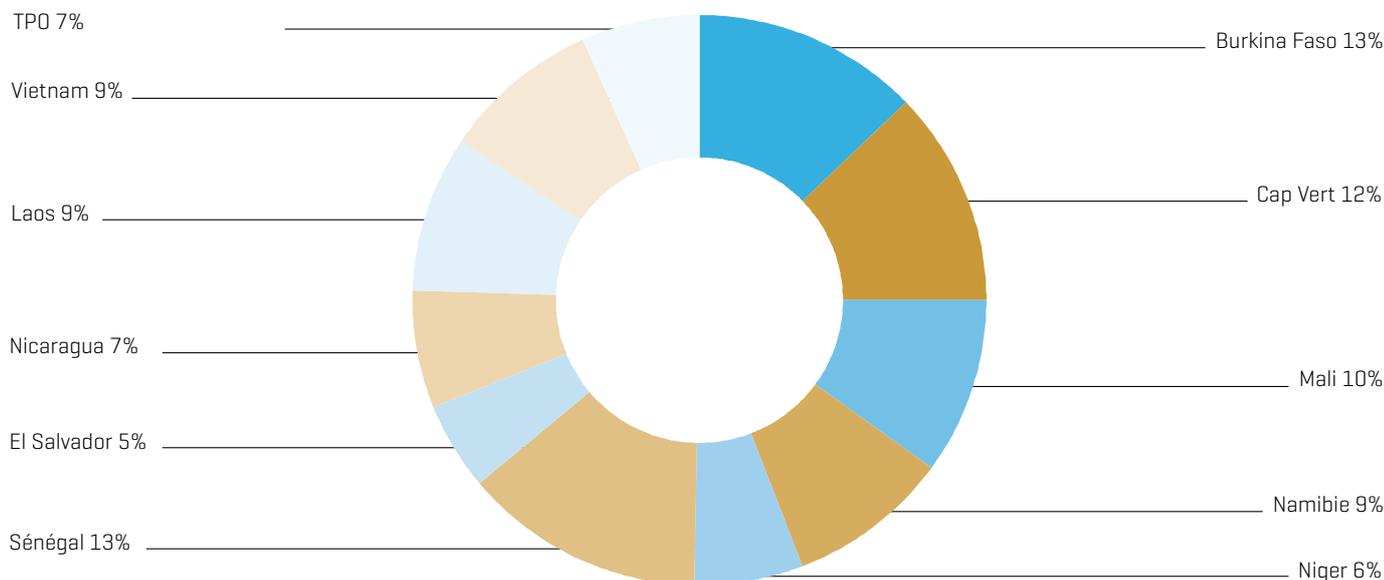
LES PROGRAMMES INDICATIFS DE COOPÉRATION AVEC LES DIX PRINCIPAUX PAYS PARTENAIRES DE LA COOPÉRATION LUXEMBOURGEOISE

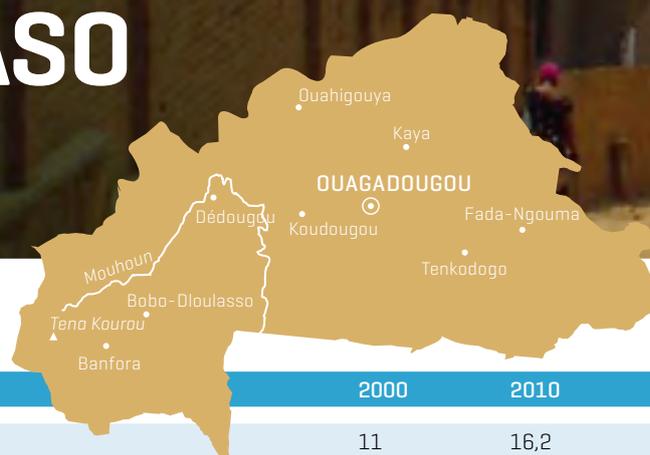
Pays partenaires	Durée du PIC	Volume financier du PIC	Secteurs prioritaires du PIC
Burkina Faso	2008-2012	62 900 000	Gestion durable des ressources naturelles ; formation et insertion professionnelles
Cap Vert	2011-2015	60 000 000	Education, formation professionnelle et insertion socioprofessionnelle ; eau et assainissement ; appui à la santé et aux cantines scolaires ; aide alimentaire et fonds de contrepartie
El Salvador	2007-2011	24 000 000	Santé ; eau et assainissement ; éducation
Laos	2011-2015	50 000 000	Education, formation professionnelle et développement des ressources humaines ; développement local intégré ; santé
Mali	2007-2011	55 200 000	Formation et insertion professionnelles ; santé ; eau et assainissement ; sécurité alimentaire ; bonne gouvernance
Namibie	2007-2010	22 000 000	Développement rural et urbain intégré ; formation professionnelle ; planification au développement
Nicaragua	2011-2014	35 000 000	Formation et insertion professionnelles ; santé ; tourisme
Niger	2008-2012	60 000 000	Développement rural ; formation technique et professionnelle ; santé
Sénégal	2007-2011	53 300 000	Formation et insertion professionnelles ; santé ; eau et assainissement ; bonne gouvernance
Vietnam	2011-2015	42 000 000	Education, formation professionnelle et développement des ressources humaines ; développement local intégré ; santé



Pays partenaires	Lux-Develop-ment & autres partenaires	Agences ONU/spécialisées	ONG	Action humanitaire / aide alimentaire	Appui aux programmes	Bureaux de la Coopération	Divers	Total	Evolution depuis 2009
Burkina Faso	7 753 360	1 443 893	3 328 003	586 853	207 071	161 004	37 864	13 518 048	21,50%
Cap Vert	10 916 928	871 858	593 329	-	1 819	269 655	82 387	12 735 977	19,70%
Mali	7 907 996	943 870	1 168 689	599 480	106 008	-	22 249	10 748 292	-52,92%
Namibie	9 008 067	394 073	-	-	-	-	5 170	9 407 311	23,75%
Niger	1 799 008	2 570 560	495 245	1 775 055	-	-	4 746	6 644 614	-0,85%
Sénégal	11 147 815	1 499 411	991 562	-	298 552	143 526	140 073	14 220 938	-15,57%
Afrique	48 533 174	7 723 666	6 576 828	2 961 388	613 449	574 185	292 489	67 275 179	
El Salvador	4 842 886	-	371 829	-	-	-	126 362	5 341 077	-81,26%
Nicaragua	6 465 141	122 802	232 248	-	111 849	165 116	33 993	7 131 148	-19,32%
Amérique centrale	11 308 027	122 802	604 077	-	111 849	165 116	160 355	12 472 225	
Laos	6 812 334	946 453	580 107	382 817	213 507	-	387 068	9 322 286	39,03%
Vietnam	7 149 428	1 086 068	342 222	50 000	294 211	220 911	20 807	9 163 647	-0,86%
TPO	1 600 092	4 250 000	166 234	1 000 000	121 229	-	-	7 137 556	-7,17%
Asie	15 561 854	6 282 521	1 088 563	1 432 817	628 948	220 911	407 876	25 623 489	
Total	75 403 055	14 128 989	8 269 468	4 394 204	1 354 246	960 212	860 720	105 370 893	-2,83%

COOPÉRATION PAR PAYS PARTENAIRES





BURKINA FASO	2000	2010
Population (millions)	11	16,2
PIB par habitant [PPA] [en dollars]	965	522
Classement selon l'indicateur du développement humain	172/174	161/169
OMD 1 : Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim		
Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour en parité de pouvoir d'achat	ND	56,50%
Proportion d'enfants de moins de 5 ans qui souffrent d'insuffisance pondérale	25%	38%
OMD 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous		
Taux net de scolarisation dans le primaire [%]	32,30%	63,30%
Proportion d'écoliers commençant la première année dans le primaire et achevant la cinquième	79%	71,10%
Taux d'alphabétisation des jeunes [% de la population âgée de 15 à 24 ans]	32,50%	39,30%
OMD 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes		
Taux de scolarisation des filles dans le primaire en % du taux masculin	87%	84%
Taux de scolarisation des filles dans le secondaire en % du taux masculin	65%	73%
Taux brut d'inscription des femmes dans le supérieur en % du taux masculin	ND	46%
Sièges au Parlement occupés par des femmes [% du total]	10,50%	15,30%
OMD 4 : Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans		
Taux de mortalité infantile pour 1000 naissances vivantes	138‰	92‰
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans pour 1000 naissances vivantes	109‰	169‰
Proportion des enfants d'un an vaccinés contre la rougeole	46%	75%
OMD 5 : Améliorer la santé maternelle		
Taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes	ND	700
Proportion de naissances assistées par un personnel médical compétent	51%	54%
OMD 6 : Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies		
Taux de prévalence du VIH [% de la population âgée de 15 à 49 ans]	7,17%	1,60%
Prévalence de la tuberculose (pour 100 000 habitants)	14,8	402,5
OMD 7 : Assurer un environnement durable		
Proportion de la population disposant d'installations sanitaires de qualité	ND	11%
Proportion de la population disposant d'un accès facilité à une source d'eau de qualité	42%	76%
OMD 8 : Mettre en place un partenariat pour le développement		
APD nette reçue en % du PIB	15,60%	12,60%
Service de la dette en pourcentage des exportations de biens et services	10,70%	ND
Usagers de cellulaires (pour 1000 habitants)	ND	610
Utilisateurs d'Internet (pour 1000 habitants)	0,02	9



1. LE BURKINA FASO FACE AUX OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT

Au Burkina Faso, les objectifs du Millénaire pour le développement sont intégrés pour les années 2000 à 2010 dans le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) et les politiques sectorielles et programmes d'actions prioritaires qui en découlent.

Les réformes opérées dans les différents secteurs ainsi que les programmes sectoriels mis en place par le gouvernement ont permis de faire reculer l'incidence de la pauvreté de 46,4% en 2003 à 43,20% en 2009, avec cependant une légère hausse entre 2009 et 2010 à 43,90%.

L'adoption et la mise en œuvre, depuis 2001, de programmes sectoriels en matières d'éducation primaire et de développement sanitaire ont permis d'enregistrer des progrès considérables dans ces deux secteurs. Ainsi, la population scolarisée dans l'éducation primaire a plus que doublé en neuf ans, le taux net de scolarisation passant de 32,30% en 2000 à 63,30% en 2010. Bien que la parité ne soit pas encore atteinte, les inégalités d'accès à l'éducation des filles ont pu être réduites au cours de cette décennie. Cependant, les taux d'achèvement du primaire (71,10%) et le taux brut de scolarisation au niveau de l'enseignement secondaire général et technique (29,70%) restent encore faibles. Le taux d'alphabétisation (28,7% en 2008) demeure également parmi le plus bas de la sous-région. L'amélioration de la qualité et la diversification de l'offre éducative, notamment au niveau du secondaire et de la formation professionnelle, restent le défi majeur à relever d'ici 2015. La formation professionnelle et technique exige par ailleurs une orientation plus proche des formations dispensées vers les besoins de l'économie en ressources humaines qualifiées.

En matière de santé, les efforts soutenus des dernières années ont également permis d'améliorer les indicateurs. Le taux de prévalence à l'infection du VIH est passé de 7,17% en 2000 à 1,60% en 2010. Le taux d'accouchement assisté par du personnel qualifié est passé de 51% en 2000 à 54% en 2010 et les taux de vaccination avoisinent les 100% des enfants.

2. ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2010

L'actualité politique au Burkina Faso a été principalement marquée par la tenue, en date du 21 novembre 2010, des élections présidentielles que le Président sortant Blaise Compaoré a remportées avec 80,15% des suffrages exprimés, lui ouvrant la voie à un dernier mandat constitutionnel de 5 ans.

Une des principales préoccupations de ce scrutin présidentiel concernait le taux d'inscription aux listes électorales ainsi que le taux de participation effective à ce scrutin. Ainsi, sur une population de plus de 16 millions de personnes, seulement 3,2 millions s'étaient inscrites aux listes électorales et de ceux-ci, seulement 1,77 millions ont effectivement participé au scrutin, ce qui représente un taux de participation effectif de moins de 25% des personnes en âge de voter.

Malgré ce fait, les missions d'observations nationales et internationales ont estimé que les élections présidentielles se sont déroulées dans de bonnes conditions.

La situation macroéconomique du Burkina Faso s'est améliorée en 2010 comparée à 2009. La croissance du Produit intérieur brut (PIB) a atteint 7,9% en 2010 comparé à 3,2% en 2009, due notamment à une bonne campagne agricole ainsi qu'à une forte hausse de la production minière. L'augmentation spectaculaire au cours de l'année des cours de l'or et du coton [première et deuxième ressources d'exportation du Burkina Faso] ont renforcé la position extérieure du Burkina Faso. Grâce principalement aux bonnes récoltes enregistrées, l'inflation est restée faible dans la moyenne annuelle, mais a connu une certaine augmentation vers la fin de l'année, en raison de la crise politique en Côte d'Ivoire, dont dépend l'économie burkinabè pour la plupart de ses importations.

L'année 2010 a par ailleurs vu des progrès dans la mise en œuvre des politiques et réformes structurelles dans les domaines de la gestion des finances publiques [augmentation de la pression fiscale de 12,6% à 13%], de la fonction publique [introduction d'un élément incitatif dans la rémunération des fonctionnaires et employés publics] et du renforcement du secteur cotonnier [adoption d'un fonds de lissage permettant de palier aux variations des cours sur les marchés internationaux].

En décembre 2010, le Conseil des ministres a adopté un nouveau Document stratégique de développement du pays dénommé « Stratégie de croissance accélérée et de développement durable » [SCADD]. A partir de 2011, la SCADD va remplacer le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté [CSLP], qui, en vigueur depuis 2001, a notamment mis l'accent sur le renforcement des secteurs de l'éducation et de la santé et y a enregistré des progrès considérables.

En visant un taux de croissance annuel de 10%, la SCADD, très ambitieuse, met l'accent davantage sur le développement des secteurs économiques et des pôles régionaux de croissance pouvant générer une certaine croissance endogène permettant de réduire la pauvreté.

LISTE DE L'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS DE LA COOPÉRATION DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

BURKINA FASO	2009	2010	Evolution depuis 2009
Lux-Development et autres partenaires	3 730 864,69	7 753 359,61	107,82%
Agences ONU/spécialisées	2 500 000,00	1 443 893,00	-42,24%
ONG	2 730 461,21	3 328 003,34	21,88%
Action humanitaire et aide alimentaire	1 206 676,00	586 853,00	-51,37%
Appui aux programmes	248 708,40	207 070,50	-16,74%
Bureau de la coopération	171 321,69	161 004,19	-6,02%
Divers	23 719	37 864,00	59,63%
Total	10 611 751,77	13 518 047,72	27,39%



Femme membre d'un GIE à Kienfungué

3. PIC 2008-2012, APPUIS EN COURS ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Le Programme indicatif de coopération (PIC 2008-2012), doté d'une enveloppe financière indicative de 62,9 millions d'euros, a pour objectif global de contribuer au renforcement des capacités pour un développement économique viable et la réduction de la pauvreté à travers l'appui à la gestion rationnelle et participative des ressources naturelles (et plus particulièrement des ressources forestières) et à la formation technique et professionnelle.

Au titre du premier axe de ce PIC, l'année 2010 a vu la signature des protocoles d'accord du programme *BKF/016 - Appui au Programme national des plateformes multifonctionnelles pour la lutte contre la pauvreté* et du projet *BKF/017 - Amélioration de l'élevage du zébu Azawak et de gestion durable*

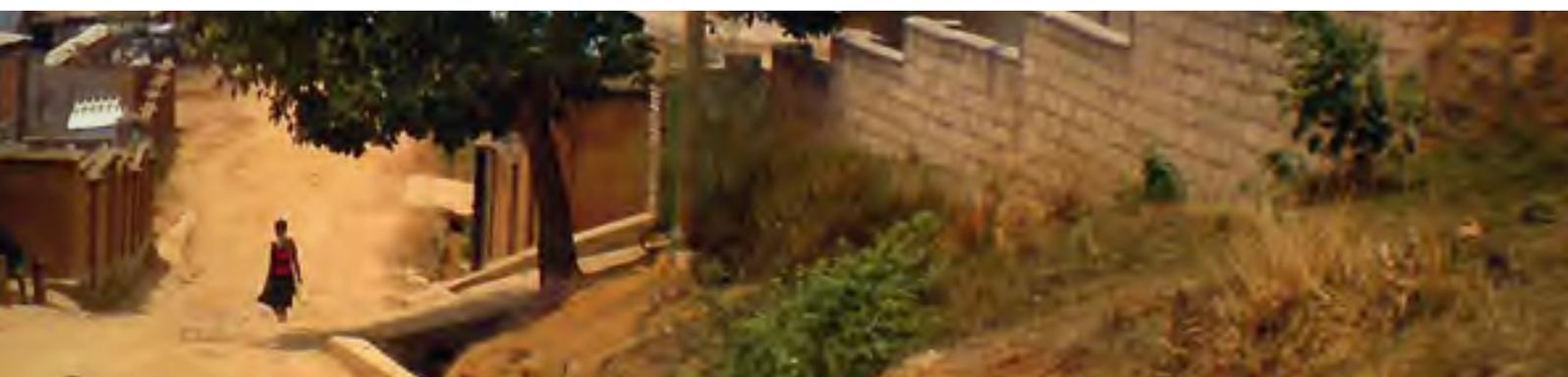
des ressources pastorales, ainsi que le lancement officiel du projet *BKF/015 - Appui à la réalisation d'un inventaire forestier national*.

Au titre du second axe du PIC, le Luxembourg appuie le Burkina Faso dans l'opérationnalisation et la mise en œuvre de sa Politique nationale d'enseignement et de formation techniques et professionnels (PN/ETFP). Dans ce domaine, l'année 2010 a vu l'adoption par le Conseil des ministres du Plan d'action de cette politique sectorielle. Celui-ci prévoit notamment de réorienter la formation technique et professionnelle davantage vers la demande et les besoins en ressources humaines qualifiées dans l'économie burkinabè ainsi que les possibilités concrètes d'emploi ou d'auto-emploi.

L'adoption de ce Plan d'action marque une étape importante pour la formation technique et professionnelle au Burkina Faso, dans la mesure où il existe désormais un document de référence consensuel qui donne des orientations claires aux actions à mettre en œuvre et aux appuis extérieurs à apporter.

Dans cette perspective et en attendant la formulation d'un programme d'appui d'envergure à la mise en œuvre de ce Plan d'action, le Luxembourg a cofinancé en 2010 avec l'Agence française de développement des études sur les besoins et opportunités en matière de formation des ressources humaines dans les filières de l'agroalimentaire et du bâtiment, deux secteurs particulièrement porteurs dans l'économie burkinabè. Le Luxembourg cofinance aussi ensemble avec l'AFD une assistance technique au niveau du ministère chargé de la coordination et de la mise en œuvre de ce nouveau Plan d'action.

Le Luxembourg a par ailleurs assuré, au cours de l'année 2010, le rôle de chef de file des partenaires techniques et financiers du secteur de l'ETFP au Burkina Faso et a ainsi contribué à une meilleure coordination et une harmonisation des appuis des différents partenaires dans ce secteur.



Coopération bilatérale	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Agent d'exécution							
Lux-Development et autres partenaires	1 735 255	4 322 349	2 829 703	2 660 485	2 684 877	3 730 865	7 753 360
Agences ONU/spécialisées	-	125 000	1 887 356	4 076 854	2 700 000	2 500 000	1 443 893
Total	1 735 255	4 447 349	4 717 059	6 737 339	5 384 877	6 230 865	9 197 253

LES PROJETS DE LA COOPÉRATION BILATÉRALE EN COURS AU BURKINA FASO

Nom du projet	Durée	Budget global	Agence	Secteur
Lux-Development et autres partenaires				
BKF/010 : Alphabétisation II	2004-2010	4 202 410	LD	Éducation pour une meilleure qualité de vie pour les jeunes et les adultes
BKF/011 : Appui à la formation professionnelle élémentaire	2007-2010	5 000 000	LD	Formation professionnelle
BKF/012 : Appui à la gestion participative des ressources naturelles dans la région des Hauts-Bassins	2006-2010	5 956 729	LD	Développement rural
BKF/013 : Appui au Centre national de transfusion sanguine - Phase II	2007-2010	2 466 100	LD	Services médicaux
BKF/014 : Alphabétisation III	2008-2011	3 000 000	LD	Éducation pour une meilleure qualité de vie pour les jeunes et les adultes
BKF/015 : Second Inventaire forestier national	2009-2012	4 000 000	LD	Services sylvicoles
BKF/016 : Appui au Programme national des plateformes multifonctionnelles pour la lutte contre la pauvreté au Burkina Faso, phase 2010-2015	2010-2015	12 000 000	LD	Développement rural
BKF/017 : Projet d'amélioration de l'élevage du zébu Azawak et de gestion durable des ressources pastorales	2010- 2015	6 000 000	LD	Bétail
BKF/018 : Appui à la mise en œuvre de la Politique nationale d'enseignement et de formation technique et professionnelle et de son Plan d'action pluriannuel	2011-2015	10 000 000	LD	Politique de l'éducation et gestion administrative
BKF/019 : Projet d'appui à la mise en œuvre du Programme national de gestion des ressources forestières	2011-2015	11 000 000	LD	Politique de la sylviculture et gestion administrative
FONAENF : Contribution annuelle 2010	2010	200 000	FONAENF	Éducation pour une meilleure qualité de vie pour les jeunes et les adultes
Agence de transfert de technologie : Convention 2010	2010	9 919	ATTF	Éducation/formation dans la banque et les services financiers
Bureau de la coopération luxembourgeoise à Ouagadougou : Micro-projets	2010	50 000	BCL_OUA	Secteur non spécifié
Agences ONU/spécialisées				
ONU-PNUD/UNDP : Plateformes multifonctionnelles - 1 ^{ère} tranche	2010-2015	3 000 000	PNUD	Développement rural
ONU-FAO : Exploitation durable PFNL (PAGED-PFNL) - 2 ^e tranche	2009-2012	3 693 893	FAO	Politique de l'environnement et gestion administrative



CAP VERT	2000	2010
Population (millions)	0,4	0,5
PIB par habitant (PPA) [en dollars]	3 233	3 193
Classement selon l'indicateur du développement humain	105/174	118/169
OMD 1 : Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim		
Proportion de la population disposant de moins de 1,25 dollar par jour en parité de pouvoir d'achat	ND	20,60%
Proportion d'enfants de moins de 5 ans qui souffrent d'insuffisance pondérale	14%	ND
OMD 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous		
Taux net de scolarisation dans le primaire [%]	99,90%	84,40%
Proportion d'écoliers commençant la première année dans le primaire et achevant la cinquième	ND	ND
Taux d'alphabétisation des jeunes (% de la population âgée de 15 à 24 ans)	87,80%	84,10%
OMD 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes		
Taux de scolarisation des filles dans le primaire en % du taux masculin	100%	ND
Taux de scolarisation des filles dans le secondaire en % du taux masculin	94%	ND
Taux brut d'inscription des femmes dans le supérieur en % du taux masculin	ND	ND
Sièges au Parlement occupés par des femmes (% du total)	11,10%	18,10%
OMD 4 : Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans		
Taux de mortalité infantile pour 1000 naissances vivantes	54‰	24‰
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans pour 1000 naissances vivantes	73‰	29‰
Proportion des enfants d'un an vaccinés contre la rougeole	66%	96%
OMD 5 : Améliorer la santé maternelle		
Taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes	55	210
Proportion de naissances assistées par un personnel médical compétent	ND	78%
OMD 6 : Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies		
Taux de prévalence du VIH [% de la population âgée de 15 à 49 ans]	ND	ND
Prévalence de la tuberculose [pour 100 000 habitants]	43,3	ND
OMD 7 : Assurer un environnement durable		
Proportion de la population disposant d'installations sanitaires de qualité	27%	54%
Proportion de la population disposant d'un accès facilité à une source d'eau de qualité	65%	84%
OMD 8 : Mettre en place un partenariat pour le développement		
APD nette reçue en % du PIB	28,90%	12,80%
Service de la dette en pourcentage des exportations de biens et services	9,90%	ND
Usagers de cellulaires [pour 1000 habitants]	3	ND
Utilisateurs d'Internet [pour 1000 habitants]	ND	206‰



1. LE CAP VERT FACE AUX OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT

Le taux de pauvreté du Cap Vert a considérablement diminué au fil des ans et ce pays insulaire se maintient sur la bonne voie pour la réalisation de la plupart des objectifs du Millénaire pour le développement, plus particulièrement ceux relatifs à l'élimination de la pauvreté, à la santé, à l'éducation et au genre.

Le pays a déjà réduit de presque la moitié la proportion des gens vivant dans l'extrême pauvreté ainsi que celle des gens ne disposant pas d'une ration alimentaire journalière minimale. Il est parvenu à surmonter sa « double insularité », à savoir la distance qui le sépare de ses voisins africains et la distance qui sépare les îles qui le composent, ce qui entraîne un impact sur le coût des intrants économiques de base, des transports et des communications. Le Cap Vert doit sa réussite à une bonne gouvernance, à une bonne gestion de ses ressources intérieures et extérieures et à de solides partenariats au niveau mondial.

Les rapports du Cap Vert sur les OMD de 2008 et de 2010 indiquent que le pays approche rapidement la cible de l'éducation primaire universelle. Le programme de repas scolaires, mis en œuvre par le PAM durant 31 ans, a été un facteur clé qui a permis aux familles capverdiennes d'envoyer leurs enfants à l'école primaire tout en améliorant leur nutrition, ce qui favorise le développement du capital humain au Cap Vert. Depuis août 2010, le gouvernement capverdien a repris la responsabilité des cantines scolaires avec une assistance technique de la Coopération luxembourgeoise.

Par ailleurs, les pouvoirs publics ont maintenu leurs efforts visant à renforcer l'éducation à tous les niveaux dans le pays : une formation professionnelle améliorée sera adaptée aux besoins du marché et l'expansion de l'éducation universitaire permettra à un plus grand nombre de diplômés du secondaire capverdien de poursuivre leurs études dans le pays.



Marché à Ribeira da Barca



En 2010, le Luxembourg a pris la relève du PAM pour soutenir le programme d'alimentation scolaire du gouvernement capverdien

AUTRES SUCCÈS AU CAP VERT

- Le Cap Vert a dépassé la parité des sexes dans l'enseignement primaire et secondaire, le taux de fréquentation des filles étant plus élevé que celui des garçons.
- Le pays est sur la bonne voie pour atteindre le cinquième OMD, celui de la réduction de la mortalité infantile, qui est passée de 57 décès pour 1000 naissances en 1995 à 21 en 2010. Ceci est dû en grande partie au doublement du pourcentage d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié et à l'amélioration des programmes portant sur la santé générale et la nutrition pour les femmes enceintes.
- Une intensification des efforts nationaux pour identifier et vacciner les enfants des régions isolées du Cap Vert a produit un accroissement des taux de vaccination, qui sont passés de 73% en 2008 à 94,4% en 2009. Un recours plus large aux campagnes de sensibilisation a attiré l'attention des familles sur les problèmes liés à la santé de l'enfant, et les pouvoirs publics ont agi vigoureusement pour rapprocher les services de santé primaire de la population, ce qui fait que 76% des familles capverdiennes vivent à présent à moins de 30 minutes d'un centre de santé.
- L'accès à la prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant a été étendu, pour atteindre une couverture nationale de 90%.

2. ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2010

Le 12 avril 2010, le Premier ministre de la République du Cap Vert, José Maria Pereira Neves, accompagné du ministre des Affaires étrangères, José Brito, a effectué une visite de travail à Luxembourg lors de laquelle il a été reçu en audience par S.A.R. le Grand-Duc. Le Premier ministre capverdien a aussi

LISTE DE L'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS DE LA COOPÉRATION DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

CAP-VERT	2009	2010	Evolution depuis 2009
Lux-Development et autres partenaires	8 617 247,14	10 916 928,17	26,69%
Agences ONU/spécialisées	825 872,05	871 858,25	5,57%
ONG	366 608,75	593 329,16	61,84%
Action humanitaire et aide alimentaire	119 947,00	-	-100,00%
Appui aux programmes	-	1 819,07	100,00%
Bureau de la coopération	261 523,05	269 654,74	3,11%
Divers	35 410,00	82 387,00	132,67%
Total	10 226 608,09	12 735 976,81	24,54%



Marché de Praia

rencontré le président de la Chambre des députés, Laurent Mosar, ainsi que les membres du Bureau et de la commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration de la Chambre des députés.

Lors des ses entrevues avec le Premier ministre Jean-Claude Juncker et avec la ministre Marie-Josée Jacobs, les discussions ont surtout porté sur les relations de coopération au

développement entre les deux pays, mais aussi sur les relations politiques, économiques et sociales ainsi que sur les relations entre l'Union européenne et le Cap Vert.

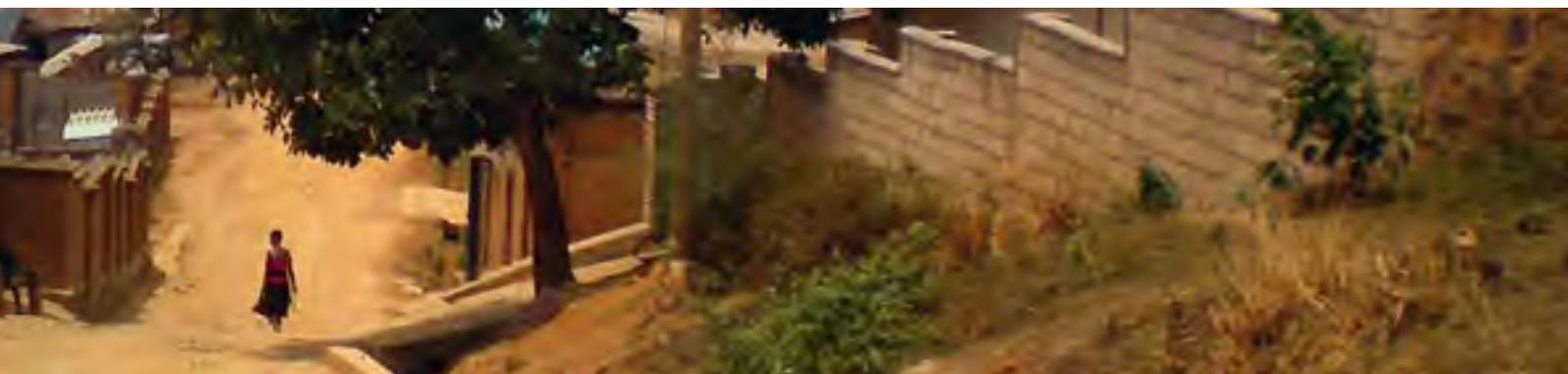
Les 2 et 3 juillet 2010, le gouvernement capverdien a organisé sur l'île de Sal un Sommet de la CEDEAO plus Brésil auquel le Luxembourg était également convié. Ce fut l'occasion pour Jean Asselborn, ministre des Affaires étrangères, de rencontrer Lula da Silva, Président du Brésil, Abdoulaye Wade, Président du Sénégal, et d'organiser des rencontres bilatérales avec ses homologues de la Gambie, de la Guinée-Bissau, du Libéria, du Benin, du Ghana, du Togo et de la Sierra Leone.

Le 5 juillet 2010, le Cap Vert fêtait les 550 ans de la découverte de l'archipel et ses 35 ans d'Indépendance. A cette occasion, le Luxembourg, représenté par Marie-Josée Jacobs, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, faisait partie des invités aux côtés notamment d'Aníbal Cavaco Silva, Président de la République du Portugal, et du ministre des Affaires étrangères de Sao Tomé et Príncipe. Le PIC 2011-2015 fut signé en marge de ces festivités le 6 juillet 2010 par la ministre Marie-Josée Jacobs.

Le 16 novembre 2010, Maria de Jesus Veiga Mascarenhas, ambassadeur de la République du Cap Vert, a été reçue en audience par S.A.R. le Grand-Duc pour la remise de ses lettres de créances succédant ainsi à l'ambassadeur Fernando Wahnou.

Le 22 novembre 2010, Carlos Veiga, Président du MpD, principal parti d'opposition, rendait visite à la diaspora capverdienne vivant au Luxembourg. En marge de cette visite, il s'est entretenu avec la ministre Marie-Josée Jacobs sur les futures élections législatives.

De manière générale, le dernier trimestre de 2010 au Cap Vert a été marqué en grande partie par la campagne électorale en vue des élections législatives qui se sont tenues le 6 février 2011.



Coopération bilatérale	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Agent d'exécution							
Lux-Development et autres partenaires	8 637 682	10 995 645	9 085 460	9 927 437	11 537 973	8 617 247	10 916 928
Agences ONU/spécialisées	155 958	204 198	508 158	1 010 376	871 858	825 872	871 858
Total	8 793 640	11 199 843	9 593 618	10 937 813	12 409 832	9 443 119	11 788 786

LES PROJETS DE LA COOPÉRATION BILATÉRALE EN COURS AU CAP VERT

Nom du projet	Durée	Budget global	Agence	Secteur
Lux-Development et autres partenaires				
CVE/035 : Route Janela – Porto Novo	1997-2010	10 705 000	LD	Transport routier
CVE/049 : Marché de Tarrafal	2002-2010	1 488 000	LD	Services et institutions de soutien commerciaux
CVE/056 : Région sanitaire Santiago Nord	2004-2010	10 948 000	LD	Infrastructure pour la santé de base
CVE/059 : Ecole hôtelière	2006-2012	12 412 300	LD	Formation professionnelle
CVE/064 : Enseignement technique	2003-2010	3 460 000	LD	Formation professionnelle
CVE/067 : Convention aide alimentaire	2006-2010	9 000 000	LD	Programmes de sécurité et d'aide alimentaire
CVE/069 : Eau Sao Domingos (phase II)	2007-2010	1 623 000	LD	Approvisionnement en eau et assainissement – systèmes à grande échelle
CVE/070 : Eau à Fogo & Brava	2007-2011	5 000 000	LD	Approvisionnement en eau – systèmes à grande échelle
CVE/071 : Formation professionnelle	2007-2011	12 540 000	LD	Formation professionnelle
CVE/073 : Etude sur le développement de gares routières	2008-2010	95 000	LD	Politique des transports et gestion administrative
CVE/074 : Gestion & maintenance infrastructures scolaires	2009-2010	100 000	LD	Politique de l'éducation et gestion administrative
CVE/075 : Santé scolaire (Phase III)	2009-2013	3 200 000	LD	Éducation sanitaire
CVE/076 : Lycée de Ponta Verde	2008-2013	4 500 000	LD	Enseignement secondaire
Migrer les yeux ouverts (phase 2)	2008-2010	109 050	BI-MAE	Participation démocratique et société civile
ATTF convention 2010	2010	35 623	ATTF	Éducation/formation dans la banque et les services financiers
Fonds de micro-projets 2010	2010	50 000	BI-MAE	Secteur non spécifié
Réalisation de plans directeurs à São Nicolau	2009-2010	150 000	BI-MAE	Secteur non spécifié
Agences ONU/spécialisées				
PNUD : Appui au renforcement du système électoral	2008-2010	391 972	PNUD	Élections
Programme conjoint des Nations unies au Cap Vert	2007-2010	2 703 488	PNUD	Multi-secteurs



Vendeuse au marché de Praia

Au niveau de la Coopération au développement luxembourgeoise, l'année 2010 s'est concentrée essentiellement sur la phase d'identification des programmes du PIC de troisième génération (2011-2015).

3. PROGRAMME INDICATIF DE COOPÉRATION, APPUIS EN COURS ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Suite à la revue à mi-parcours du PIC II (2006-2010) qui s'est clôturée en avril 2009 et sur base des recommandations préconisées par celle-ci, un dialogue a été entamé avec les autorités capverdiennes afin de définir conjointement les orientations du PIC III (2011-2015). La onzième Commission de partenariat entre les deux pays, qui s'est tenue à Praia le 6 juin 2010, a permis d'arrêter définitivement le texte du PIC III, qui a été signé officiellement à Praia le 6 juillet 2010. Ce dernier comporte un budget de 60 millions d'euros et s'oriente autour des quatre axes suivants :

Axe 1 : Education, formation professionnelle et insertion socioprofessionnelle incluant la microfinance, les activités génératrices de revenus, le soutien aux PME/PMI et le développement du marché de l'emploi, notamment dans les secteurs porteurs de l'économie, tels que le tourisme. Les activités dans le secteur de la Formation technique professionnelle et emploi (FTPE) s'inscrivent, d'une part, dans la continuité des actions entreprises dans le cadre du PIC II, telles que l'encadrement de l'École hôtelière et de tourisme du Cap Vert et le renforcement du réseau d'infrastructures scolaires. Elles tenteront, d'autre part, d'élargir le spectre d'actions pour atteindre une réelle approche programme pour la FTPE, y inclus le recours à l'aide budgétaire sectorielle.

Axe 2 : Eau et assainissement couplés aux énergies renouvelables et ayant recours à des techniques alternatives. L'intervention luxembourgeoise dans ce secteur s'inscrit dans le Plan d'action pour la gestion intégrée des ressources hydriques (PAGIRH) approuvé par les autorités capverdiennes. Sur base du PAGIRH et de son programme de mise œuvre, des actions concrètes seront déterminées.

Axe 3 : Appui à la santé scolaire et aux cantines scolaires au travers d'un renforcement institutionnel de l'Institut capverdien d'action sociale scolaire (ICASE) et la mise en œuvre du Plan national de santé scolaire et du Programme national des cantines scolaires.

Axe 4 : Aide alimentaire consistant en l'envoi annuel au Cap Vert de froment panifiable et, le cas échéant, d'autres denrées alimentaires, participant ainsi à l'effort de sécurité alimentaire de l'archipel. Les revenus engendrés par la vente de ces produits alimentent un fonds de contrepartie qui permet de financer des microprojets au niveau des municipalités et des ONG locales.



Dures conditions de pêche sur l'île de Brava



La pêche est l'une des principales ressources du Cap Vert

La Coopération luxembourgeoise soutient le programme « One UN » 2012-2015 (CPAP) du Bureau unique des Nations unies au Cap Vert. Les financements multilatéraux devront s'insérer dans les stratégies nationales capverdiennes, être inclus dans le plan cadre pour l'aide au développement (UNDAF) et le CPAP 2012-2015 et présenter des synergies avec la coopération bilatérale, en particulier pour les axes 1 et 3 du PIC.

Un fonds d'études et d'assistance technique est prévu dans le PIC III pour soutenir les autorités capverdiennes dans la mobilisation de fonds additionnels auprès de divers fonds et instances internationales. Le fonds servira également à fournir de l'assistance technique et d'autres moyens aux autorités capverdiennes en vue de développer les relations économiques avec le Luxembourg et d'autres pays. Il permettra aussi d'aider les autorités capverdiennes à élaborer et mettre en œuvre un projet de coopération triangulaire sud-sud-nord avec la République de São Tomé et Príncipe. Enfin, dans les limites des moyens disponibles, des études de faisabilité, d'identification et de suivi de projets de coopération peuvent également être financées par le fonds d'études et d'assistance technique.

Sur demande expresse des autorités capverdiennes, le PIC III introduit l'aide budgétaire sectorielle comme nouvelle modalité de mise en œuvre de la Coopération luxembourgeoise au Cap Vert. Le recours à l'aide budgétaire sectorielle se fera dans le cadre de l'appui au secteur de l'éducation, de la formation et de l'insertion professionnelle, en étroite collaboration avec les autres bailleurs qui ont déjà recours à cette modalité pour ce secteur.



Femmes de l'île de Santiago retournant à la maison pour préparer le repas



MALI	2000	2010
Population (millions)	10,7	13,3
PIB par habitant (PPA) [en dollars]	681	688
Classement selon l'indicateur du développement humain	165/174	160/169
OMD 1 : Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim		
MDGs		
Proportion de la population disposant de moins de 1,25 dollar par jour en parité de pouvoir d'achat	72,80%	51,40%
Proportion d'enfants de moins de 5 ans qui souffrent d'insuffisance pondérale	40%	ND
OMD 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous		
Taux net de scolarisation dans le primaire [%]	38,10%	71,50%
Proportion d'écopliers commençant la première année dans le primaire et achevant la cinquième.	84%	ND
Taux d'alphabétisation des jeunes [% de la population âgée de 15 à 24 ans]	62,50%	26,20%
OMD 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes		
Taux de scolarisation des filles dans le primaire en % du taux masculin	69%	ND
Taux de scolarisation des filles dans le secondaire en % du taux masculin	56%	ND
Taux brut d'inscription des femmes dans le supérieur en % du taux masculin	24%	ND
Sièges au Parlement occupés par des femmes [% du total]	12,20%	10,20%
OMD 4 : Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans		
Taux de mortalité infantile pour 1000 naissances vivantes	144‰	103‰
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans pour 1000 naissances vivantes	237‰	194‰
Proportion des enfants d'un an vaccinés contre la rougeole	57%	68,00%
OMD 5 : Améliorer la santé maternelle		
Taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes	580	970
Proportion de naissances assistées par un personnel médical compétent	ND	49%
OMD 6 : Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies		
Taux de prévalence du VIH [% de la population âgée de 15 à 49 ans]	1,67	1,50
Prévalence de la tuberculose [pour 100 000 habitants]	43,7	ND
OMD 7 : Assurer un environnement durable		
Proportion de la population disposant d'installations sanitaires de qualité	6%	36%
Proportion de la population disposant d'un accès facilité à une source d'eau de qualité	66%	69%
OMD 8 : Mettre en place un partenariat pour le développement		
APD nette reçue en % du PIB	13,20%	11,40%
Service de la dette en pourcentage des exportations de biens et services	12,60%	ND
Usagers de cellulaires [pour 1000 habitants]	ND	ND
Utilisateurs d'Internet [pour 1000 habitants]	ND	16



1. LE MALI FACE AUX OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT

Soucieuses de se donner les moyens de progresser dans la lutte contre la pauvreté en général et d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) en particulier, les autorités maliennes se sont dotées d'un plan décennal d'atteinte des OMD (2006-2015), d'un Cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté (CSR/P / 2007-2011) ainsi que d'un Programme de développement économique et social (PDES / 2008-2012).

L'évolution des indicateurs est globalement positive et démontre que les efforts conjugués du Mali et de ses partenaires au développement vont dans la bonne direction en vue de la réalisation des OMD. Cependant, de récentes projections des Nations unies indiquent que cette évolution est encore insuffisante pour atteindre tous les objectifs dans les délais impartis.

En ce qui concerne l'OMD 1, l'objectif de la lutte contre la malnutrition et la faim pourra probablement être atteint dans les délais au regard des résultats obtenus en matière de sécurité alimentaire. En revanche, la lutte contre l'extrême pauvreté pourrait ne pas être remportée d'ici 2015.

Avec un taux net de scolarisation dans le primaire de 71,50%, l'accès universel à l'éducation primaire (OMD 2) enregistre des avancées sensibles. C'est également le cas pour la lutte contre les inégalités et pour l'autonomisation de la femme (OMD 3). Les progrès réalisés au titre de ces deux OMD laissent présager que le Mali pourrait atteindre les objectifs escomptés dans les temps.

Le bilan est moins favorable en ce qui concerne les OMD 4 et 5. De fait, les Nations unies considèrent comme invraisemblable la possibilité que le Mali puisse atteindre les objectifs fixés en matière de lutte contre la mortalité infantile et en faveur de la santé maternelle, même si des progrès ont été réalisés, comme en témoigne le recul de la mortalité infantile.

En revanche, des avancées ont été enregistrées dans le cadre de l'OMD 6 en ce qui concerne la lutte contre le VIH/sida, de sorte que le Mali devrait par conséquent vraisemblablement atteindre cet objectif d'ici 2015.

Des progrès ont également été enregistrés par rapport à l'OMD 7 « Assurer un environnement durable », en particulier en ce qui concerne l'accès facilité à l'eau potable et, dans une moindre mesure, à des installations sanitaires de qualité. Il est dès lors probable que le Mali puisse atteindre dans les délais les cibles relatives à cet OMD.



Sur la route de Ségou

2. ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2010

L'année 2010 a été marquée par la célébration du cinquantième de l'indépendance du Mali, mais aussi et surtout par la dégradation de la situation sécuritaire qui reste précaire dans le Nord du pays, à l'image de la région du Sahel où l'insécurité et la menace terroriste ont augmenté de façon inquiétante.

Dans ce contexte où le Mali semble pris entre deux feux, le Président Touré continue de plaider en faveur d'une coopération régionale pour lutter contre le fléau terroriste qui profite des frontières particulièrement poreuses dans la zone sahélienne. Des premiers résultats en la matière ont pu être enregistrés, notamment au niveau de la coopération entre états-majors des armées des pays concernés, mais il reste du chemin à parcourir avant d'arriver à une vraie approche régionale coordonnée.

Dans le contexte de la coopération régionale, on retiendra que le Président Amadou Tourmani Touré a été reconduit à la présidence de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) lors de la 14^e session des chefs d'État et de gouvernement qui s'est tenue à Bamako en février 2010.

Au niveau des relations bilatérales entre le Mali et le Luxembourg, on notera la rencontre entre le Président Amadou Tourmani Touré et le Premier ministre Jean-Claude Juncker en marge du Sommet UE-Afrique, qui a eu lieu à Tripoli à la fin du mois de novembre 2010.

3. PROGRAMME INDICATIF DE COOPÉRATION, APPUIS EN COURS ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Doté d'une enveloppe budgétaire indicative de 55,2 millions d'euros, le Programme indicatif de coopération (PIC) en cours - le deuxième signé avec le Mali - couvre les années 2007 à 2011 et se concentre sur les secteurs éducation,

LISTE DE L'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS DE LA COOPÉRATION DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

MALI	2009	2010	Evolution depuis 2009
Lux-Development et autres partenaires	12 650 818,97	7 907 996,11	-37,49%
Agences ONU/spécialisées	835 000,00	943 870,11	13,04%
ONG	2 479 062,29	1 168 688,53	-52,86%
Action humanitaire et aide alimentaire	250 000,00	599 480,00	139,79%
Appui aux programmes	221 790,86	106 007,77	-52,20%
Divers	-	22 249,00	100,00%
Total	16 436 672,12	10 748 291,63	-34,61%



Maraîchère dans la commune de Mahou

formation et insertion socioprofessionnelles, santé de base, hydraulique et assainissement, sécurité alimentaire, développement local et bonne gouvernance. Le rapport de la revue à mi-parcours du deuxième PIC a été restitué à Bamako en mars 2010. Cet examen a permis d'une part de faire le point

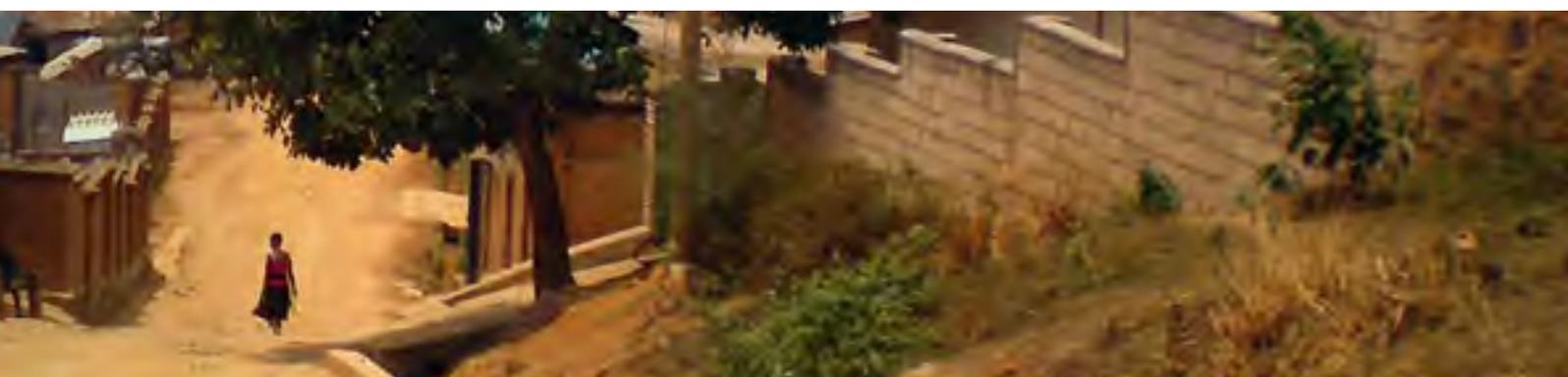
sur les activités passées et d'autre part de mettre à profit les enseignements tirés afin de guider l'avenir de la Coopération luxembourgeoise au Mali, notamment dans la perspective du troisième PIC.

En ce qui concerne la zone de concentration Sud, l'exécution du PIC II monte graduellement en régime. Après une année 2009 largement consacrée à la réalisation des études et travaux préparatoires, l'année 2010 a permis de démarrer la majorité des activités prévues.

Dans la zone de concentration Nord, le Programme de développement durable dans la région de Kidal - Phase 3 (DDRK), mis en œuvre par Proman, a continué de progresser au cours de l'année 2010, malgré les conditions pour le moins difficiles dans lesquelles se déroule sa mise en œuvre. Si la situation sécuritaire a imposé un repli du personnel expatrié de Kidal vers Bamako, il n'en reste pas moins que la continuation des activités du DDRK constitue un signal politique fort à l'égard des autorités maliennes, illustrant la volonté du Luxembourg de ne pas réduire ou freiner ses actions dans la région en général et dans les zones exposées en particulier.

L'identification du troisième PIC, qui couvrira les années 2012 à 2016, propose la consolidation des activités en cours et ciblera donc sensiblement les mêmes secteurs et zones d'intervention que le PIC II. L'accent sera également mis sur les questions du genre, de la bonne gouvernance et de la démocratie, ainsi que la prise en compte des enjeux environnementaux.

Coopération bilatérale	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Agent d'exécution							
Lux-Development et autres partenaires	1 345 384	5 122 444	4 601 996	5 669 198	7 680 767	12 650 819	7 907 996
Agences ONU/spécialisées	198 315	950 798	1 152 204	4 165 459	4 047 517	835 000	943 870
Total	1 543 699	6 073 242	5 754 200	9 834 657	11 728 284	13 485 819	8 851 866



LES PROJETS DE LA COOPÉRATION BILATÉRALE EN COURS AU MALI

Nom du projet	Durée	Budget global	Agence	Secteur
Lux-Development et autres partenaires				
MLI/004 : Plaine de San Ouest	2004-2009	6 300 000	LD	Ressources en eau à usage agricole
MLI/008 : Coopération triangulaire - hydraulique Ségou	2005-2009	2 350 000	LD	Approvisionnement en eau potable et assainissement - dispositifs de base
MLI/009 : Appui à la gestion locale de l'environnement urbain	2005-2010	1 750 000	LD	Développement et gestion urbaine
MLI/014 : Eau potable à Sénou (Bamako)	en formulation	2 200 000	LD	Approvisionnement en eau potable et assainissement - dispositifs de base
MLI/015 : Manuscrits de Tombouctou	2009-2014	4 000 000	LD	Institutions scientifiques et de recherche
MLI/016 : Appui à la santé de base (PIC II)	2008-2012	7 182 700	LD	Soins et services de santé de base
MLI/017 : Eau potable et assainissement (PIC II)	2008-2012	10 068 300	LD	Approvisionnement en eau potable et assainissement - dispositifs de base
MLI/018 : Sécurité alimentaire (PIC II)	2008-2010	3 259 200	LD	Développement agricole
MLI/019 : Appui à la formation et à l'insertion professionnelles (PIC II)	2008-2012	13 657 700	LD	Education pour une meilleure qualité de vie pour les jeunes et les adultes
MLI/020 : Composante d'accompagnement (PIC II)	2008-2012	6 832 100	LD	Décentralisation et soutien aux administrations infranationales
Identification PIC III Mali	2011	3 930	BCL DAK	Politiques publiques et gestion administrative
DDRK III	2008-2011	7 075 000	PROMAN	Aide plurisectorielle
Agences ONU/spécialisées				
Améliorer les services de santé région Kidal	2007-2011	100 000	OMS-CVSOD	Soins et services de santé de base
Survie de l'enfant à Kidal	2007-2011	200 000	OMS-CVSOD	Soins et services de santé de base
Lutte contre l'insalubrité alimentaire	2011-2012	166 321	OMS-CVSOD	Nutrition de base
Lutte contre l'Excision	2007-2011	500 000	UNFPA	Soins en matière de fertilité
Santé reproductive des jeunes	2007-2011	700 000	UNFPA	Soins en matière de fertilité
Santé reproductive	2007-2011	1 000 000	UNFPA	Soins en matière de fertilité
Survie de l'enfant Sud-Ségou & Yorosso	2007-2011	650 000	UNICEF	Soins en matière de fertilité
Appui conjoint PTF au pool technique	2010-2011	50 000	PNUD	Décentralisation et soutien aux administrations infranationales
Renf. des capacités de gouvernance	2007-2011	500 000	PNUD	Politiques publiques et gestion administrative
Epanouissement économique & socio-politique	2007-2011	1 000 000	PNUD	Organisations et institutions pour l'égalité des femmes
« Travail décent des jeunes au Mali »	2010	7 549	BIT	Politique de l'emploi et gestion administrative
Programme d'appui à l'insertion des jeunes	2007-2011	1 499 789	BIT	Politique de l'emploi et gestion administrative
Valorisation des produits agropastoraux	2007-2011	1 000 000	PNUD	Production agricole



NAMIBIE	2000	2010
Population (millions)	1,7	2,2
PIB par habitant (PPA) [en dollars]	5 176	4 149
Classement selon l'indicateur du développement humain	115/174	105/169
OMD 1 : Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim		
		MDGs
Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour en parité de pouvoir d'achat	34,90%	49,1%
Proportion d'enfants de moins de 5 ans qui souffrent d'insuffisance pondérale	26%	24%
OMD 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous		
Taux net de scolarisation dans le primaire [%]	91,40%	89%
Proportion d'écopiers commençant la première année dans le primaire et achevant la cinquième	86%	76,60%
Taux d'alphabétisation des jeunes [% de la population âgée de 15 à 24 ans]	91%	92,70%
OMD 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes		
Taux de scolarisation des filles dans le primaire en % du taux masculin	106%	99%
Taux de scolarisation des filles dans le secondaire en % du taux masculin	108%	117%
Taux brut d'inscription des femmes dans le supérieur en % du taux masculin	154%	88%
Sièges au Parlement occupés par des femmes [% du total]	20,40%	26,90%
OMD 4 : Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans		
Taux de mortalité infantile pour 1000 naissances vivantes	57‰	31‰
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans pour 1000 naissances vivantes	74‰	42‰
Proportion des enfants d'un an vaccinés contre la rougeole	63%	73%
OMD 5 : Améliorer la santé maternelle		
Taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes	230	210
Proportion de naissances assistées par un personnel médical compétent	ND	81%
OMD 6 : Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies		
Taux de prévalence du VIH [% de la population âgée de 15 à 49 ans]	19,94%	15,30%
Prévalence de la tuberculose [pour 100 000 habitants]	372,2	532,2
OMD 7 : Assurer un environnement durable		
Proportion de la population disposant d'installations sanitaires de qualité	ND	33%
Proportion de la population disposant d'un accès facilité à une source d'eau de qualité	ND	92%
OMD 8 : Mettre en place un partenariat pour le développement		
APD nette reçue en % du PIB	5,70%	2,40%
Service de la dette en pourcentage des exportations de biens et services	ND	ND
Usagers de cellulaires [pour 1000 habitants]	12	950
Utilisateurs d'Internet [pour 1000 habitants]	ND	53



1. LA NAMIBIE FACE AUX OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT

Le 30 avril 2010, la Namibie a transmis aux Nations unies son rapport sur la mise en œuvre des stratégies nationales pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Le rapport rappelle que les politiques de développement de la Namibie sont ancrées dans le document « Vision 2030 », et que les stratégies de mise en œuvre sont articulées par les Programmes nationaux de développement (NDP – National Development Plan), en particulier le NDP3 datant de 2008. « Vision 2030 » veut, entre autres choses, encourager l'égalité des genres et la valorisation des femmes dans un environnement économique diversifié, robuste et dynamique capable de créer des emplois et de réduire la pauvreté, en particulier dans les régions rurales. Les différentes politiques se concentrent sur huit buts-clé qui s'inspirent d'objectifs de développement convenus au niveau international et avec les OMD.

La Namibie a toujours considéré la santé comme un élément essentiel du développement national. Elle a donc inclus les objectifs 3, 4, 5 et 6 des OMD comme objectifs transversaux dans tous ses programmes et stratégies de développement. Le NDP3 a identifié le sida ainsi que les maladies sexuellement transmissibles comme des défis importants à l'effort de réaliser les objectifs de développement. En conséquence, le gouvernement a fait des soins médicaux fondamentaux une de ses priorités. À cette fin, le mandat du ministère de la Santé et des services sociaux met un accent particulier sur la lutte contre la faim, la mortalité, la santé maternelle, le sida, le paludisme et d'autres maladies endémiques.



Campements de la ville de Rundu



Puits pour le bétail dans la région de Kavango

Le gouvernement considère le secteur de l'éducation comme autre secteur-clé dans l'optique de garantir un renforcement des capacités de la nation. En conséquence, le secteur bénéficie d'importantes allocations à partir du budget national [22,4% du budget 2010/2011 – le poste budgétaire le plus important]. Dans ce contexte, le financement des institutions d'éducation du primaire, du secondaire inférieur et supérieur et de la formation technique et professionnelle est une priorité du gouvernement. Le Programme d'amélioration de l'éducation et de la formation professionnelle et la mise en place du Namibian College of Open Learning relèvent de la stratégie pour atteindre l'OMD 2 qui se concentre sur l'éducation de base.

Il y a beaucoup de défis que le gouvernement est déterminé à relever pour atteindre les OMD. Ceux-ci incluent une pénurie de compétences, de fonds et d'infrastructure appropriés. Dans son rapport, le gouvernement namibien se réjouit néanmoins du fait qu'il peut fermement compter sur l'appui des partenaires au développement.

2. ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2010

Le 21 mars 2010, la Namibie a fêté le 20^e anniversaire de son Indépendance. Le gouvernement a organisé à cette occasion une grande cérémonie dans le principal stade de Windhoek, la capitale. Le principal constat des 20 ans d'indépendance namibienne était la stabilité. Bien qu'au pouvoir depuis sa première victoire aux urnes en 1990, la SWAPO (South West Africa People's Organization – parti politique issu du mouvement de lutte pour l'Indépendance) est considérée comme faisant preuve de bonne gouvernance en matière de gestion financière et politique du pays. Se basant sur une croissance annuelle moyenne de 4%, les gouvernements successifs ont construit des écoles, des hôpitaux, des routes ou encore des

LISTE DE L'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS DE LA COOPÉRATION DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Namibie	2009	2010	Evolution depuis 2009
Lux-Development et autres partenaires	5 867 934,86	9 008 067,42	53,51%
Agences ONU/spécialisées	845 262,08	394 073,14	-53,38%
ONG	134 368,75	-	-100,00%
Action humanitaire et aide alimentaire	225 000,00	-	-100,00%
Appui aux programmes	100 555,18	-	-100,00%
Divers	-	5 170,00	100,00%
Total	7 173 120,87	9 407 310,69	31,15%



Séance de médiation dans un township de la ville de Katima

logements. Néanmoins de fortes inégalités de niveau de vie persistent, et la moitié des Namibiens vit toujours avec moins d'un euro par jour. De plus, dans un pays très peu peuplé, 51% des personnes en âge de travailler n'ont pas d'emploi.

Le même 21 mars, le Président Hifikepunye Pohamba a prêté serment dans un stade de la capitale, après sa victoire à la présidentielle de novembre 2009. A l'issue de la cérémonie, il a reconduit Nahas Angula au poste de Premier ministre et annoncé la composition du nouveau gouvernement.

Fin mars, à la suite d'inondations qui ont tué 62 personnes, contraint à l'évacuation de 10.000 personnes, menacé 247 écoles ainsi que des hôpitaux, le Président Pohamba a déclaré l'état d'urgence dans le nord du pays. Le Président a précisé qu'il pourrait s'agir du « pire désastre de l'histoire connue » du pays. Depuis janvier, des pluies diluviennes s'étaient abattues sur le nord du pays, provoquant comme déjà en 2009 la montée des eaux des fleuves Zambèze et Okavango.

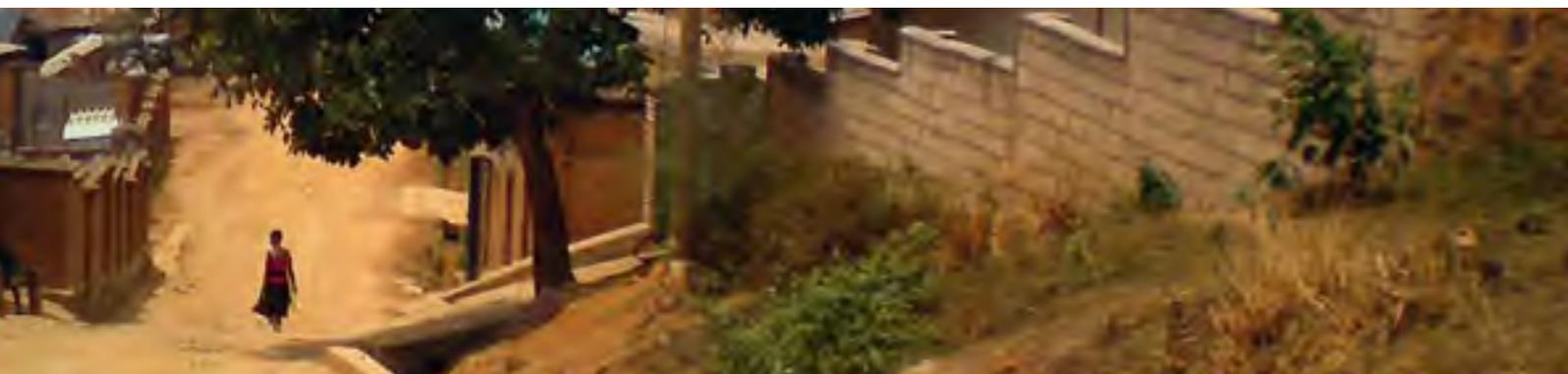
Les 16 et 17 août 2010, Windhoek a accueilli le 30^e sommet de la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC).

A cette occasion, la RDC a transmis la présidence de l'organisation sous-régionale à la Namibie. Les représentants namibiens ont déclaré que le mandat namibien tombe dans une période-clé pour la SADC, car jusqu'en 2011, les Etats membres de la SADC auront l'obligation, sans exception, d'accélérer la mise en œuvre du protocole sur le commerce en vue de consolider la zone de libre échange et d'aboutir à l'union douanière, à une banque centrale commune, à l'union monétaire et finalement à un marché commun.

Des élections pour les conseils locaux et régionaux ont eu lieu les 26 et 27 novembre 2010. Les mandats de conseillers régionaux et locaux auraient dû expirer fin 2009, mais les mandats ont été prolongés d'une année pour éviter d'avoir trop d'élections en même temps. La SWAPO a obtenu une représentation dans tous les conseils locaux, tandis que le principal parti d'opposition, le Rassemblement pour la démocratie et le progrès (RDP), participant pour la première fois à ces élections, a réussi à entrer dans 36 conseils locaux.

3. PROGRAMME INDICATIF DE COOPÉRATION 2008-2010, APPUIS EN COURS ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Le PIC 2007-2010 signé en 2007 est explicitement un programme de désengagement portant sur trois secteurs (le développement rural/urbain intégré, la formation professionnelle et la planification au développement) destiné à mettre fin aux activités bilatérales de la Coopération luxembourgeoise en Namibie fin 2010. Pour garantir la durabilité des activités, le Luxembourg a donné fin 2009 son accord pour prolonger de quelques mois l'exécution des projets et de préparer leur clôture pour septembre 2011. Une mission conjointe MAE-LD en février 2010 a été l'occasion de confirmer que les conditions sont remplies pour pouvoir respecter cette date.



Coopération bilatérale	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Agent d'exécution							
Lux-Development et autres partenaires	4 214 190	3 964 324	5 006 707	4 087 558	3 090 776	5 867 935	9 008 067
Agences ONU/spécialisées	-	150 000	494 073	1 397 399	875 341	845 262	394 073
Total	4 214 190	4 114 324	5 500 780	5 484 957	3 966 118	6 713 197	9 402 141

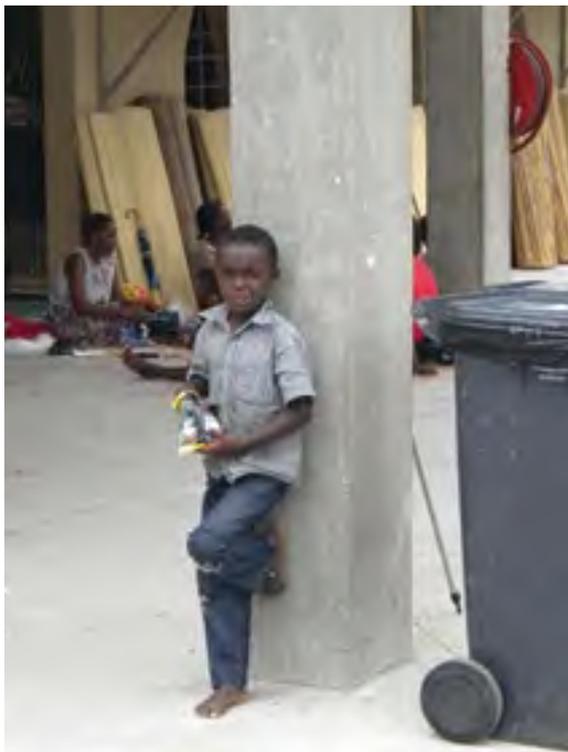
LES PROJETS DE LA COOPÉRATION BILATÉRALE EN COURS EN NAMIBIE

Nom du projet	Durée	Budget global	Agence	Secteur
Lux-Development et autres partenaires				
NAM/334 : Mashare Agricultural Development Institute	2001-2010	2 987 756	LD	Éducation et formation dans le domaine agricole
NAM/337 : Support to Basic Education III	2001-2010	4 486 440	LD	Équipements scolaires et formation
NAM/338 : Water in Otjozondjuga and Omahaka	2002-2010	4 800 000	LD	Approvisionnement en eau et assainissement - systèmes à grande échelle
NAM/339 : Zambezi Vocational Training	2005-2010	2 965 200	LD	Formation professionnelle
NAM/340 : Open Market Katima	2003-2010	2 927 000	LD	Services et institutions de soutien commerciaux
NAM/341 : Urban Development Katima	2004-2010	648 000	LD	Politiques publiques et gestion administrative
NAM/342 : GIS III Development Planification	2005-2010	1 442 500	LD	Politiques publiques et gestion administrative
NAM/343 : Formalization of informal settlements in Rundu and Katima and extension of the water and sanitation network in Rundu	2007-2011	9 450 000	LD	Approvisionnement en eau potable et assainissement - dispositifs de base
NAM/345 : Caprivi and Kavango Rural Water	2008-2011	3 200 000	LD	Approvisionnement en eau potable et assainissement - dispositifs de base
NAM/347 : Support to Vocational Training	2008-2011	4 965 000	LD	Formation professionnelle
NAM/348 : GIS IV Development Planification	2008-2011	1 259 650	LD	Politiques publiques et gestion administrative
Agence de transfert de technologie : Convention 2010	2010	67 761	ATTF	Éducation/formation dans la banque et les services financiers
Agences ONU/spécialisées				
ONU-FNUAP : CPAP Namibie - dernière tranche	2006-2010	1 970 366	UNFPA	Politique/programmes en matière de population

APPUIS EN COURS

L'objectif principal du projet *Formalization of Informal Settlements in Rundu and Katima Mulilo and Extension of the Water and Sanitation Network in Rundu* [NAM/343] est de renforcer les capacités des autorités municipales de Rundu et de Katima Mulilo au Nord du pays et de transformer les

quartiers informels des deux villes en quartiers formels où les habitants sont propriétaires de leurs terrains et disposent des infrastructures de base comme l'accès à l'eau et à l'assainissement. De plus, les quartiers situés dans une haute plaine sous forme de cuvette et donc inondable, sont munis d'ouvrages pour les préserver des inondations. La plupart des activités du projet ont très bien progressé en 2010. Un plan



Katima Open Market

pour le désengagement graduel contient des recommandations précises sur chaque tâche du projet. Avant la fermeture du projet, le ministère technique namibien envisage de créer une unité de suivi qui effectuerait des missions régulières sur le terrain ; l'expérience de cette unité pourrait profiter à toutes les autorités locales qui se voient confrontées à des problèmes similaires que Rundu et Katima Mulilo.

L'objectif principal du projet *Caprivi and Kavango Rural Water [NAM/345]* est de faciliter l'accès à l'eau potable et d'améliorer l'évacuation et le traitement des eaux usées dans le Kavango et le Caprivi. Un objectif transversal important est d'associer étroitement les femmes à la gestion des ouvrages hydrauliques, l'analyse ayant montré que les comités de gestion dirigés par des femmes sont plus efficaces et plus durables. Au niveau des communautés, la mise en place de personnes mobilisatrices devrait avoir une influence positive sur la bonne gouvernance et la prise de décision au niveau local et régional.

Le projet a bien avancé sur l'année 2010, malgré des problèmes avec la passation des marchés publics pour les forages face à la forte demande du secteur minier s'adressant aux mêmes entreprises. Les prix des équipements ayant fortement augmenté depuis la formulation du projet, et le taux de change de la monnaie namibienne s'étant fortement dégradé, force a néanmoins été de constater que le budget disponible ne permettrait pas de réaliser l'équipement de tous les puits forés dans le cadre du projet. Après consultation des autorités namibiennes, la Namibie s'est engagée à assumer l'équipement de la région de Caprivi sur ses propres fonds, tandis que le budget luxembourgeois restant, augmenté d'une légère rallonge, allait servir pour l'équipement des puits au Kavango.

Les partenaires du projet *Support to Vocational Training [NAM/347]*, sont la National Planning Commission (NPC) et la National Training Authority (NTA) qui est un nouveau service créé au sein du ministère de l'Education, mais aussi le secteur privé qui est représenté au sein du comité de pilotage du projet pour assurer que ses besoins réels soient pris en compte. Le projet offre un appui stratégique et opérationnel à l'ensemble des structures du système de la formation technique et professionnelle en appuyant les formations professionnelles à différents niveaux, surtout en assistance technique pour le développement de systèmes et de capacités au centre NTA à Windhoek et dans d'autres centres gouvernementaux de formation professionnelle. Les objectifs ayant été atteints, la période d'extension accordée à tous les projets en Namibie permettra le renforcement des capacités pour garantir la durabilité des réalisations.

Le projet *Geographic Information System – GIS Phase IV [NAM/348]* est basé sur la Vision 2030, le troisième Plan national de développement, et la décision du gouvernement de transformer le Bureau central des statistiques (Central Bu-



Vente d'artisanat à Katima



Campements de la ville de Rundu

reau of Statistics - CBS] en une institution plus autonome. Il accompagne la préparation du recensement général de la population et de l'habitat prévu pour l'été 2011, et il participe à la mise à niveau des statistiques nationales namibiennes en concertation avec les organismes du système des Nations unies et la Banque mondiale. Le critère de la bonne gouvernance est central dans le projet NAM/348. L'appui du projet au développement de la législation sur la récolte et l'utilisation des statistiques et des données géographiques contribue à l'amélioration de la gestion et de la planification au niveau national comme au niveau régional. Il facilitera aussi le monitoring des objectifs du Millénaire pour le développement. En 2010, le projet a largement atteint ses objectifs au niveau régional, et toute une série de bureaux régionaux du CBS ont été mis en place et équipés. Des équipes qualifiées sont prêtes à assumer le défi du recensement en 2011. Au niveau central, la restructuration du CBS a malheureusement encore connu des lenteurs, mais fin 2010, le vote du National Statistics Act, la loi régissant définitivement l'organisation, le fonctionnement et les compétences du CBS, était considéré comme imminent.

APPUI À TRAVERS LES AGENCES MULTILATÉRALES

La Coopération luxembourgeoise continue à appuyer le secteur de la santé par le financement, par la voie de la coopération multilatérale, du *Country Programme Action Plan (CPAP 2006-2010)* de l'UNFPA. Le CPAP s'articule autour de trois composantes : [a] la santé reproductive, [b] le genre, et [c] la population et le développement. Il a comme objectif de s'attaquer aux multiples impacts du VIH/sida et d'agir en complémentarité avec les plans de développement namibiens nationaux. Dans ce contexte, ce programme est également complémentaire à l'action bilatérale en Namibie.

APPUI À TRAVERS L'ATTF

Au cours du premier semestre 2010, Bank of Namibia, la banque centrale du pays, a contacté l'Agence de transfert de technologies financière luxembourgeoise pour mettre sur pied un programme adapté aux besoins namibiens ; ce programme sera réalisé à partir de l'année 2011.



NIGER	2000	2010
Population (millions)	10,1	15,9
PIB par habitant (PPA) (en dollars)	739	364
Classement selon l'indicateur du développement humain	173/174	167/169
OMD 1 : Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim		MDGs
Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour en parité de pouvoir d'achat	61,40%	65,90%
Proportion d'enfants de moins de 5 ans qui souffrent d'insuffisance pondérale	50%	44,40%
OMD 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous		
Taux net de scolarisation dans le primaire [%]	24,40%	62,40%
Proportion d'écopliers commençant la première année dans le primaire et achevant la cinquième	73%	66%
Taux d'alphabétisation des jeunes [% de la population âgée de 15 à 24 ans]	21,60%	36,50%
OMD 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes		
Taux de scolarisation des filles dans le primaire en % du taux masculin	61%	75%
Taux de scolarisation des filles dans le secondaire en % du taux masculin	53%	61%
Taux brut d'inscription des femmes dans le supérieur en % du taux masculin	ND	33%
Sièges au Parlement occupés par des femmes [% du total]	1,20%	12,40%
OMD 4 : Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans		
Taux de mortalité infantile pour 1000 naissances vivantes	280‰	73‰
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans pour 1000 naissances vivantes	166‰	167‰
Proportion des enfants d'un an vaccinés contre la rougeole	27%	80%
OMD 5 : Améliorer la santé maternelle		
Taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes	590	1800
Proportion de naissances assistées par un personnel médical compétent	16%	18%
OMD 6 : Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies		
Taux de prévalence du VIH [% de la population âgée de 15 à 49 ans]	1,45%	0,80%
Prévalence de la tuberculose [pour 100 000 habitants]	38,9	292
OMD 7 : Assurer un environnement durable		
Proportion de la population disposant d'installations sanitaires de qualité	ND	9%
Proportion de la population disposant d'un accès facilité à une source d'eau de qualité	15%	48%
OMD 8 : Mettre en place un partenariat pour le développement		
APD nette reçue en % du PIB	15%	11,30%
Service de la dette en pourcentage des exportations de biens et services	18,40%	ND
Usagers de cellulaires [pour 1000 habitants]	ND	450
Utilisateurs d'Internet [pour 1000 habitants]	ND	5



1. LE NIGER FACE AUX OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT

La Stratégie de développement accéléré et de réduction de la pauvreté (2008-2012), adoptée en octobre 2007, sert de cadre de référence en matière de réduction de la pauvreté ainsi que pour les politiques de développement économique du Niger. Cette stratégie comprend d'ambitieux cibles intermédiaires à atteindre en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Selon le rapport 2010 du PNUD sur le développement humain, 65,90% des Nigériens vivaient en dessous du seuil de pauvreté. La croissance économique au Niger a été très variable ces dernières années et reste globalement insuffisante pour permettre un développement durable, notamment comparé à la croissance démographique très élevée d'environ 3,40%. Le secteur primaire (agriculture de subsistance et élevage) contribue à 37% au PIB et l'uranium et le bétail sur pied forment les principales recettes d'exportation.

Dans le domaine de l'éducation des progrès ont été enregistrés au cours de la dernière décennie. Ainsi le taux net de scolarisation est passé dans cette période de 24,40% en 2001 à 62,40% en 2009. En vue d'assurer une éducation primaire pour tous d'ici 2015, le gouvernement du Niger ambitionne de porter le taux de scolarisation à 94% dans le primaire d'ici 2012. Des efforts importants restent cependant à fournir, autant au niveau de l'équité de l'accès à l'éducation, notamment de celle des filles et des enfants en milieu rural, qu'au niveau de l'amélioration de la qualité de l'éducation. Les enseignements secondaire et supérieur ont connu un taux brut de scolarisation respectivement de 11% et de 1,30% en 2008/2009. Tous niveaux confondus, le taux d'abandon scolaire s'est élevé à 33,20%. Le taux d'alphabétisation des adultes a atteint 28,70%.

Malgré une amélioration du taux de couverture sanitaire global, la santé de la reproduction reste caractérisée par une mortalité maternelle (1.800 sur 100.000 naissances vivantes en 2008) et infanto-juvénile (167‰ en 2008) parmi les plus élevées au monde.

Le taux de prévalence du VIH/sida s'établissait à 0,80% en 2007 et le gouvernement s'efforce à stopper sa progression voire à renverser la tendance d'ici 2015.

La proportion de la population ayant accès à l'eau potable était de 52% en 2008. Le gouvernement ambitionne de porter ce taux à 80% d'ici 2012.



Le bétail sur pied est l'une des principales recettes d'exportation

2. ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2010

Suite à une crise constitutionnelle culminant dans le refus du Président Mamadou Tandja de quitter le pouvoir à la fin de l'année 2009 comme prévu par la Constitution de la 5^e République, le Niger a subi le 18 février 2010 un coup d'état qui a renversé le pouvoir en place et dissous les hautes institutions de l'Etat. La gouvernance du pays a aussitôt été placée, pour une période de transition envisagée à un an, sous l'autorité d'un Conseil suprême pour la restauration de la démocratie (CSRSD), présidé par le chef d'escadron, Salou Djibo, proclamé Général de corps d'armée par la suite.

Le CSRSD s'est donné comme objectif de restaurer la démocratie et la bonne gouvernance au Niger à travers la mise en place d'un certain nombre d'institutions, dont notamment le Conseil consultatif national (CCN). Suite aux délibérations du CCN, le Président du CSRSD a signé fin mai 2010 l'ordonnance portant Code électoral et a permis ainsi l'institution de la Commission électorale nationale indépendante (CENI), chargée de préparer et d'organiser les différentes échéances électorales. Fin septembre, les autorités de la transition ont présenté le chronogramme pour les différentes consultations électorales prévues à partir de janvier 2011 et devant aboutir à l'investiture d'un nouveau Président de la République en avril. Le 31 octobre 2010, une nouvelle Constitution a été adoptée avec 90,18% des votes et a ainsi ouvert la voie à la septième République.

Malgré les « circonstances difficiles » caractérisées par les conséquences de la crise alimentaire 2008/2009, la situation macro-économique du Niger a été relativement stable en 2010. Grâce à une politique budgétaire prudente, et notamment la réduction des dépenses publiques dans la Loi des finances rectificative pour l'exercice 2010, les recettes ont largement dépassé les objectifs. Le Niger a par ailleurs su faire face à la conjoncture extérieure, grâce à la vigueur de la croissance hors agriculture, au repli de l'inflation et au niveau

LISTE DE L'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS DE LA COOPÉRATION DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Niger	2009	2010	Evolution depuis 2009
Lux-Development et autres partenaires	3 633 066,99	1 799 008,29	-50,48%
Agences ONU/spécialisées	900 000,00	2 570 560,01	185,62%
ONG	1 455 962,70	495 245,02	-65,99%
Action humanitaire et aide alimentaire	691 199,00	1 775 054,67	156,81%
Appui aux programmes	1 144,00	-	-100,00%
Divers	20 000,00	4 746,00	-76,27%
Total	6 701 372,48	6 644 613,82	-0,85%

élevé des investissements directs étrangers liés à l'expansion des secteurs de l'uranium et du pétrole.

En ce qui concerne la situation sécuritaire, après l'enlèvement par Al Qaida au Maghreb islamique (AQMI), le 16 septembre 2010, de sept employés étrangers en poste pour des entreprises françaises dans la ville minière d'Arlit à l'extrême Nord du Niger, le gouvernement nigérien a décidé de renforcer davantage son dispositif sécuritaire dans la zone sahélienne du pays.

3. PIC 2008-2012, APPUIS EN COURS ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Suite à la décision du gouvernement luxembourgeois, le 25 août 2009, de suspendre le démarrage de nouveaux programmes et projets planifiés au titre du PIC 2008-2012 jusqu'à l'avènement d'autorités démocratiquement élues, les appuis bilatéraux luxembourgeois au développement du Niger ont connu une baisse importante en 2010, d'autant plus que les trois projets bilatéraux qui étaient en cours dans la région de Dosso et qui n'ont pas été concernés par la suspension de nouvelles interventions étaient en phase de clôture.

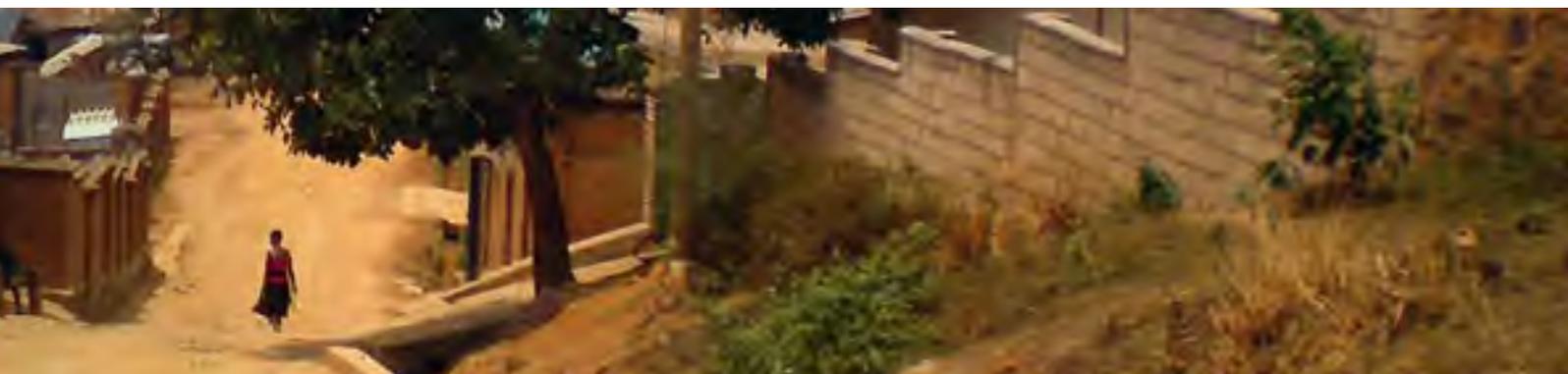
Tenant compte des progrès réalisés par les autorités de la transition ainsi que de la tenue scrupuleuse de tous les engagements pris, le Conseil de l'Union européenne a adopté fin septembre 2010 une feuille de route pour la reprise progressive de la coopération au développement avec le Niger. Cette reprise progressive était conditionnée principalement à la tenue, de manière libre et transparente, des différentes échéances électorales. Le Luxembourg s'est aligné sur cette décision et a décidé de reprendre progressivement sa coopération avec le Niger, en commençant par une contribution de 770.000 euros au financement des différents scrutins électoraux à travers un fonds commun mis en place par le PNUD. Lux-Development a été chargé de reprendre la formulation des trois nouveaux programmes de grande envergure suspendue en 2009. Ces programmes peuvent être lancés

au printemps 2011 quand les nouvelles autorités démocratiquement élues auront pris leurs fonctions.

Suite à la tenue, le 31 octobre 2010, du référendum sur la nouvelle Constitution du Niger dans des conditions libres et transparentes, le Luxembourg a signé en décembre 2010 un protocole d'accord avec le PNUD pour un appui de 500.000 euros sur 3 ans au profit d'un projet-pilote Plateformes multifonctionnelles, qui devrait améliorer l'accès aux services énergétiques et contribuer au développement d'activités génératrices de revenu dans des villages reculés du Niger.

Un deuxième appui de 4.949.302 euros sur cinq ans a été accordé en fin d'année en faveur du Programme conjoint de Maradi, mis en œuvre à travers plusieurs agences du Système des Nations unies. Ce programme multisectoriel vise à contribuer à l'amélioration des principaux indicateurs de développement de la région de Maradi, qui connaît l'incidence de la pauvreté la plus élevée du Niger, en focalisant sur l'accès, notamment des femmes, aux services sociaux de base, sur une meilleure gouvernance des ressources naturelles au niveau local et sur l'amélioration des conditions de production agricole.

Si en 2010 les déboursements pour les appuis bilatéraux au Niger étaient en baisse, les déboursements pour l'aide humanitaire ont fortement augmenté. En effet, depuis le mois de novembre 2009, le Dispositif national de prévention et de gestion des crises alimentaires (DNP-GCA) a attiré l'attention de la communauté internationale sur la dégradation de la situation alimentaire et nutritionnelle dans le Sahel, la hausse préoccupante du prix des principales céréales et des mouvements de populations liés au manque d'eau, de fourrage et de nourriture. Une pluviométrie insuffisante en septembre et octobre 2009 à un moment critique du développement des céréales a eu des conséquences néfastes sur les moyens de subsistance. Le bilan provisoire de la campagne agricole réalisée par le DNP-GCA début décembre 2009 a montré que seulement 41,7% des ménages pouvaient couvrir leurs besoins alimentaires jusqu'aux prochaines récoltes. En février



Coopération bilatérale	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Agent d'exécution							
Lux-Development et autres partenaires	2 974 722	4 451 139	4 705 704	5 705 497	5 408 436	3 633 067	1 799 008
Agences ONU/spécialisées	-	338 250	2 474 709	1 126 497	1 442 517	900 000	2 570 560
Total	2 974 722	4 789 389	7 180 413	6 831 994	6 850 952	4 533 067	4 369 568

LES PROJETS DE LA COOPÉRATION BILATÉRALE EN COURS AU NIGER

Nom du projet	Durée	Budget global	Agence	Secteur
Lux-Development et autres partenaires				
NIG/014 : DANI III	2003-2010	2 064 000	LD	Artisanat
NIG/015 : Développement rural Dosso II	2005-2010	8 459 556	LD	Développement rural
NIG/016 : PRADES	2005-2010	6 100 000	LD	Éducation pour une meilleure qualité de vie pour les jeunes et les adultes
NIG/017 : Appui à la formation professionnelle et technique	2011-2015	22 900 000	LD	Formation professionnelle
NIG/018 : Programme d'appui aux collectivités territoriales et à la mise en œuvre de la Stratégie de développement rural [SDR]	2011-2013	11 500 000	LD	Décentralisation et soutien aux administrations infranationales
NIG/019 : Appui à la mise en œuvre du Programme décennal de développement de l'éducation dans la région de Dosso	2011-2015	11 500 000	LD	Politique de l'éducation et gestion administrative
Fonds commun des donateurs : Prévention & gestion crises alimentaires	2006-2010	100 000	FCDNig	Programmes de sécurité et d'aide alimentaire
Fonds commun des donateurs : Contribution extraordinaire 2010	2010	1 000 000	FCDNig	Programmes de sécurité et d'aide alimentaire
Agences ONU/spécialisées				
ONU-FNUAP : IST/VIH/sida, dernière tranche	2006-2010	3 500 000	UNFPA	Soins en matière de fertilité
ONU-PNUD : Projet d'appui au processus électoral - Niger PAPEN	2007-2011	770 000	PNUD	Élections
ONU-FAO : Boutiques d'intrants coopératives - 3 ^e tranche	2010-2011	1 194 852	FAO	Coopératives agricoles
ONU-PNUD : Développement plateformes multifonctionnelles Niger - 1 ^{ère} tranche	2010-2012	500 000	PNUD	Développement rural
ONU-PNUD : Programme conjoint de Maradi [PCM] - 1 ^{ère} tranche	2010-2014	4 994 703	PNUD	Développement rural

2010, les Nations unies au Niger ont lancé un appel à la communauté internationale pour aider le gouvernement du Niger confronté à des pénuries alimentaires menaçant 7,8 millions de personnes, soit les trois cinquièmes de la population. En date du 11 février 2010, à l'occasion du Conseil d'Administration du Programme alimentaire mondial à Rome, la délégation luxembourgeoise a fait une intervention verbale en plénière pour attirer l'attention des membres du Conseil sur

cette crise et pour demander au PAM de se préparer sans tarder aux besoins alimentaires et nutritionnels croissants dans le Sahel. Au niveau politique, alors qu'il était délicat de parler de crise alimentaire et de malnutrition sous le régime du Président Tandja, le « nouveau gouvernement » de Djibo Salou a, dès sa prise du pouvoir, lancé un appel international pour plus de soutien et a facilité activement le déploiement de l'aide auprès des populations vulnérables.



SÉNÉGAL	2000	2010
Population (millions)	9	12,9
PIB par habitant (PPA) (en dollars)	1307	1087
Classement selon l'indicateur du développement humain	155/174	144/169
OMD 1 : Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim		
Proportion de la population disposant de moins de 1,25 dollar par jour en parité de pouvoir d'achat	26,30%	33,50%
Proportion d'enfants de moins de 5 ans qui souffrent d'insuffisance pondérale	22%	ND
OMD 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous		
Taux net de scolarisation dans le primaire (%)	59,50%	72,90%
Proportion d'écoliers commençant la première année dans le primaire et achevant la cinquième	87%	ND
Taux d'alphabétisation des jeunes (% de la population âgée de 15 à 24 ans)	48,70%	41,90%
OMD 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes		
Taux de scolarisation des filles dans le primaire en % du taux masculin	82%	ND
Taux de scolarisation des filles dans le secondaire en % du taux masculin	65%	ND
Taux brut d'inscription des femmes dans le supérieur en % du taux masculin	32%	ND
Sièges au Parlement occupés par des femmes (% du total)	14%	29,20%
OMD 4 : Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans		
Taux de mortalité infantile pour 1000 naissances vivantes	70‰	57‰
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans pour 1000 naissances vivantes	121‰	108‰
Proportion des enfants d'un an vaccinés contre la rougeole	65%	77%
OMD 5 : Améliorer la santé maternelle		
Taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes	560	980
Proportion de naissances assistées par un personnel médical compétent	ND	52%
OMD 6 : Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies		
Taux de prévalence du VIH (% de la population âgée de 15 à 49 ans)	1,77%	1%
Prévalence de la tuberculose (pour 100 000 habitants)	94	ND
OMD 7 : Assurer un environnement durable		
Proportion de la population disposant d'installations sanitaires de qualité	ND	51%
Proportion de la population disposant d'un accès facilité à une source d'eau de qualité	ND	69%
OMD 8 : Mettre en place un partenariat pour le développement		
APD nette reçue en % du PIB	10,60%	8,10%
Service de la dette en pourcentage des exportations de biens et services	23,20%	ND
Usagers de cellulaires (pour 1000 habitants)	2	ND
Utilisateurs d'Internet (pour 1000 habitants)	0,02	84



1. LE SÉNÉGAL FACE AUX OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT

Si le constat général, lors du Sommet de New York sur les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), en septembre 2010, a été que l'Afrique ne sera malheureusement pas au rendez-vous de 2015 avec des résultats probants, les tendances qui se sont dégagées au Sénégal au terme du suivi effectué en 2009, montrent un tableau contrasté.

Alors que d'importants efforts ont été fournis dans certains secteurs (santé, éducation, accès à l'eau potable et à l'assainissement), les progrès sont cependant irréguliers et masquent le fait que certains OMD fondamentaux apparaissent actuellement hors d'atteinte. Il en est ainsi en ce qui concerne les taux de mortalité infantile et de mortalité maternelle où les progrès réalisés cachent de fortes disparités régionales, les zones rurales obtenant souvent de moins bons résultats que la moyenne nationale.

On peut également citer, parmi les secteurs où des efforts plus soutenus sont requis, celui de l'éducation où le taux d'achèvement du cycle primaire pose toujours des problèmes, ou encore celui de l'hydraulique et de l'assainissement, où les projections en matière d'assainissement en milieu rural montrent que des efforts supplémentaires sont requis pour atteindre les objectifs fixés.

La lutte contre la pauvreté et pour le développement reste, à cet égard, le chantier central auquel le gouvernement du Sénégal entend se consacrer dans les années à venir. Ainsi, il ressort du suivi des OMD de 2009 que la proportion de la population vivant en-dessous du seuil de pauvreté est projetée à 38,4% en 2015, soit un peu au-dessus de la cible maximale de 34% prévue dans le cadre des OMD.

2. ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2010

A l'instar de treize pays d'Afrique subsaharienne, le Sénégal a célébré en 2010 le cinquantième anniversaire de son indépendance. A noter que le 3 avril, c'est-à-dire la veille de la Fête de l'indépendance, une vingtaine de chefs d'État africains a assisté à l'inauguration du Monument de la Renaissance africaine.

Sur le plan politique, suite à un remaniement gouvernemental, le nombre de femmes accédant à des charges ministérielles passe à 12 sur 41 membres du gouvernement, celui-ci restant dirigé par le Premier ministre Souleymane Ndéné Ndiaye. De nouveaux remaniements, de plus faible ampleur, sont intervenus en septembre et en octobre.



Petit garçon du quartier de la Médina à Dakar

Fait marquant, le Sénégal se dote en 2010 d'une loi pour établir la parité absolue entre hommes et femmes dans les instances électives au Sénégal. Par ailleurs, l'Assemblée nationale adopte à l'unanimité le projet de loi déclarant l'esclavage et la traite négrière crimes contre l'humanité, devenant ainsi le premier pays africain à se doter d'une telle législation.

Du point de vue sécuritaire, l'année 2010 a été marquée par de nouveaux regains de violence en Casamance alors qu'après des années de déplacements dus au conflit entraîné par la rébellion indépendantiste, beaucoup de populations commencent à retourner dans leurs villages et à reconstruire leurs vies.

En ce qui concerne les relations entre le Sénégal et le Luxembourg, on retiendra que Moussa Sakho, ministre de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle du Sénégal, a effectué une visite de travail à Luxembourg en date du 8 juin 2010. Quelques jours plus tard, le 18 juin, c'était au tour de Maître Madické Niang, Ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères de la République du Sénégal, de venir en visite au Luxembourg, où il a été reçu par la ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Marie-Josée Jacobs et par le Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn. La ministre a également rencontré le Président de la République et le ministre des Affaires étrangères du Sénégal en marge du Sommet des Nations unies à New York, en septembre 2010.

La 6^e commission de partenariat entre le Luxembourg et le Sénégal s'est quant à elle tenue le 8 novembre 2010 à Luxembourg en présence de la ministre luxembourgeoise de la Coopération et de l'Action humanitaire et du ministre sénégalais de l'Économie et des Finances, Abdoulaye Diop. Elle était notamment placée sous le signe de l'état d'exécution du deuxième Programme indicatif de coopération (PIC)

LISTE DE L'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS DE LA COOPÉRATION DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

SÉNÉGAL	2009	2010	Evolution depuis 2009
Lux-Development et autres partenaires	13 383 191,98	11 147 814,89	-16,70%
Agences ONU/spécialisées	1 288 604,00	1 499 411,00	16,36%
ONG	1 100 042,24	991 562,00	-9,86%
Action humanitaire et aide alimentaire	103 164,00	-	-100,00%
Appui aux programmes	307 338,24	298 551,82	-2,86%
Bureau de la coopération	163 202,48	143 525,89	-12,06%
Divers	89 200,00	140 073,00	57,03%
Total	16 434 743,08	14 220 938,27	-13,47%



Cabinet vétérinaire dans la région de Thiès

ainsi que du démarrage des travaux préparatoires en vue du troisième PIC.

Comme au cours des années précédentes, l'ambassade au Sénégal s'est chargée en 2010, sur demande de l'Université du Luxembourg et en étroite collaboration avec elle, de l'organisation matérielle d'un examen d'entrée pour les étudiants sénégalais titulaires d'une pré-inscription à l'Université du Luxembourg, leur facilitant ainsi la poursuite de leurs études universitaires à Luxembourg.

3. PROGRAMME INDICATIF DE COOPÉRATION, APPUIS EN COURS ET PERSPECTIVES D'AVENIR

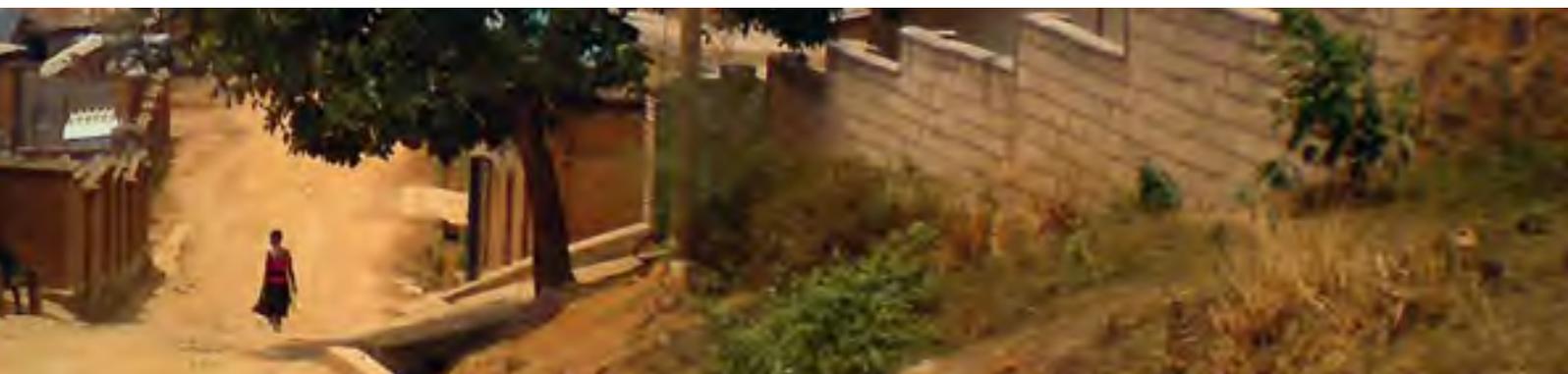
Le deuxième Programme indicatif de coopération (PIC), signé avec le Sénégal le 26 janvier 2007 à Dakar, couvre la période 2007 – 2011. Il est doté d'une enveloppe de 53,3 millions d'euros. Le PIC se concentre géographiquement sur les régions de Matam, Saint-Louis, Louga et Thiès et il cible prioritairement l'enseignement technique, la formation professionnelle et l'insertion socio-professionnelle des jeunes, la santé de base, l'hydraulique villageoise et l'assainissement ainsi que la bonne gouvernance.

Les quatre programmes qui composent le PIC ont démarré en 2008 et, alors que l'année 2009 a essentiellement permis de poser les préalables nécessaires au bon déroulement des programmes, l'année 2010 peut être considérée comme l'année charnière des programmes, devant permettre à ceux-ci d'atteindre leur vitesse de croisière.

En mars 2010, le rapport de la revue à mi-parcours du PIC II avec le Sénégal a été restitué à Dakar. Les enseignements et les pistes qui s'en sont dégagés, de même que les consultations auxquelles le rapport a donné lieu permettront de formuler un troisième PIC sur une base solide, objective et consensuelle.

La formulation du PIC III interviendra dans un contexte marqué par une accélération des dynamiques d'atteinte des OMD et par une prise en compte plus accrue de la décentralisation et de la Déclaration de Paris.

De manière générale, le nouveau PIC se situera dans la continuité du PIC II, tout en mettant l'accent sur le renforcement des capacités et de l'appropriation nationale et en tenant compte des lignes de conduite internationales en matière d'aide publique au développement. L'efficacité de l'aide au développement, le Code de conduite européen en matière de division du travail et le Plan d'action d'Accra seront ainsi au cœur du débat.



Coopération bilatérale	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Agent d'exécution							
Lux-Development et autres partenaires	3 270 000	6 149 257	7 449 117	4 681 109	10 044 968	13 383 192	11 147 815
Agences ONU/spécialisées	371 840	674 933	3 060 674	5 348 086	3 624 785	1 288 604	1 499 411
Total	3 641 840	6 824 190	10 509 791	10 029 195	13 669 753	14 671 796	12 647 226

LES PROJETS DE LA COOPÉRATION BILATÉRALE EN COURS AU SÉNÉGAL

Nom du projet	Durée	Budget global	Agence	Secteur
Lux-Development et autres partenaires				
SEN/012 : Eau potable et assainissement en milieu rural à Thiès et Louga	2000-2010	8 658 115	LD	Approvisionnement en eau potable et assainissement - dispositifs de base
SEN/014 : Centre hospitalier Abass Ndao - phase II	2003-2010	3 095 000	LD	Services médicaux
SEN/016 : Lycée technique de Thiès	2003-2010	12 824 093	LD	Équipements scolaires et formation
SEN/018 : Appui aux CETF dans la région de Saint-Louis	2002-2010	4 552 115	LD	Formation professionnelle
SEN/023 : Composante d'accompagnement (PIC II)	2008-2012	4 090 000	LD	Décentralisation et soutien aux administrations infranationales
SEN/024 : Formation technique et insertion professionnelle (PIC II)	2008-2012	14 190 000	LD	Formation professionnelle
SEN/025 : Programme de santé de base du PIC II	2008-2012	11 500 000	LD	Soins et services de santé de base
SEN/026 : Eau potable et assainissement - Louga et Thiès	2008-2012	14 220 000	LD	Approvisionnement en eau potable et assainissement - dispositifs de base
Identification PIC III Sénégal	2011	3 930	BCL DAK	Politiques publiques et gestion administrative
Agences ONU/spécialisées				
Insertion des sortants de la formation professionnelle - ISFP	2011-2012	300 000	BIT	Formation professionnelle
SEN/07/01/LUX	2007-2011	1 439 411	BIT	Formation professionnelle
Soins obstétricaux d'urgences, R. Toll et Ranerou	2011	210 000	UNFPA	Infrastructure pour la santé de base
Education & child development	2008-2011	600 000	PAM	Nutrition de base
Formation professionnelle et technique - Sénégal	2011	200 000	PNUD	Politique de l'emploi et gestion administrative
Insertion professionnelle des jeunes - Sénégal	2007-2011	2 000 000	PNUD	Politique de l'emploi et gestion administrative



El Salvador	2000	2010
Population (millions)	6,0	6,2
PIB par habitant (PPA) [en dollars]	4.036	3.424
Classement selon l'indicateur du développement humain	104/174	90/169
OMD 1 : Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim		
Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour en parité de pouvoir d'achat	25,3	6,4
Proportion d'enfants de moins de 5 ans qui souffrent d'insuffisance pondérale	11%	ND
OMD 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous		
Taux net de scolarisation dans le primaire [%]	89%	94%
Proportion d'écopliers commençant la première année dans le primaire et achevant la cinquième	77%	55%
Taux d'alphabétisation des jeunes [% de la population âgée de 15 à 24 ans]	87,7%	ND
OMD 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes		
Taux de scolarisation des filles dans le primaire en % du taux masculin	100%	ND
Taux de scolarisation des filles dans le secondaire en % du taux masculin	102%	ND
Taux brut d'inscription des femmes dans le supérieur en % du taux masculin	97%	ND
Sièges au Parlement occupés par des femmes [% du total]	16,70%	16,70%
OMD 4 : Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans		
Taux de mortalité infantile pour 1000 naissances vivantes	30‰	18‰
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans pour 1000 naissances vivantes	34‰	16‰
Proportion des enfants d'un an vaccinés contre la rougeole	98%	95%
OMD 5 : Améliorer la santé maternelle		
Taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes	160	170
Proportion de naissances assistées par un personnel médical compétent	ND	84%
OMD 6 : Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies		
Taux de prévalence du VIH [% de la population âgée de 15 à 49 ans]	ND	0,8
Prévalence de la tuberculose [pour 100 000 habitants]	28	ND
OMD 7 : Assurer un environnement durable		
Proportion de la population disposant d'installations sanitaires de qualité	66%	87%
Proportion de la population disposant d'un accès facilité à une source d'eau de qualité	90%	87%
OMD 8 : Mettre en place un partenariat pour le développement		
APD nette reçue en % du PIB	ND	1,10%
Service de la dette en pourcentage des exportations de biens et services	10,40%	ND
Usagers de cellulaires [pour 1000 habitants]	18	950
Utilisateurs d'Internet [pour 1000 habitants]	14	106



1. LE SALVADOR FACE AUX OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT

La crise financière mondiale a atteint le Salvador de plein fouet provoquant une contraction du RNB de plus de 1% en 2009, après une croissance de 4,70% en 2007 (la plus haute depuis dix ans). Malgré un regain de croissance de 1% en 2010, les estimations portent à 6,40% le nombre de Salvadoriens qui vivent avec moins de 1,25 dollar par jour, pour une population de 6,2 millions.

En réponse à la crise économique le gouvernement Funes a dévoilé un Plan global anti-crise en juin 2009. Ce plan veille à protéger les plus démunis des effets de cette crise grâce à des transferts monétaires conditionnés et à la mise en place d'un système de protection sociale universelle, des mesures temporaires en faveur de l'emploi et un programme d'investissement concentré sur la santé, l'éducation et les infrastructures. Cependant, il semble que le taux d'imposition, qui reste peu élevé au Salvador, constitue un frein au financement de mesures sociales plus larges. Le Fonds monétaire international et la Banque mondiale ont signé un accord avec les autorités salvadoriennes portant sur une hausse de ce taux de 4% d'ici 2015, davantage d'investissements dans les programmes du secteur public et une réduction de la dette souveraine.

Le gouvernement précédent avait mis en place, en 2006, un programme de lutte contre la pauvreté rurale appelé Red Solidaria. Ce programme, que le Luxembourg appuie toujours, a été élargi au monde urbain et s'appelle désormais « Programme d'appui aux communautés solidaires du Salvador ». C'est l'un des piliers du Système de protection sociale universelle, lui-même principal instrument du Plan quinquennal de développement 2010-2014 que le gouvernement considère comme un outil de développement destiné en même temps à construire l'unité nationale.

Les efforts du gouvernement ont porté des fruits et des résultats encourageants au niveau des OMD ont été obtenus. Cependant, ces progrès doivent être nuancés : dans de nombreux domaines il existe un écart considérable entre les niveaux d'amélioration des conditions de vie de la population urbaine, plus avantagée, et les zones rurales où la vulnérabilité reste élevée. Par ailleurs, le Salvador souffre de niveaux anormalement élevés de violence et de criminalité liées en partie au trafic de la drogue et les violences sexuelles, économiques et psychologiques dont sont victimes de nombreuses Salvadoriennes sont une source d'inquiétude pour la société toute entière.



Cabinet dentaire

La délinquance, la violence et la criminalité sont autant d'obstacles à la construction d'un cercle vertueux de croissance et de développement durable. Si le Salvador veut atteindre les OMD d'ici 2015, l'accent devra être mis sur la lutte contre la vulnérabilité d'une grande partie de sa population et contre la violence et la criminalité dans l'ensemble de la société.

2. ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2010

Le Salvador a été l'un des plus ardents avocats de l'Accord d'association entre l'Union européenne et l'Amérique centrale, signé à Madrid lors du Sommet EU-Amérique latine et Caraïbes en mai 2010. Cet accord prévoit le renforcement des liens entre les deux régions dans les domaines politique, économique et de la coopération.

La Banque mondiale a accordé trois prêts d'un montant de 230 millions de dollars au gouvernement salvadorien dans le cadre de sa stratégie 2010-2012. Ces prêts sont destinés à aider le Salvador à retrouver le chemin de la croissance économique tout en continuant à financer des programmes sociaux.

La 6^e commission de partenariat entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République du Salvador s'est tenue le 28 mai 2010 au Salvador en présence de la ministre luxembourgeoise de la Coopération et de l'Action humanitaire et du Vice-ministre de la coopération de la République du Salvador. Les deux partenaires sont convenus de prolonger le programme de consolidation 2007-2010 jusqu'en décembre 2011 pour consolider les acquis. Un nouveau programme de coopération pour quatre années supplémentaires est prévu à partir de 2012.

LISTE DE L'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS DE LA COOPÉRATION DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

El Salvador	2009	2010	Evolution depuis 2009
Lux-Development et autres partenaires	8 365 529	4 842 886	-42,11%
Agences ONU/spécialisées	916 573	-	-100,00%
ONG	338 892	371 829	9,72%
Action humanitaire et aide alimentaire	60 000	-	-100,00%
Divers	-	126 362	100,00%
Total	9 680 994	5 341 077	-44,83%

Enfin, la directrice pour la coopération multilatérale du gouvernement salvadorien s'est rendue à Luxembourg en octobre 2010. Cette visite a été l'occasion de manifester l'importance que les autorités salvadoriennes attachent à la mise en œuvre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide dans leur pays. Ainsi, le Salvador a participé pour la première fois en 2010 au suivi de l'enquête du CAD/OCDE sur la mise en œuvre de cette déclaration.

3. PROGRAMME DE CONSOLIDATION EN COURS ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Le programme de consolidation 2007-2011 de la Coopération luxembourgeoise appuie le programme « Communautés solidaires » du gouvernement salvadorien en ciblant les infrastructures sociales (eau et assainissement, réseaux électriques, centres de santé, écoles, renforcement du secteur productif) dans treize municipalités parmi les plus pauvres du pays.

Les résultats sont encourageants pour les infrastructures sociales : dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, près de 12 000 personnes ont pu disposer d'eau potable de bonne qualité, six communes bénéficient de l'assainissement de base et 553 personnes ont bénéficié d'une formation en assainissement de l'environnement et en éducation sanitaire. La participation des femmes a atteint près de 65%.

Par ailleurs, l'efficacité et la qualité des services de soins maternels et infantiles se sont améliorées, y compris grâce à l'appui luxembourgeois. Selon les registres du ministère de la Santé, la couverture des équipes volantes dans les cantons



Contrôle médical

est passée de 94% à 100% entre 2009 et 2010. Les indicateurs de couverture de soins infantiles sont passés de 34% à 47% durant cette période et ceux concernant la prise en charge des nouveaux nés de moins de huit jours, de 84% à 88%. La couverture et l'efficacité de l'enseignement de base et la gestion des établissements scolaires dans les zones d'intervention se sont également améliorées. Enfin, la couverture du réseau électrique a été développée dans treize communes.

Certains objectifs ont été ralentis en raison de changements au niveau des politiques salvadoriennes et de problèmes liés à la mise en œuvre de certaines activités. Atteindre les objectifs du programme « Communautés solidaires » dans les délais établis constitue dès lors le défi majeur pour l'ensemble des institutions partenaires.



Coopération bilatérale	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Agent d'exécution							
Lux-Development et autres partenaires	3 994 643	4 507 969	7 094 134	3 182 753	6 788 893	8 365 529	4 842 886
Agences ONU/spécialisées	192 467	425 062	803 098	3 260 512	883 620	916 573	371 829
Total	4 187 110	4 933 031	7 897 232	6 443 265	7 672 513	9 282 103	5 214 715

LES PROJETS DE LA COOPÉRATION BILATÉRALE EN COURS AU EL SALVADOR

Nom du projet	Durée	Budget global	Agence	Secteur
Lux-Development et autres partenaires				
SVD/017 : Eau et assainissement dans les départements de l'Oriente	2005-2010	6 662 041	LD	Approvisionnement en eau potable et assainissement - dispositifs de base
SVD/019 : Appui institutionnel à ANDA	2006-2010	2 495 000	LD	Politique et gestion administrative du secteur de l'eau
SVD/021 : Appui au Programme des communautés solidaires	2007-2011	20 000 000	LD	Aide plurisectorielle
Agence de transfert de technologie : Convention 2010	2010	83 112	ATTF	Éducation/formation dans la banque et les services financiers



Centre à caractère social



NICARAGUA	2000	2010
Population (millions)	4,8	5,742
PIB par habitant (PPA) (en dollars)	2.142	1.163
Classement selon l'indicateur du développement humain	116/174	115/169
OMD 1 : Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim		
		MDGs
Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour en parité de pouvoir d'achat	50,30%	15,80%
Proportion d'enfants de moins de 5 ans qui souffrent d'insuffisance pondérale	14%	ND
OMD 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous		
Taux net de scolarisation dans le primaire (%)	79%	91,80%
Proportion d'écopliers commençant la première année dans le primaire et achevant la cinquième	51%	55%
Taux d'alphabétisation des jeunes (% de la population âgée de 15 à 24 ans)	73,10%	ND
OMD 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes		
Taux de scolarisation des filles dans le primaire en % du taux masculin	104%	ND
Taux de scolarisation des filles dans le secondaire en % du taux masculin	108%	ND
Taux brut d'inscription des femmes dans le supérieur en % du taux masculin	110%	ND
Sièges au Parlement occupés par des femmes (% du total)	9,70%	18.50%
OMD 4 : Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans		
Taux de mortalité infantile pour 1000 naissances vivantes	39‰	23‰
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans pour 1000 naissances vivantes	48‰	27‰
Proportion des enfants d'un an vaccinés contre la rougeole	71%	99%
OMD 5 : Améliorer la santé maternelle		
Taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes	150	170
Proportion de naissances assistées par un personnel médical compétent	ND	74%
OMD 6 : Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies		
Taux de prévalence du VIH (% de la population âgée de 15 à 49 ans)	0,19%	0.20%
Prévalence de la tuberculose (pour 100 000 habitants)	64,5	ND
OMD 7 : Assurer un environnement durable		
Proportion de la population disposant d'installations sanitaires de qualité	46%	52%
Proportion de la population disposant d'un accès facilité à une source d'eau de qualité	22%	75%
OMD 8 : Mettre en place un partenariat pour le développement		
APD nette reçue en % du PIB	ND	11.50%
Service de la dette en pourcentage des exportations de biens et services	25,50%	ND
Usagers de tel fixes et cellulaires (pour 1000 habitants)	4	60
Utilisateurs d'Internet (pour 1000 habitants)	0,16	3.3



1. LE NICARAGUA FACE AUX OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT

Avec un RNB par habitant de 2.632 dollars en 2008, le Nicaragua figure parmi les pays à faible revenu et arrive au 115^e rang parmi les 169 pays disposant de données comparables. L'année 2010 a été marquée par un taux de croissance économique de 3% [comparée à 1,5% en 2009] pour un taux d'inflation estimé à 7%. Par ailleurs, les exportations ont augmenté de 30% par rapport à 2009.

Le gouvernement du Front sandiniste de libération nationale (FSLN) a fait beaucoup d'efforts ces dernières années pour se rapprocher des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Après le Plan national pour le développement humain 2008-2011, le gouvernement a mis en place des programmes sociaux très ciblés dénommés Amour, Opération miracle, le Bon productif, Faim zéro, Usure zéro et Éducation et santé pour tous. L'impact de ces programmes sur l'amélioration des conditions de vie des Nicaraguayens est incontestable.

Cependant, même si le taux de pauvreté a globalement régressé, les inégalités persistent et le Nicaragua demeure le second pays le plus pauvre d'Amérique latine et des Caraïbes, après Haïti. L'économie nicaraguayenne reste sensible à la volatilité du cours des denrées agricoles qui constituent l'essentiel de ses exportations et à la faiblesse de son tissu industriel, et le taux de chômage et du sous-emploi reste très élevé. Il est probable que la croissance économique sera insuffisante pour atteindre l'OMD sur la réduction de la pauvreté extrême. Celle-ci est passée de 17,20% en 2005 à 14,60% en 2009.

2. ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2010

Sur le plan politique, le Nicaragua a connu des tensions caractéristiques des périodes pré-électorales sans que la candidature du Président sortant s'en trouve menacée. Daniel Ortega et son gouvernement sont assez bien placés dans les sondages sur la base de la gestion de l'économie, des résultats en matière de réduction de la pauvreté, d'une gestion efficace des crises et de l'absence d'une opposition politique crédible. Cependant, de nombreux observateurs font état de la tendance de plus en plus autoritaire du gouvernement sandiniste à l'approche des élections.

Sur la scène internationale, le Nicaragua et le Costa Rica se sont affrontés plusieurs mois au sujet de la souveraineté d'un îlot à l'embouchure du fleuve San Juan qui fait la frontière avec les deux pays. La Cour de justice internationale, que le Costa Rica avait saisie, a émis une ordonnance équilibrée en mars 2011.



Adduction d'eau potable

Le gouvernement a passé un accord avec le Fonds monétaire international (48 millions de dollars pour 2010-2011) moyennant un programme de réformes. Cet accord ouvre la voie à d'autres financements des institutions financières internationales [Banque interaméricaine de développement, Banque mondiale]. L'Union européenne poursuit la mise en oeuvre de ses programmes mais n'a pas repris l'appui budgétaire, globalement gelé depuis novembre 2008. En 2010 le Danemark, la Norvège et l'Autriche ont déclaré qu'ils se retireraient du Nicaragua.

Le Nicaragua a signé l'Accord d'association entre l'Union européenne et les pays d'Amérique latine lors du Sommet EU-Amérique latine et Caraïbes en mai 2010.

Lors de la 6^e Commission de partenariat qui a eu lieu à Managua le 25 mai 2010, les ministres ont décidé des orientations du troisième programme de coopération 2011-2014 (PIC III) dans la continuité du programme précédent. Le dernier trimestre de l'année a été consacré à la rédaction de ce PIC en étroite collaboration avec les autorités nicaraguayennes.

3. PROGRAMME INDICATIF DE COOPÉRATION, APPUIS EN COURS ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La revue à mi-parcours du deuxième Programme indicatif de coopération 2007-2011 (PIC II) a révélé ses conclusions et recommandations à l'occasion d'une réunion de restitution, en mars 2010 à Managua, en présence des autorités nicaraguayennes et d'autres partenaires au développement. La revue reconnaît que la Coopération luxembourgeoise est soucieuse de respecter les principes de la Déclaration de Paris et le Code de conduite de l'Union européenne sur la complémentarité et la division du travail. Le rapport encourage la Coopération luxembourgeoise à élargir le dialogue aux autres partenaires au développement et à la société civile nicaraguayenne, à renforcer les complémentarités entre l'aide bila-

LISTE DE L'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS DE LA COOPÉRATION DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

NICARAGUA	2009	2010	Evolution depuis 2009
Lux-Development et autres partenaires	7 590 954,50	6 465 140,72	-14,83%
Agences ONU/spécialisées	-	122 801,82	100,00%
ONG	505 367,65	232 247,88	-54,04%
Appui aux programmes	207 175,73	111 848,69	-46,01%
Bureau de la coopération	172 510,63	165 116,10	-4,29%
Divers	32 915,00	33 993,00	3,28%
Total	8 508 923,06	7 131 148,15	-16,19%

térale et multilatérale, à harmoniser ses activités avec celles des autres partenaires au développement et à se concentrer sur les secteurs pour lesquels elle dispose d'une vraie valeur ajoutée. Il propose de mieux planifier l'appui à travers les agences multilatérales et de mobiliser l'expertise nécessaire à la prise en compte des thèmes transversaux que sont le genre, l'environnement et la gouvernance.

Au niveau des interventions, la deuxième phase du projet d'appui à l'école nationale d'hôtellerie (ENAH), approuvée en avril 2009, renforce la décentralisation et la qualité de la formation hôtelière. Pour répondre à la demande croissante de formations, l'ENAH propose désormais des cours du soir et l'Institut technique national (INATEC), qui est le partenaire institutionnel du Luxembourg, a augmenté d'environ 80% son apport au financement des bourses d'études.

Le projet d'amélioration des qualifications professionnelles et techniques a pu être lancé en 2010 en dépit des problèmes institutionnels au sein de l'INATEC.

Dans le secteur du tourisme, le projet « Route du café » a pris fin en décembre 2010. Entre 2007 et 2010, 31 infrastructures touristiques ont été réalisées sur la base de la planification participative, avec un apport moyen des collectivités territoriales de 29%. Huit maisons de la culture, cinq parcs municipaux, cinq musées, quatre belvédères, trois sentiers de randonnées et deux centres d'informations touristiques ont vu le jour grâce au projet, et 220 activités touristiques ont été organisées dans les cinq départements de la Route du café. En même temps, près de 300 ateliers de formation professionnelle ont été organisés. Ce projet a été prolongé d'une deuxième phase approuvée en 2010 pour un montant de 6 millions d'euros.



Services de santé

L'appui luxembourgeois à la transfusion sanguine a été prolongé de 16 mois à partir de mai 2010. Le matériel promotionnel pour la campagne nationale de sensibilisation au don volontaire a été élaboré. Grâce au projet 100% des besoins nationaux en sang de bonne qualité sont à présent couverts.



Coopération bilatérale	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Agent d'exécution							
Lux-Development et autres partenaires	6 301 034	5 295 455	5 563 441	6 636 532	10 016 633	7 590 955	6 465 141
Agences ONU/spécialisées	-	1 358 847	1 259 350	2 636 721	586 646	-	232 248
Total	6 301 034	6 654 302	6 822 791	9 273 253	10 603 279	7 590 955	6 697 389

LES PROJETS DE LA COOPÉRATION BILATÉRALE EN COURS AU NICARAGUA

Nom du projet	Durée	Budget global	Agence	Secteur
Lux-Development et autres partenaires				
NIC/013 : Appui à la formation hôtelière	2003-2010	4 233 000	LD	Formation professionnelle
NIC/016 : Appui à la transfusion sanguine	2005-2011	7 422 000	LD	Services médicaux
NIC/018 : Appui à la formation en hôtellerie et tourisme	2007-2012	4 884 380	LD	Formation professionnelle
NIC/020 : Appui intégré aux SILAIS de Masaya, Carazo et Rivas	2007-2011	8 310 000	LD	Soins et services de santé de base
NIC/021 : Programme eau potable et assainissement	2007-2010	8 000 000	LD	Approvisionnement en eau et assainissement – systèmes à grande échelle
NIC/022 : Appui à la Route du café	2007-2010	4 500 000	LD	Politique du tourisme et gestion administrative
NIC/023 : Amélioration des compétences professionnelles et techniques	2009-2013	5 000 000	LD	Formation professionnelle
NIC/024 : Appui à la Route du café, phase II	2011-2014	6 000 000	LD	Politique du tourisme et gestion administrative
Grupo civico etica y transparencia : Transparence de la gestion publique	2007-2010	665 455	E&T	Gestion des finances publiques
Oxfam UK : Fondo comun de apoyo a la sociedad civil	2007-2010	300 000	Oxfam-UK	Participation démocratique et société civile
ASOMIF - Asociacion nicaraguense de l'Instituciones de microfinanzas : Renforcement des capacités	2008-2010	351 443	ASOMIF	Développement des PME
Fonds d'études	2010	13 749	BCL_MAN	Aide plurisectorielle
Agences ONU/spécialisées				
ONU-PNUD : Livret FP et qualifications professionnelles	2010-2011	122 802	PNUD	Politique de l'éducation et gestion administrative



Laos	2000	2010
Population (millions)	5,2	6,4
PIB par habitant (PPA) [en dollars]	1,734	2,321
Classement selon l'indicateur du développement humain	140/174	122/169
OMD 1 : Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim		
		MDGs
Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour en parité de pouvoir d'achat	ND	44%
Proportion d'enfants de moins de 5 ans qui souffrent d'insuffisance pondérale	ND	37,10%
OMD 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous		
Taux net de scolarisation dans le primaire [%]	73%	82,40%
Proportion d'écopliers commençant la première année dans le primaire et achevant la cinquième	55%	61,50%
Taux d'alphabétisation des jeunes [% de la population âgée de 15 à 24 ans]	67,50%	83,90%
OMD 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes		
Taux de scolarisation des filles dans le primaire en % du taux masculin	90%	90%
Taux de scolarisation des filles dans le secondaire en % du taux masculin	72%	79%
Taux brut d'inscription des femmes dans le supérieur en % du taux masculin	44%	72%
Sièges au Parlement occupés par des femmes [% du total]	21,20%	25,20%
OMD 4 : Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans		
Taux de mortalité infantile pour 1000 naissances vivantes	96‰	48‰
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans pour 1000 naissances vivantes	116‰	61‰
Proportion des enfants d'un an vaccinés contre la rougeole	71%	52%
OMD 5 : Améliorer la santé maternelle		
Taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes	650	660
Proportion de naissances assistées par un personnel médical compétent	ND	20%
OMD 6 : Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies		
Taux de prévalence du VIH [% de la population âgée de 15 à 49 ans]	0,04	0,20
Prévalence de la tuberculose [pour 100 000 habitants]	37	288,5
OMD 7 : Assurer un environnement durable		
Proportion de la population disposant d'installations sanitaires de qualité	ND	53%
Proportion de la population disposant d'un accès facilité à une source d'eau de qualité	32%	57%
OMD 8 : Mettre en place un partenariat pour le développement		
APD nette reçue en % du PIB	21,80%	ND
Service de la dette en pourcentage des exportations de biens et services	6,30%	4,20%
Usagers de cellulaires [pour 1000 habitants]	1	350
Utilisateurs d'Internet [pour 1000 habitants]	0	85



1. LE LAOS FACE AUX OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT

Le Laos, petit pays montagneux enserré entre la Chine, la Birmanie, le Cambodge, la Thaïlande et le Vietnam, a montré une amélioration constante de l'indice de développement humain (IDH) depuis 1993 et figure en 2010 à la 122^e place, devant le Cambodge [124] et la Birmanie [132] mais encore loin derrière ses deux partenaires historiques le Vietnam [113] et la Thaïlande [92].

L'étude sur l'avancée des OMD [2009] souligne que des progrès significatifs ont été accomplis en matière de réduction de la pauvreté au cours de la dernière décennie. Ainsi l'augmentation des taux de scolarisation dans l'enseignement primaire ; la réduction de la mortalité infantile ; les interventions contre la tuberculose et le paludisme ainsi que l'accès à l'eau potable et l'assainissement de base dans les zones urbaines comptent parmi les plus grandes réalisations à ce jour.

Mais la même étude reconnaît que, malgré les efforts consentis, l'absence de progrès solides dans la réduction de la malnutrition infantile, les disparités persistantes et très fortes dans l'accès aux services sociaux, la participation limitée des femmes aux prises de décision aux niveaux décentralisés, les taux élevés de mortalité maternelle ainsi que la vitesse de déperdition des ressources environnementales requièrent une attention urgente et des investissements conséquents afin que les objectifs soient atteints d'ici 2015. A noter également que la pauvreté en milieu rural est deux fois plus élevée que dans les zones urbaines et les femmes qui représentent presque la moitié de la population active adulte, sont plus pauvres, moins éduquées et ont moins de possibilités professionnelles que les hommes.

Le gouvernement a accordé la priorité à la réalisation des OMD dans son 7^e Plan socio-économique national (PNSE 2011-2015) et la réalisation des interventions clés dans des domaines tels que l'éducation de base, la santé, l'inégalité, l'agriculture et le développement des infrastructures.

Le Laos s'est fixé pour objectif de sortir d'ici 2020 du groupe des pays les moins avancés. Pour y arriver il lui faudra maintenir une croissance économique soutenue au cours des années à venir. Le pays demeure fortement tributaire de l'aide publique au développement (APD), avec environ 70% de ses investissements publics financés par des ressources extérieures. Pour pouvoir y remédier le 7^e PNSE souligne le rôle central du secteur privé et l'investissement étranger direct (IED) dans la promotion de la croissance économique. La bonne gouvernance est reconnue comme condition préalable nécessaire à la promotion du développement du secteur privé.



Soutien à la santé maternelle et infantile à Vientiane

2. ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2010

L'année 2010 fut marquée par l'élaboration d'un troisième Programme indicatif de coopération Luxembourg-Laos 2011-2015 qui s'orientera de près aux priorités du PNSE qui couvrira la même période et dont les grands axes ont été présentés et discutés lors de la 6^e Commission de partenariat qui s'est tenue lors de la visite de Khempheng Pholsena, ministre auprès du Premier ministre, le 31 mai à Luxembourg.

En novembre 2010 s'est tenue à Vientiane la première conférence des Etats parties à la Convention d'Oslo sur les armes à sous-munition qui a rassemblé plus de 120 pays et quelque 500 représentants de la société civile. Le Laos y a présenté un 9^e OMD afin de « réduire l'impact des bombes non explosées », d'ici 2020. Le Luxembourg a participé à cette conférence au niveau ministériel et appuie depuis plus de 10 ans maintenant les efforts de déminage (UXO Lao) dans ce pays qui figure parmi les plus lourdement touchés par les bombes à fragmentation lors de la guerre du Vietnam.

Lors du lancement du Rapport mondial sur le développement humain 2010, les progrès réalisés par le Laos furent tout particulièrement soulignés. Outre une excellente croissance économique de près de 8%, plusieurs indicateurs sociaux se sont aussi améliorés. Il s'agit maintenant de faire participer le plus grand nombre de personnes aux fruits de la croissance, ce qui fut aussi le thème choisi pour la Table ronde des bailleurs de fonds : « croissance avec équité ». Ce rendez-vous annuel de tous les partenaires du Laos s'est tenu à Vientiane le 20 octobre 2010 et fut à nouveau présidé par le Premier ministre Bouasone Bouphavanh.

Le décret du Premier ministre du 29 avril 2009 visant à garantir la liberté d'association en autorisant à partir de cette année la formation d'associations à but non lucratif, est devenu opérationnel et a commencé à faciliter davantage le travail des ONG internationales dans le pays.

LISTE DE L'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS DE LA COOPÉRATION DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

LAOS	2009	2010	Evolution depuis 2009
Lux-Development et autres partenaires	3 589 738,81	6 812 333,99	89,77%
Agences ONU/spécialisées	454 037,85	946 453,02	108,45%
ONG	324 087,81	580 106,75	79,00%
Action humanitaire et aide alimentaire	250 000,00	382 816,60	53,13%
Appui aux programmes	112 644,65	213 507,31	89,54%
Divers	953 113,00	387 068,00	-59,39%
Total	5 683 622,09	9 322 286,12	64,02%

Plusieurs grands barrages hydroélectriques seront bientôt opérationnels, mais d'autres – actuellement à l'étude – sont beaucoup plus controversés, tant leur impact sur l'environnement et les modes de vie des populations du cours inférieur du Mékong reste encore incertain. La gestion des importants revenus escomptés, et notamment leur utilisation en faveur de la réduction de la pauvreté, sera un défi de premier plan pour le gouvernement. La Commission du fleuve Mékong (MRC), appuyée par le gouvernement luxembourgeois depuis 2010, est mandatée, entre autres, d'analyser les impacts environnementaux de ces grands barrages et de guider ainsi les prises de décisions de ses Etats membres, dont le Laos.

3. PROGRAMME INDICATIF DE COOPÉRATION (PIC), APPUIS EN COURS ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Le PIC 2011-2015, élaboré durant l'année 2010 avec les autorités du pays, s'inspire des recommandations de la revue à mi-parcours du deuxième PIC dont les résultats furent présentés début 2010. Le Luxembourg continuera de faire partie des principaux bailleurs du Laos et participe à ce titre au dialogue politique et de développement du pays. Depuis le début, la Coopération luxembourgeoise se concentre sur la réduction de la pauvreté et le troisième PIC confirme les choix de concentration sectorielle dans les domaines de la santé, du développement local et de l'éducation et de la formation professionnelle. Cinq projets bilatéraux sont actuellement en cours de mise en œuvre par Lux-Development dans ces secteurs.

L'appui aux projets multilatéraux continuera de représenter environ 20% de l'enveloppe globale du PIC. Ces projets présentent des complémentarités et des synergies avec les projets bilatéraux et prennent en compte l'avantage comparatif de chaque agence onusienne, conformément aux recommandations de la revue à mi-parcours du PIC 2.

Ainsi l'UNICEF, l'OMS, l'UNFPA et le PAM ont développé en 2010 un programme de santé maternelle et infantile, appuyant les stratégies nationales et complétant notamment le programme Laos-Luxembourg de soutien au secteur de la santé, avec des interventions coordonnées dans 10 provinces du pays qui devraient contribuer d'ici 2015 à réduire significativement la malnutrition et la faim infantile et permettant d'atteindre les OMD 1,4 et 5. Un appui sera également canalisé à travers le PNUD pour le soutien au programme UXO Lao de déminage ainsi que dans le cadre de la coordination des bailleurs de fonds (processus de table ronde). De plus, le Luxembourg est devenu en 2010 partenaire de la Commission du fleuve Mékong (MRC) en soutenant son programme de protection de l'environnement et d'adaptation pour cette sous-région.

Le Luxembourg a également financé deux études du PAM dans le cadre de son programme P4P (*Purchase for Progress*) d'achats locaux de vivres et de renforcement des capacités productives et de vente des petits agriculteurs.

Face à l'appel d'urgence lancé par le PAM, l'UNICEF et l'OMS en septembre 2010 en réponse aux taux alarmants de malnutrition aiguë observés dans 3 provinces du Sud du pays, le Luxembourg a immédiatement débloqué 539.450 euros afin de permettre une intervention rapide de ces agences. Déjà en avril 2010, une contribution de 200.000 euros avait été confiée au PAM pour appuyer ses efforts en faveur des ménages affectés par l'insécurité alimentaire.

Actuellement, cinq ONG luxembourgeoises sont actives au Laos dans les secteurs d'intervention de la santé, de l'écotourisme, du développement rural et des services sociaux.



Coopération bilatérale	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Agent d'exécution							
Lux-Development et autres partenaires	2 415 722	4 991 978	3 678 043	3 421 459	6 518 923	3 589 739	6 812 334
Agences ONU/spécialisées	676 749	1 089 670	1 004 687	3 552 790	2 175 314	454 038	1 318 193
Total	3 092 471	6 081 648	4 682 730	6 974 248	8 694 237	4 043 777	8 130 527

LES PROJETS DE LA COOPÉRATION BILATÉRALE EN COURS AU LAOS

Nom du projet	Durée	Budget global	Agence	Secteur
Lux-Development et autres partenaires				
LAO/008 : Formation professionnelle dans la province de Khammouane	2002-2010	3 295 997	LD	Formation professionnelle
LAO/010 : Ecole d'infirmières	2005-2010	1 475 550	LD	Éducation et formation médicales
LAO/011 : Développement local dans le district de Pakkading	2004-2010	5 900 000	LD	Développement rural
LAO/014 : Développement local dans le district de Bolikhan	2004-2010	2 100 000	LD	Développement agricole
LAO/015 : Appui à la santé dans la province de Vientiane	2003-2010	5 544 052	LD	Infrastructure pour la santé de base
LAO/016 : Formation bancaire et financière	2007-2011	2 000 000	LD	Éducation/formation dans la banque et les services financiers
LAO/017 : Programme d'appui au secteur de la santé	2008-2012	14 500 000	LD	Infrastructure pour la santé de base
LAO/020 : Renforcement des ressources humaines dans l'industrie du tourisme	2008-2013	7 325 000	LD	Formation professionnelle
LAO/021 : Développement local dans la province de Bolikhamxay	2010-2013	6 000 000	LD	Développement rural
LAO/023 : Appui à l'enseignement du droit	2010-2014	5 000 000	LD	Développement des services légaux et judiciaires
P4P Laos - Country Implementation Plan Design	2010	36 294	PAM	Production agricole
AEFCD - Etude sur la province de Khammouane	2010-2011	59 600	BCL HAN	Développement rural
Agences ONU/spécialisées				
Impl. Nat. SBA Plan in Lao PDR	2009-2011	1 056 641	UNFPA	Politique de la santé et gestion administrative
5th & final instalment to WHO project Lao PDR	2003-2008	29 398	OMS-CVSOD	Services médicaux
Weekly Iron Suppl. Childbearing Age Women	2010-2011	173 817	OMS-CVSOD	Nutrition de base
57482/67647 : GPAR-SBSD - last instalment	2007-2010	2 975 969	PNUD	Gestion des finances publiques



VIETNAM	2000	2010
Population (millions)	77,6	89
PIB par habitant (PPA) [en dollars]	1 689	2 995
Classement selon l'indicateur du développement humain	108/174	113/169
OMD 1 : Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim		
MDGs		
Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour en parité de pouvoir d'achat	ND	21,50%
Proportion d'enfants de moins de 5 ans qui souffrent d'insuffisance pondérale	41%	20,20%
OMD 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous		
Taux net de scolarisation dans le primaire [%]	99,90%	94%
Proportion d'écopliers commençant la première année dans le primaire et achevant la cinquième	ND	92,10%
Taux d'alphabétisation des jeunes [% de la population âgée de 15 à 24 ans]	96,70%	93,90%
OMD 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes		
Taux de scolarisation des filles dans le primaire en % du taux masculin	100%	94%
Taux de scolarisation des filles dans le secondaire en % du taux masculin	97%	92%
Taux brut d'inscription des femmes dans le supérieur en % du taux masculin	ND	74%
Sièges au Parlement occupés par des femmes [% du total]	26%	25,80%
OMD 4 : Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans		
Taux de mortalité infantile pour 1000 naissances vivantes	31‰	12‰
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans pour 1000 naissances vivantes	42‰	14‰
Proportion des enfants d'un an vaccinés contre la rougeole	89%	92%
OMD 5 : Améliorer la santé maternelle		
Taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes	160	150
Proportion de naissances assistées par un personnel médical compétent	ND	88%
OMD 6 : Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies		
Taux de prévalence du VIH [% de la population âgée de 15 à 49 ans]	0,22	0,5
Prévalence de la tuberculose [pour 100 000 habitants]	111	219,8
OMD 7 : Assurer un environnement durable		
Proportion de la population disposant d'installations sanitaires de qualité	29%	75%
Proportion de la population disposant d'un accès facilité à une source d'eau de qualité	45%	94%
OMD 8 : Mettre en place un partenariat pour le développement		
APD nette reçue en % du PIB	4,70%	ND
Service de la dette en pourcentage des exportations de biens et services	8,90%	1,90%
Usagers de cellulaires [pour 1000 habitants]	2	116
Utilisateurs d'Internet [pour 1000 habitants]	ND	24,2



1. LE VIETNAM FACE AUX OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT

Grâce à sa croissance qui reste au-dessus de la moyenne régionale, le Vietnam a déjà aujourd'hui atteint un bon nombre des OMD et se place en 113^e position sur 169 pays selon l'indicateur du développement humain du PNUD. Ce succès concerne notamment la réduction de la pauvreté et les indicateurs de santé qui ont déjà atteint les objectifs fixés. En tout, le gouvernement s'est fixé douze objectifs de développement spécifiques, les *Vietnam Development Goals*, et les OMD sont pris en compte dans la mise en œuvre du Plan de développement socio-économique.

Le Vietnam est désormais un pays à revenu moyen et a relativement bien navigué la crise financière mondiale. Avec près de 7% de croissance, l'économie vietnamienne continue de se situer parmi les plus dynamiques en Asie et dans le monde, mais des signes inquiétants ont été observés en termes de déficit commercial et d'inflation, et la monnaie nationale reste fragile. Quant à la graduation de la catégorie des pays à revenu faible, des réformes importantes sont indispensables afin d'éviter à terme de tomber dans le « piège des pays à revenus moyens », c'est-à-dire la situation dans laquelle le développement économique est entravé par les inégalités sociales, cas d'une économie basée sur une main-d'œuvre bon marché et des méthodes de production à faible technologie ajoutée. Un important défi revient à la communauté des bailleurs de fonds qui devra désormais adapter sa coopération à cette nouvelle donne.

L'inclusion sociale par la mise en place de systèmes de sécurité sociale ainsi que les questions environnementales figurent parmi les défis primordiaux pour éradiquer la pauvreté et promouvoir un développement durable et inclusif. Entre 1998 et 2008, plus de 16 millions de Vietnamiens sont sortis de la pauvreté. Malgré ces avancées impressionnantes, la lutte contre la pauvreté reste une priorité du nouveau Plan de développement socio-économique 2011-2015 qui vise à réduire la pauvreté en milieu rural et en particulier dans les régions montagneuses et enclavées du Nord et du Centre qui sont majoritairement peuplées par des minorités ethniques défavorisées. Le gouvernement doit également faire face à de nouvelles formes de pauvreté parmi les populations les plus vulnérables en milieu urbain. Un ensemble de mesures a été adopté par le gouvernement qui inclut l'accès privilégié des ménages pauvres au crédit, la formation professionnelle gratuite des pauvres ou encore des programmes nationaux de réduction de la pauvreté ciblés.

2. ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2010

Sur le plan politique, l'année fut marquée par la présidence régionale de l'ASEAN, les préparations des célébrations du millénaire de Hanoi, les préparatifs du onzième congrès du parti communiste en janvier 2011, les multiples dévaluations du dong vietnamien ainsi que la mauvaise gestion de certaines grandes compagnies d'état qui remet en cause le modèle de gestion étatique.

Le Plan de développement socio-économique 2011-2015 du Vietnam fut présenté au Groupe consultatif des bailleurs de fonds en décembre 2010. A part les nouveaux défis pour réussir la transition vers une économie de marché, le Vietnam continue à faire face à des problèmes tels la qualité insuffisante de son éducation de base ou de ses services de santé, en particulier en milieu rural. Ce double défi a été le fil conducteur dans les consultations entre les parties vietnamienne et luxembourgeoise pour élaborer le nouveau Programme indicatif de coopération 2011-2015 qui prendra en compte les nouvelles priorités d'un pays à revenu moyen tout en cherchant à trouver une balance entre les interventions de lutte contre la pauvreté et les interventions à caractère économique.

Le Vietnam continue de jouer un rôle important dans le domaine de l'harmonisation et de la coordination de l'aide au développement. En témoigne le dialogue entre le gouvernement et les bailleurs dans le cadre de l'*Aid Effectiveness Forum* qui avait donné lieu à l'élaboration du *Hanoi Core Statement*, déclinaison nationale de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. Les *Consultative Group Meetings* abordent en toute franchise des sujets essentiels pour le développement équitable du pays, comme par exemple les progrès réalisés en matière de bonne gouvernance, la lutte contre la corruption, le développement de l'Etat de droit, l'environnement et le développement durable, ou encore la situation des différents groupes ethniques. Il est à noter que, pour la cinquième année de suite, le Premier ministre Nguyen Tan Dung a co-présidé le *Consultative Group Meeting* avec les bailleurs de fonds en décembre 2010.

3. PROGRAMME INDICATIF DE COOPÉRATION, PROJETS EN COURS ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Le PIC en cours – le deuxième avec le Vietnam – concerne les années 2006 à 2010 et s'insère dans les objectifs retenus dans le cadre du SEDP et des OMD. Une enveloppe budgétaire de 50 millions d'euros est réservée pour la mise en œuvre du PIC qui cible plus particulièrement les secteurs de la santé, du développement local et rural et de la formation professionnelle.

LISTE DE L'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS DE LA COOPÉRATION DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

VIETNAM	2009	2010	Evolution depuis 2009
Lux-Development et autres partenaires	7 320 983,33	7 149 427,57	-2,34%
Agences ONU/spécialisées	818 509,08	1 086 068,23	32,69%
ONG	523 583,59	342 221,88	-34,64%
Action humanitaire et aide alimentaire	125 000,00	50 000,00	-60,00%
Appui aux programmes	229 654,99	294 211,49	28,11%
Bureau de la coopération	192 559,30	220 910,98	14,72%
Divers	31 885,00	20 807,00	-34,74%
Total	9 242 175,15	9 163 647,20	-0,85%

Forte des enseignements et recommandations de la revue à mi-parcours du deuxième PIC, l'élaboration du troisième PIC fut achevée en 2010. Celui-ci comporte un budget total de 42 millions d'euros sur cinq ans (2011-2015). Toutefois, compte tenu des projets encore en cours qui seront imputés sur le deuxième PIC, les déboursements effectifs sur la période 2011-2015 devraient dépasser les 50 millions d'euros. Les secteurs de concentration de la Coopération luxembourgeoise restent les mêmes que sous le PIC précédent.

Le troisième PIC est un second programme de consolidation qui devra favoriser graduellement un nouveau type de partenariat avec le Vietnam. Le nouveau PIC vise à adapter notre coopération en conséquence pour contribuer d'un côté au succès économique remarquable, mais aussi, d'un autre côté, concentrer une partie de notre soutien sur les régions les plus défavorisées qui n'ont jusqu'ici pas encore bénéficié pleinement des fruits de la croissance.

En 2010 neuf projets bilatéraux sont mis en œuvre par l'agence luxembourgeoise pour la coopération au développement Lux-Development dans les domaines de la santé, du développement rural et de la formation professionnelle.

L'assistance technique et la formation dans le secteur bancaire et financier constituent un élément très visible de notre coopération. Dans la continuité des activités de l'ATTF et d'un projet bilatéral mis en œuvre par Lux-Development, une étude de faisabilité permettra d'identifier l'expertise luxembourgeoise qui pourra répondre aux besoins d'un pays à revenu moyen et aux nouveaux défis d'une économie de marché émergente dans les domaines où le Luxembourg a un avantage comparatif.



Petits agriculteurs bénéficiant de l'aide du Luxembourg (province de Cao Bang)

Les projets multilatéraux s'inscrivent, comme les projets bilatéraux, dans le cadre du PIC dont 20% de l'enveloppe totale sont réservés à la coopération multilatérale. Ces projets s'inscrivent dans les mêmes secteurs que ceux de la coopération bilatérale afin d'en renforcer les synergies et d'accroître leur impact. Parmi les projets en cours, un projet est mis en œuvre par le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF) dans le secteur santé (survie de l'enfant), un second projet par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) dans le secteur de la sécurité sociale, un troisième par la Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement (CNUCED) visant à faciliter l'investissement dans le secteur privé (*e-regulations*), et enfin un dernier par le Bureau international du travail (BIT) visant à appuyer l'entrepreneuriat et l'accès au travail dans le secteur du tourisme. Tous ces projets s'inscrivent dans le cadre du projet de réforme des Nations unies au Vietnam, *Delivering as One* et du *One Plan*.

Actuellement, cinq ONG luxembourgeoises sont actives au Vietnam et bénéficient de cofinancements du gouvernement.



Coopération bilatérale	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Agent d'exécution							
Lux-Development et autres partenaires	4 392 700	5 374 651	4 453 445	6 449 878	9 010 972	7 320 983	7 149 428
Agences ONU/spécialisées	337 067	3 171 673	3 119 016	3 172 878	1 809 808	818 509	1 086 068
Total	4 729 767	8 546 324	7 572 461	9 622 756	10 820 780	8 139 492	8 235 496

LES PROJETS DE LA COOPÉRATION BILATÉRALE EN COURS AU VIETNAM

Nom du projet	Durée	Budget global	Agence	Secteur
Lux-Development et autres partenaires				
VIE/013 : Santé à Thua Thien Hue	2002-2010	1 075 500	LD	Services médicaux
VIE/017 : Hôpital provincial Hung Yen	2003-2009	2 987 200	LD	Infrastructure pour la santé de base
VIE/019 : Irrigation à Cao Bang	2005-2010	3 293 100	LD	Ressources en eau à usage agricole
VIE/020 : Hyacinthes d'eau	2005-2010	1 000 000	LD	Recherche agronomique
VIE/021 : Formation professionnelle à Bac Kan	2005-2010	4 350 000	LD	Formation professionnelle
VIE/023 : Développement local à Quang Dien	2006-2010	4 000 000	LD	Aide plurisectorielle pour les services sociaux de base
VIE/024 : Chaîne du froid - sécurité sanguine	2007-2010	3 100 000	LD	Services médicaux
VIE/025 : Chaîne du froid - vaccins	2007-2010	4 200 000	LD	Infrastructure pour la santé de base
VIE/026 : Marchés des capitaux	2007-2011	3 000 000	LD	Politique des finances et gestion administrative
VIE/027 : Santé à Cao Ban et Bac Kan	2009-2013	4 999 100	LD	Éducation et formation médicales
VIE/028 : Développement local à Nghe An III	2009-2012	6 000 000	LD	Développement rural
VIE/029 : Assistance technique / projet IFAD à Cao Bang	2009-2011	2 474 044	LD	Services financiers agricoles
VIE/031 : Renforcement des ressources humaines dans le secteur du tourisme	2009-2012	2 950 000	LD	Formation professionnelle
Formation d'étudiants vietnamiens au LTAH	2010-2013	452 436	ALDE	Formation professionnelle
Agences ONU/spécialisées				
Réforme du système de l'ONU au Vietnam (One UN)	2011	300 000	PNUD	Politique/programmes en matière de population
Viêt-nam One Plan Fund Account	2006-2010	3 058 572	PNUD	Politique/programmes en matière de population
Strengthening in-land tourism - Quang Nam	2010-2013	1 090 116	BIT	Politique du tourisme et gestion administrative

TERRITOIRES PALESTINIENS OCCUPÉS

TERRITOIRES PALESTINIENS OCCUPÉS	2000	2010
Population (millions)	3	4,4
Classement selon l'indicateur du développement humain	ND	110/182
OMD 1 : Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim		
Proportion d'enfants de moins de 5 ans qui souffrent d'insuffisance pondérale	2,50%	2,90%
OMD 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous		
Taux net de scolarisation dans le primaire [%]	99,10%	73,30%
Proportion d'écoliers commençant la première année dans le primaire et achevant la cinquième	98,50%	99,40%
Taux d'alphabétisation des jeunes [% de la population âgée de 15 à 24 ans]	ND	94,10%
OMD 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes		
Taux de scolarisation des filles dans le primaire en % du taux masculin	100%	98,30%
Taux de scolarisation des filles dans le secondaire en % du taux masculin	106%	ND
Taux brut d'inscription des femmes dans le supérieur en % du taux masculin	92%	117%
OMD 4 : Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans		
Taux de mortalité infantile pour 1000 naissances vivantes	29‰	24‰
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans pour 1000 naissances vivantes	26‰	27‰
Proportion des enfants d'un an vaccinés contre la rougeole	ND	ND
OMD 5 : Améliorer la santé maternelle		
Proportion de naissances assistées par un personnel médical compétent	ND	ND
OMD 6 : Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies		
Prévalence de la tuberculose (pour 100 000 habitants)	39,7	ND
OMD 7 : Assurer un environnement durable		
Proportion de la population disposant d'installations sanitaires de qualité	80%	89%
Proportion de la population disposant d'un accès facilité à une source d'eau de qualité	93%	91%
OMD 8 : Mettre en place un partenariat pour le développement		
Usagers de cellulaires (pour 1000 habitants)	55,9	271
Utilisateurs d'Internet (pour 1000 habitants)	11,1	90

TERRITOIRES PALESTINIENS OCCUPÉS

En 2010, la Coopération luxembourgeoise a continué ses efforts dans les domaines de l'aide humanitaire et de la coopération au développement dans les Territoires palestiniens occupés (TPO).

Dans le domaine de l'aide humanitaire/d'urgence, le Luxembourg a continué à apporter son soutien au Comité international de la Croix-Rouge (CICR) en contribuant aux programmes d'assistance mis en œuvre par cette organisation à hauteur d'un million d'euros.

Dans le domaine de l'aide multilatérale, le soutien apporté à l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les

réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) s'élève à un montant total de 4.250.000 euros. Il s'agit, d'une part, de la contribution volontaire au budget de l'UNRWA qui a été maintenue à 2.750.000 euros et, d'autre part, d'une contribution de 1.500.000 euros pour le cofinancement d'un programme de santé intitulé « A long and healthy life – UNRWA Life Cycle Approach to Health ». Un accord y relatif a été signé lors de la visite à Luxembourg du commissaire général de l'UNRWA, Filippo Grandi, en décembre 2010.

En collaboration avec des ONG luxembourgeoises, le Luxembourg a déboursé en tout 166.234 euros pour la réalisation de plusieurs projets dans les domaines de la santé de base et du développement rural, de l'accès aux soins et de la prise en



charge des personnes handicapées, du dialogue et de l'éducation à la paix.

Dans le cadre de sa coopération bilatérale, le Luxembourg a également contribué à des programmes réalisés par deux ONG locales. Une contribution à hauteur de 600.000 euros a été réalisée en faveur d'un programme d'appui à l'agriculture et au développement rural réalisé par l'ONG palestinienne PARC (*Palestinian Agricultural Relief Committee*). La somme de 500.092 euros a été versée à l'ONG palestinienne PMRS (*Palestinian Medical Relief Society*) pour son programme d'assistance aux femmes et de sensibilisation par rapport aux questions de genre. Finalement, la Coopération luxembourgeoise a contribué avec une troisième tranche à hauteur de 500.000 euros au mécanisme PEGASE (Système

palestino-européen de gestion et d'aide socio-économique). L'objectif de cet engagement est de soutenir l'administration et les services publics palestiniens. Les salaires de quelque 70.000 fonctionnaires en activité ainsi que quelque 8.000 pensions de fonctionnaires retraités sont payés par ce mécanisme à travers le ministère des Finances de l'Autorité palestinienne.

Dans le cadre de l'appui au programme, le Luxembourg a financé un JPO (*Junior Professional Officer*) pour le PNUD à Jérusalem pour un montant de 121.229 euros.

En 2010, la Coopération luxembourgeoise a donc contribué à hauteur de 7.137.555 euros à des programmes réalisés dans les Territoires palestiniens occupés.

LISTE DE L'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS DE LA COOPÉRATION DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Zones/ad. Palestinienne	2009	2010	Evolution depuis 2009
Lux-Development et autres partenaires	1 362 500,00	1 600 092,00	17,44%
Agences ONU/spécialisées	3 500 000,00	4 250 000,00	21,43%
ONG	185 532,56	166 234,49	-10,40%
Action humanitaire et aide alimentaire	2 470 371,00	1 000 000,00	-59,52%
Appui aux programmes	128 435,00	121 229,02	-5,61%
Total	7 646 838,56	7 137 555,51	-6,66%

Coopération bilatérale	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Agent d'exécution							
Lux-Development et autres partenaires	558 749	490 000	1 475 000	2 672 500	1 385 950	1 362 500	1 600 092
Agences ONU/spécialisées	1 285 523	1 900 000	1 750 000	2 900 000	3 396 043	3 500 000	4 250 000
Total	1 844 272	2 390 000	3 225 000	5 572 500	4 781 993	4 862 500	5 850 092

LES PROJETS DE LA COOPÉRATION BILATÉRALE EN COURS EN TPO

Nom du projet	Durée	Budget global	Agence	Secteur
Lux-Development et autres partenaires				
Projet : Women are the Fabric	2008-2011	1 000 498	PMRS	Soins et services de santé de base
Programme PEGASE - Contribution 2010	2010	500 000	PNA	Politiques publiques et gestion administrative
Poverty Reduction, Environment Techniques - III	2008-2011	2 000 000	PARC	Développement rural
Aide humanitaire	2010	1 000 000	CICR	Assistance matérielle et services d'urgence
Agences ONU/spécialisées				
Contribution volontaire au budget	2010	2 750 000	UNRWA	Non spécifié
A long and healthy life-UNRWA Life Cycle Approach	2010-2011	1 500 000	UNRWA	Soins et services de santé de base

2

LA COOPÉRATION RÉGIONALE ET AVEC D'AUTRES PAYS

BALKANS | AFGHANISTAN | MONGOLIE | RWANDA

LA COOPÉRATION RÉGIONALE

A côté de la coopération bilatérale avec un nombre limité de pays, l'approche régionale a gagné en importance ces dernières années. Le programme gouvernemental prévoit explicitement que la Coopération luxembourgeoise favorise davantage une approche régionale là où elle est pertinente et là où elle complète utilement l'approche bilatérale.

ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LE DOMAINE DES TIC AU PROFIT DE L'UEMOA

Une approche régionale ne saurait se passer des outils de communications adaptés. Dans un premier temps, la Coopération luxembourgeoise a donc mandaté en 2008 son agence d'exécution Lux-Development à formuler une assistance technique dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC) au profit de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et de ses Etats membres, à savoir le Sénégal, le Mali, le Burkina Faso, le Niger, le Bénin, le Togo, la Côte d'Ivoire et la Guinée Bissau.

Le protocole d'accord avec l'UEMOA a été signé en octobre 2009 à l'occasion d'une visite de travail de Soumaila Cissé, Président de la Commission de l'UEMOA. Le projet ATTIC (« Assistance technique à l'Union économique et monétaire ouest-africaine [UEMOA] dans le secteur des technologies de l'information et de la communication ») s'est pour l'essentiel déroulé au cours de l'année 2010. Il avait comme objectif la réalisation d'un état des lieux des TIC dans l'espace UEMOA, afin de déterminer le niveau d'achèvement de la boucle numérique inter-Etats, l'étendue et les projets de déploiement des réseaux de communication nationaux, l'état de l'harmonisation des cadres réglementaires et législatifs nationaux avec les directives de l'UEMOA, et, de façon générale, afin de connaître les freins à la création d'un marché libre et commun.

En octobre 2010, un premier rapport, intitulé « Etat des lieux de l'espace UEMOA en matière de technologie de l'information et de la communication », a pu être établi. Il a pour vocation de décrire le secteur des TIC dans la zone UEMOA. Construit à partir des états des lieux nationaux, il détaille les politiques nationales en matière de TIC, les cadres législatifs et réglementaires des huit Etats membres, les infrastructures, les acteurs du secteur et le degré d'ouverture du marché.

Sur la base de ces constats, la Commission de l'UEMOA a développé une stratégie pour assurer la promotion du secteur des TIC et l'a dotée d'un plan d'action. Tous deux ont été présentés et rendus publics en novembre 2010 (« Stratégie et plan d'actions pour la promotion du secteur des TIC dans l'espace UEMOA »).



Marché de Ririma (Rwanda)

Parallèlement, la Commission a souhaité étudier les possibilités d'utilisation des TIC pour contribuer au développement de certaines applications concrètes de ceux-ci. La santé, l'enseignement supérieur et la culture, le tourisme et le patrimoine ont fait l'objet d'une étude visant à déterminer de quelle manière les TIC pouvaient leur venir en aide. A la fin du projet, début 2011, a été présenté un plan d'action avec l'objectif de favoriser leur développement à l'aide des TIC.

PROJETS DANS LE DOMAINE DES TIC DANS LE CADRE DU FONDS FIDUCIAIRE UE-AFRIQUE POUR LES INFRASTRUCTURES

Partant de cette première expérience régionale, la Coopération luxembourgeoise s'est engagée dans des projets plus ambitieux visant potentiellement à servir tous les pays du continent africain. Vu la taille de notre pays, et vu les moyens financiers de la Coopération luxembourgeoise, il est clair que le Luxembourg devait s'associer et contribuer à une action portée par d'autres bailleurs de fonds et notamment par l'Union européenne.

En 2010, la Coopération luxembourgeoise a ainsi répondu favorablement à une demande du Fonds fiduciaire l'UE-Afrique pour les infrastructures auquel elle a contribué deux millions d'euros au démarrage en 2007 et a décidé d'appuyer deux projets financés par ce fonds : le projet « Satellite-enhanced Telemedicine and eHealth for Sub-Saharan Africa » et le projet « African Internet Exchange System (AXIS) ». Pour ces deux projets, Lux-Development joue pour le compte de l'Etat luxembourgeois le rôle de « lead financier ». L'agence est responsable pour la mobilisation et la gestion de l'assistance technique.

LA COOPÉRATION RÉGIONALE ET AVEC D'AUTRES PAYS

Le projet de télémédecine est porté par une « Telemedicine Task force » au sein de laquelle figurent la Commission de l'Union africaine, le NEPAD (Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique), la Banque africaine de développement, les organisations africaines régionales, l'OMS (Organisation mondiale de la santé), la Commission européenne et l'ESA (Agence spatiale européenne). Cette dernière est le principal porteur du projet qui consiste dans une première phase (4 ans) en une série d'études avec un budget de 4,17 millions d'euros.

AXIS, un projet d'un montant de trois millions d'euros et d'une durée de 2 ans, vise à soutenir le travail de l'association des fournisseurs africains de services internet (AfrISPA) en mettant en place une infrastructure internet robuste à l'échelle du continent. L'infrastructure serait basée sur des points d'échange internet à établir dans 44 pays africains et sur 5 centres d'internet régionaux. Ce projet devrait permettre de dégager d'importantes économies (estimées à 300-400 millions d'euros par an) en évitant au trafic internet africain de devoir passer par les points d'échange situés en dehors de l'Afrique, et il devrait améliorer la qualité du service en

ouvrant la voie vers de nouvelles applications, notamment le VoIP (voice over internet). Ce projet a été identifié comme une priorité par l'Union africaine avant d'être désigné comme un des deux projets phares dans le domaine de la société de l'information qui devraient être mis en œuvre dans les meilleurs délais dans le cadre du partenariat UE-Afrique. Le caractère prioritaire du projet AXIS a été entériné au niveau de la troika ministérielle UE-Afrique en novembre 2008.

PROGRAMME D'APPUI À LA MICROFINANCE EN AFRIQUE DE L'OUEST

Suite à un programme d'appui à trois institutions de microfinance en Afrique de l'Ouest (AFR/105), le Ministère a lancé, avec la collaboration de Lux-Development, un deuxième programme d'appui à la microfinance dans cette région, le programme AFR/017, intitulé « Promotion du secteur des finances inclusives dans la zone de l'UEMOA ».

Ce programme est réalisé dans les huit pays de la zone de l'UEMOA, en collaboration avec la Banque centrale des Etats



Champ de thé sur la route de Gisenyi Ruhengeri (Rwanda)



Soins à domicile pour blessés de la colonne vertébrale à Kaboul (Afghanistan)

d'Afrique de l'Ouest (BCEAO) durant la période 2007 à 2012. Le coût total du programme est de 21,5 millions d'euros. La contribution luxembourgeoise à ce programme est de 18,8 millions d'euros.

Le programme en question s'insère dans un programme plus vaste d'appui à la finance décentralisée (Programme régional d'appui à la finance décentralisée/PRAFIDE) défini par la BCEAO dans le sens où il couvre certains des objectifs de celui-ci. Les objectifs couverts sont le renforcement de la supervision et de la gestion du secteur de la microfinance et le renforcement des systèmes financiers décentralisés (SFD), c'est-à-dire, des acteurs de la finance inclusive dans

les domaines de la production et du contrôle de l'information financière. L'objectif de développement de cette démarche est de contribuer à consolider le secteur et à maîtriser les risques pour la promotion des activités de microfinance en zone UEMOA.

Le programme a débuté durant l'été 2007. Le protocole d'accord du projet a été signé entre la BCEAO et le gouvernement luxembourgeois en date du 27 novembre 2007. Le projet a officiellement démarré ses activités en mai 2008. Une cérémonie officielle de lancement a eu lieu dans le cadre de la visite au Sénégal de S. A. R. la Grande-Duchesse le 4 novembre 2008.

LA COOPÉRATION RÉGIONALE ET AVEC D'AUTRES PAYS

AFRIQUE	Durée	Budget
LUX-DEVELOPMENT		
AFR/017 : Microfinance UEMOA	2008-2012	18 825 000
AFR/018 : TIC en Afrique	2009-2011	900 000
AFR/019 : Télémedicine satellitaire	2010-2012	170 000
AFR/020 : AXIS	2010-2013	300 000
BI-MAE		
ENDA-Tiers Monde	2005-2011	4 515 000
ENDA-Tiers Monde, Frontières et vulnérabilité au VIH/sida en Afrique de l'Ouest	2011-2015	4 773 447
CGLUA - Cités et gouvernements locaux unis d'Afrique	2010-2012	306 045
MULTI-BI		
UE - Fonds fiduciaire pour les infrastructures en Afrique	2007-2008	2 000 000
BIT/FENU - Programme de promotion de la micro finance pour le travail décent [INT/07/28/LUX]	2007-2010	324 252
OMS - Santé, réduction de la pauvreté et développement économique [SRPDE] [Award no. 52501]	2007-2010	2 500 000
PNUD-FENU - Building Inclusive Financial Sectors in Africa Phase II [BIFSA II]	2007-2010	2 000 000
CNUCED - Transparence et simplification des procédures administratives grâce à l'installation du système de gouvernement en ligne « eRegulations dans les pays de l'UEMOA »	2011-2012	1 378 600
UNFPA/UNICEF - Abandonment of Female Genital Mutilation / Cutting : Towards Social Convention Change [ZZJ29]	2010-2011	700 000
PNUD - Expansion of the UNDP Community Water Initiative [00053015] [00056584-CWI-Mali] [00056585-CWI-Sénégal] [00056586-CWI-Niger]	2006-2009	1 515 858
AIDE HUMANITAIRE - AIDE ALIMENTAIRE		
CICR : Grands Lacs [RDC, Burundi, Rwanda, Ouganda]		
CICR : Afrique de l'Ouest		
CICR : Corne de l'Afrique [Soudan, Somalie, Erythrée, Ethiopie]		
UNHCR : Corne d'Afrique [Djibouti, Erythrée, Ethiopie, Kenya, Ouganda, Somalie, Soudan]		
UNHCR : Grands Lacs [Burundi, Cameroun, Congo B, Gabon, RCA, RDC, Tanzanie, Rwanda, Tchad]		
PAM : Corne d'Afrique		
PAM : Afrique de l'Ouest		
UNHAS Afrique de l'Ouest		
Total Afrique		
ASIE	Durée	Budget
MULTI-BI		
MRC - Support to the MRC Climate Change and Adaptation Initiative [CCAI]	2010-2015	2 143 976
Total Asie		
AMERIQUE LATINE	Durée	Budget
BI-MAE		
REDCAMIF	2008-2010	295 916
MULTI-BI		
PAM - School Feeding Capacity Development Project for Latin America and the Caribbean Region	2011-2013	750 000
CNUCED - Transparence et simplification des procédures administratives grâce à l'installation du système de gouvernement en ligne « eRegulations dans les pays de la SIECA »	2011-2012	1 297 240
Total Amérique latine		



2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
2 494 481	1 666 823	2 216 004	0	0	0	0	0
2 494 481	1 455 419	1 633 839					
	211 404	582 165					
800 000	800 000	1 110 441	1 785 911	1 002 133	963 577	927 452	924 980
800 000	800 000	835 000	800 000				
			985 911	971 528	963 577	927 452	924 980
		275 441		30 605			
2 162 550	1 000 000	2 327 700	485 900	0	0	0	0
1 000 000	1 000 000						
735 000		735 000					
		892 700	485 900				
		700 000					
427 550							
3 300 000	4 487 500	5 200 000	0	0	0	0	0
1 000 000	1 237 500	1 000 000					
500 000	500 000	250 000					
		1 000 000					
	250 000	900 000					
1 100 000	1 550 000	1 250 000					
200 000	400 000						
	450 000	700 000					
500 000	100 000	100 000					
8 757 031	7 954 323	10 854 145	2 271 811	1 002 133	963 577	927 452	924 980
2 008	2 009	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015
0	0	428 795	0	428 795	428 795	428 795	428 795
		428 795		428 795	428 795	428 795	428 795
0	0	428 795	0	428 795	428 795	428 795	428 795
2 008	2 009	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015
129 340	0	231 245	0	0	0	0	0
129 340		231 245					
0	0	1 099 760	697 480	250 000	0	0	0
		250 000	250 000	250 000			
		849 760	447 480				
129 340	0	1 331 005	697 480	250 000	0	0	0

LA COOPÉRATION RÉGIONALE ET AVEC D'AUTRES PAYS

2

Autres [Monde]	Durée	Budget
MULTI-BI		
FAO : Développement agricole au Kosovo et Monténégro I	2006-2008	2 115 537
FAO : Développement agricole au Kosovo et Monténégro II	2009-2010	1 800 000
BM - Least Developed Countries Fund for Climate Change [LDCF] (MTO No. 069004)	2006-2008	3 103 344
OMS - Global Polio Eradication Initiative	2006-2008	2 400 000
BM - Global Facility for Disaster Reduction and Recovery [GFDRR] (TF070611)	2007-2009	2 825 000
OMC - Aid for Trade [FGAS]	2007-2008	1 000 000
OMC - Cadre intégré renforcé [Westafrica Fund]	2007-2008	3 500 000
OMS - Health Care Technology Management for Optimized Health Service Delivery (Award no. 52263)	2007-2009	1 785 400
OMS - Chaîne du froid en tant que maillon vital dans la sécurité de la transfusion sanguine [B14/445/2] (Award no. 52472)	2007-2010	985 000
UNDP-UN Millennium Campaign [00059203]	2008	1 000 000
UNFPA - Global programme to enhance reproductive health commodity security (RHCS;ZT05)	2006-2010	2 000 000
PNUD-FENU - Contributions to practice area : local development [00063556]	2008-2009	550 000
PNUD-FENU - Contributions to practice area : inclusive finance [00063556]	2008-2009	550 000
BM - Consultative Group to Assist the Poor [CGAP] (TF053676 successor to TF020673)	2009-2011	450 000
OCDE - Club du Sahel	2009	100 000
OMS - Global Polio Eradication Initiative (Phase III)	2009-2013	2 500 000
OMS - CRP Phase III [Microbiology for Development]	2009-2013	799 993
OMS - Food fortification with micronutrient [phase IV] (Award 55839)	2009-2013	847 500
PAM - School feeding	2009-2011	3 000 000
UNICEF - Achieving results for women and children : Leveraging GFTAM resources (SI090141, SI090142)	2009-2010	523 407
UNDP - Renforcement du « Oslo Governance Centre » Fonds DGTF [00070718]	2009-2010	189 740
CFC - Contribution volontaire au CFC [Common Fund for Commodities]	2010	33 089
UN - CDD Préparation et Conférence sur le développement durable Rio + 20	2010	50 000
OMS - Initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite [IMEP]	2010	750 000
PNUD - BCPR : Fonds fiduciaire thématique de prévention des crises et de relèvement immédiat [CPR TTF]	2010-2011	250 000
UNFPA - Global programme to enhance reproductive health commodity security (RHCS ; ZT05)	2011-2013	1 200 000
UNICEF - Programme de vaccination contre la rougeole	2010-2011	500 000
UNOHRLLS - 4 ^e Conférence des Nations unies sur les PMA [LDC IV] à Istanbul du 9 au 13 mai 2011	2011	50 000
OCDE - Contribution au programme de travail 2011-2012 de DevCom	2011-2012	20 000
OCDE - 4 ^e Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide à Busan	2011	19 000
FENU - 4 ^e Conférence des Nations unies sur les PMA [LDC IV] à Istanbul du 9 au 13 mai 2011	2011	1 371
Total autres		
Total régional		



2 008	2 009	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015
6 805 409	8 600 438	4 745 122	3 010 600	1 272 804	1 172 671	0	0
697 923							
	800 000	500 000	500 000				
775 836							
800 000							
	825 000						
	500 000						
1 500 000	2 000 000						
885 400	500 000						
246 250	246 250	246 250					
1 000 000							
400 000	400 000	400 000					
250 000	300 000						
250 000	300 000						
	150 000	150 000	150 000				
	100 000						
	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000		
	96 541	196 248	200 729	203 304	103 171		
	169 500	169 500	169 500	169 500	169 500		
	1 000 000	1 000 000	1 000 000				
	523 407						
	189 740						
		33 124					
		50 000					
		750 000					
		250 000					
			400 000	400 000	400 000		
		500 000					
			50 000				
			20 000				
			19 000				
			1 371				
6 805 409	8 600 438	4 745 122	3 010 600	1 272 804	1 172 671	0	0
15 691 780	16 554 761	17 359 067	5 979 891	2 953 732	2 565 043	1 356 247	1 353 775

LA COOPÉRATION RÉGIONALE ET AVEC D'AUTRES PAYS

BALKANS

Quatre pays des Balkans bénéficient d'un apport de la Coopération luxembourgeoise en 2010, année où le dernier projet en Albanie, dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, est clôturé. Le Luxembourg reste présent au Kosovo, au Monténégro et en Serbie, et s'y concentre sur les domaines de l'éducation, de la formation professionnelle, de l'agriculture et de la sylviculture, de la santé et de l'eau.

ALBANIE

Avec la finalisation, au cours de l'année 2010, du dernier projet luxembourgeois en Albanie, s'achève une présence de la Coopération luxembourgeoise [2002-2010] qui s'était concentrée sur le secteur de l'eau. Dans le dernier projet le Luxembourg soutenait notamment une initiative plus vaste financée par la Banque européenne d'investissement visant à augmenter la qualité des services publics liés à l'eau potable et à l'assainissement. Dans le cadre de ce projet furent notamment développées les infrastructures de traitement des eaux usées dans les villes côtières de Durrës, Shëngjin, Lezhë et Sarandë.

KOSOVO

Dans les Balkans le Kosovo reste le premier bénéficiaire du soutien luxembourgeois. Après la guerre [1998-1999], une crise humanitaire sans précédent et la déclaration d'indépendance en 2008, le jeune pays a déjà fait d'énormes progrès dans la mise sur pied de ses institutions et la ré-

habilitation de ses infrastructures. Quatre projets bilatéraux luxembourgeois y sont donc actuellement en cours : deux dans le secteur de la formation professionnelle, dans le cadre desquels plusieurs écoles et centres de formation sont construits, réhabilités ou équipés ; un dans le domaine de l'eau, à travers duquel le réseau hydraulique de la ville divisée de Mitrovica est réhabilité et les capacités de la compagnie régionale des eaux renforcées ; et le quatrième dans le secteur de la santé. Ce dernier, projet ambitieux qui vise à créer un système sanitaire informatisé, a permis qu'une stratégie nationale intégrée du secteur de la santé a pu être développée et un plan d'action correspondant établi en consultation avec les autorités kosovares. C'est cette collaboration étroite qui a valu à la Coopération luxembourgeoise de se voir décerner le rôle de chef de file des bailleurs dans le domaine de la santé. Le Grand-Duché est d'ailleurs de loin le plus grand bailleur du secteur au Kosovo, et le dixième, en termes de volume, tous secteurs confondus.

Un nombre de projets multilatéraux, soutenus par la Coopération luxembourgeoise et mis en œuvre par les agences, fonds et programmes des Nations unies, viennent compléter l'action bilatérale. L'accent est de nouveau mis sur le secteur de la santé avec un projet de l'OMS qui vise l'amélioration des services d'urgence ; et un projet conjoint UNFPA-UNICEF-OMS dans le domaine de la santé des mères et des nouveau-nés. Par ailleurs le Luxembourg soutient en 2010 un projet de la FAO dans le domaine agricole, projet au succès incontesté ; un projet de l'UNICEF qui a pour but de renforcer la participation des jeunes dans la vie publique ; et une intervention du PNUD pour le renforcement des capacités de l'appareil sécuritaire et sa supervision démocratique par le Parlement. Ce dernier projet est venu à terme en 2010.

Le bureau de la Caritas luxembourgeoise, établi en 2007 grâce au soutien de la Coopération luxembourgeoise, continue son action dans les secteurs sociaux, notamment l'éducation, le développement des communautés, la santé et l'appui aux petits entrepreneurs. Un premier mandat de quatre ans s'est terminé en 2010, et, vu son succès, a été étendu par une deuxième phase.

En raison du volume important de l'aide luxembourgeoise au Kosovo et du grand nombre de projets, le Bureau de la Coopération luxembourgeoise dans les Balkans se trouve à Pristina, capitale du Kosovo. Ce Bureau dispose par ailleurs d'un fonds restreint pour soutenir financièrement les initiatives de la société civile locale. Le bureau régional de Lux-Development est également à Pristina et – dans un but d'économie et de synergie – est co-localisé dans le même bâtiment.



Foyer de jour et centre d'éducation pour Roms à Fushë Kosovë/Kosovo Pojë



MONTÉNÉGR

L'engagement de la Coopération luxembourgeoise dans le secteur forestier a continué en 2010, en aidant notamment le ministère de l'Agriculture et de la sylviculture dans le développement des capacités de son administration et l'élaboration de son cadre légal. Aussi, un inventaire des forêts fut établi. Cet exercice long et laborieux est indispensable pour pouvoir gérer de manière intelligente cette ressource précieuse. Etant donné l'importance des forêts dans l'économie et l'écologie monténégrine – le Monténégro se déclare un Etat écologique dans sa Constitution – des plans pour une extension du projet ont été dressés pour désormais promouvoir l'utilisation de la biomasse, source d'énergie renouvelable disponible en quantités presque illimitées au Monténégro.

Dans le domaine de la formation professionnelle un autre projet de la Coopération luxembourgeoise, entrepris en collaboration étroite avec le Centre monténégrin pour la formation professionnelle, vise à moderniser les méthodes d'ins-truction, à réhabiliter un nombre d'écoles dans le Nord, et à mettre en phase l'offre de formation avec les besoins du marché.

Pour la Caritas luxembourgeoise, 2010 a marqué le 10^e anniversaire de sa présence au Monténégro. Caritas avait déjà remporté plusieurs prix et éloges de la part des institutions monténégrines pour son excellent travail, et l'anniversaire fut honoré par la présence de membres du gouvernement. Caritas continue son action dans les domaines sociaux, notamment les activités génératrices de revenus, les soins à domicile, le renforcement de la société civile, l'éducation et la santé. Comme au Kosovo le mandat de quatre années s'est terminé en 2010 mais fut de nouveau étendu.



Récolte de blé au Nord du Monténégro

SERBIE



Service de maintenance de la société des eaux Vodavod à Novi Pazar

La Coopération luxembourgeoise reste présente en Serbie avec un projet qui a pour but de réhabiliter l'infrastructure hydraulique délabrée de Novi Pazar, ville du Sud-Ouest du pays où le déclin de l'industrie du textile, survenu en parallèle avec le démantèlement de la Yougoslavie et les conflits des années 1990, a entraîné un appauvrissement généralisé. L'infrastructure y est dans un état de délabrement tel que l'approvisionnement en eau potable n'est plus garanti de manière continue. L'intervention se complète par un appui institutionnel et un renforcement des capacités de la société Vodavod afin d'améliorer ses systèmes de gestion. En 2010, notamment des compteurs d'eau individuels ont été installés chez les consommateurs et un nouveau système de facturation et de paiement a été mis en place. Ceci a mis les bases pour le redressement de Vodavod et sa viabilité économique.

LA COOPÉRATION RÉGIONALE ET AVEC D'AUTRES PAYS

2

Nom du projet	Durée	Budget global	Agence	Secteur
Lux-Development et autres partenaires				
ALBANIE				
ALB/003 : Eau et assainissement (BEI)	2005-2010	2 000 000	LD	Approvisionnement en eau et assainissement – systèmes à grande échelle
KOSOVO				
KSV/010 : Formation professionnelle	2006-2012	5 650 000	LD	Formation professionnelle
KSV/014 : Santé au Kosovo	2009-2012	6 500 000	LD	Politique de la santé et gestion administrative
KSV/015 : Education technique	2010-2013	8 000 000	LD	Formation professionnelle
KSV/016 : Eau à Mitrovica	2010-2014	4 500 000	LD	Approvisionnement en eau – systèmes à grande échelle
Fondation Caritas Luxembourg 2007-2010	2007-2010	6 000 000	BI-MAE	Secteur non spécifié
Fondation Caritas Luxembourg 2011-2013	2010-2013	3 717 750	BI-MAE	Secteur non spécifié
ATTF : convention 2010	2010	35 216	ATTF	Éducation/formation dans la banque et les services financiers
Fonds de micro-projets 2010	2010	40 000	BI-MAE	Secteur non spécifié
UNFPA : Santé mère - enfant	2007-2011	2 311 200	UNFPA	Soins et services de santé de base
UNOPS : Recensement de la population	2010-2011	800 000	UNOPS	Politique/programmes en matière de population
FAO : Développement agricole (Phase II)	2009-2011	900 000	FAO	Développement agricole
UNICEF : Young people in Kosovo-2nd instalment	2009-2010	604 200		
OMS : Développement des services d'urgence	2008-2010	1 502 900	OMS	Infrastructure pour la santé de base
MONTÉNÉGRO				
MNE/009 : Filière lait II	2005-2010	2 975 400	LD	Développement agricole
MNE/011 : Appui à la formation professionnelle	2009-2013	4 100 000	LD	Formation professionnelle
MNE/012 : Filière bois II	2007-2013	5 500 000	LD	Politique de la sylviculture et gestion administrative
Fondation Caritas Luxembourg 2007-2010	2007-2010	6 000 000	BI-MAE	Secteur non spécifié
Fondation Caritas Luxembourg 2011-2013	2010-2013	1 282 250	BI-MAE	Secteur non spécifié
FAO : Développement agricole (Phase II)	2009-2011	900 000	FAO	Développement agricole
SERBIE				
SRB/013 : Eau à Novi Pazar	2009-2012	4 500 000	LD	Approvisionnement en eau – systèmes à grande échelle



AFGHANISTAN

En vertu de l'engagement pluriannuel 2006-2010 signé avec l'ARTF (Afghanistan Reconstruction Trust Fund), le Luxembourg a versé à la Banque mondiale une cinquième tranche de 800.000 euros en vue de soutenir la réhabilitation de l'infrastructure, le renforcement des capacités du secteur public et le développement rural en Afghanistan.

La Coopération luxembourgeoise a aussi continué son appui au programme d'assistance nutritionnelle et alimentaire mis en œuvre par le PAM pour un montant de 415.000 euros et au programme d'assistance à la population du CICR en allouant une contribution de 500.000 euros.

Une contribution à hauteur de 185.000 euros a été allouée à une ONG luxembourgeoise pour le financement d'un projet d'aide alimentaire et de soins médicaux visant à réduire le taux de morbidité et de mortalité maternelle et infantile des communautés pauvres de Kandahar et d'un projet en matière de prévention de catastrophes et renforcement économique des communautés vulnérables du Jingan, Province de Daikunki.

En 2009, le Ministère a signé un accord sur trois ans (2009 - 2011) portant sur un budget de 2.135.700 dollars avec l'Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) en vue de la réalisation d'un programme d'appui à la sécurité alimentaire et à l'élevage. Ce programme bénéficie aux familles d'agri-



Centre de réadaptation physique à Kaboul

culteurs vulnérables, exposées aux risques de malnutrition dues à la flambée des prix, tant des denrées alimentaires que des intrants agricoles, et des sécheresses. Conformément à l'engagement, le Ministère a versé en 2010 une deuxième tranche de 711.900 dollars équivalant à 512.121 euros.

En 2010, le total des contributions de la Coopération luxembourgeoise aux programmes en Afghanistan était de 2.412.121 euros.

LES PROJETS DE LA COOPÉRATION BILATÉRALE EN COURS EN AFGHANISTAN

Nom du projet	Durée	Budget global	Agence	Secteur
Lux-Development et autres partenaires				
Soutien aux femmes enceintes et allaitantes	2008-2010	258 000	Caritas	Santé
Prévention de catastrophes et renforcement économique de communautés vulnérables	2010	85 000	Caritas	Prévention
Agences ONU/spécialisées				
ARTF	2006-2010	4 400 000	Banque mondiale	Multisecteur
Aide alimentaire d'urgence	2010	415 000	PAM	Aide humanitaire
Programme humanitaire	2010	500 000	CICR	Aide humanitaire
Appui à la sécurité alimentaire et à l'élevage	2009-2011	1 536 363	FAO	Agriculture

LA COOPÉRATION RÉGIONALE ET AVEC D'AUTRES PAYS

2

MONGOLIE

Le développement des soins de santé cardio-vasculaire, notamment par l'appui au Centre de diagnostic cardio-vasculaire à Oulan-Bator et l'extension de la couverture médicale par le biais d'une approche innovante de télémédecine, constitue depuis une dizaine d'années le projet phare de la coopération bilatérale en Mongolie. Forte de l'expérience très positive des appuis successifs, une troisième phase, actuellement en cours de formulation, visera la pérennisation des acquis, le développement de la chirurgie cardio-vasculaire, l'extension de la télémédecine à des provinces additionnelles, ainsi qu'un appui à la télémédecine dans le domaine de la santé maternelle et infantile. La mise en œuvre de cette dernière composante se fera en coordination étroite avec l'UNFPA.

Un projet de formation et de développement des capacités dans le secteur financier a démarré en 2010, se basant sur l'expérience du programme de formation bancaire que l'ATTF poursuit depuis 2001 et qui est très apprécié par les jeunes cadres des banques commerciales et de la Banque centrale mongoles.

Des projets mis en œuvre par des agences onusiennes viennent compléter l'intervention luxembourgeoise, recherchant dans la mesure du possible la complémentarité et des synergies avec les activités bilatérales. Les projets multilatéraux qui sont soutenus par le Luxembourg sont mis en œuvre par



Village mongole

l'UNFPA [télémédecine/santé maternelle et infantile, prévention du VIH/sida] et le PNUD [micro-assurance, services d'urgence et de protection civile]. Une JPO luxembourgeoise est déléguée auprès du bureau du PNUD à Oulan-Bator.

L'ambassade du Luxembourg à Beijing dispose d'une enveloppe annuelle afin de soutenir des microprojets en Chine et en Mongolie, notamment des projets réalisés par des ONG locales.

Non du projet	Durée	Budget global	Agence	Secteur
Lux-Development et autres partenaires				
Cardiovascular Diagnostic Centre & Telemedicine	2007-2011	2 430 000,00	LD	Services médicaux
Financial Sector Capacity Building and Training	2010-2014	2 000 000,00	LD	Education/formation dans la banque et les services financiers
Agences ONU/spécialisées				
Programme JPO	2009-2011	241 297,36	PNUD	Secteur non spécifié
Strengthening Disaster Mitigation & Management Phase 3	2007-2010	916 884,13	PNUD	Prévention et lutte contre les inondations
Telemedicine support maternal & newborn health	2010	300 000,00	FNUAP	Soins en matière de fertilité
Aide d'urgence - « Cold waves in Mongolia »	2010	50 000,00	UNICEF	Assistance matérielle et services d'urgence



RWANDA

Les activités de la Coopération luxembourgeoise au Rwanda se concentrent sur les secteurs de la santé et du développement rural. En 2010, deux interventions étaient en exécution.

Le projet « RWA/023 – Appui à la mise en œuvre du Plan stratégique du secteur de la santé, 2009 – 2012 » a démarré en janvier 2010 pour une dernière période de désengagement portant sur 4 années. Il constitue la phase de consolidation de plusieurs interventions dans le domaine de la lutte contre le VIH/sida et de l'appui aux personnes vivant avec le VIH/sida. L'objectif spécifique est de contribuer à la mise en œuvre du plan stratégique du secteur de la santé 2009-2012 en renforçant la décentralisation et la qualité du système de santé notamment en santé maternelle et infantile. Si l'OMS prévoit que le Rwanda va prochainement devenir le premier pays en Afrique à atteindre l'objectif de la distribution de médicaments antirétroviraux (ARV) à 85% des séropositifs, le Luxembourg y a apporté sa contribution à travers la suite des interventions dans le secteur de la santé dont ce projet constitue la dernière pierre.

Dans le secteur du développement rural, le projet « Développement intégré du Bugesera II » constitue la suite, avec extension des volets « activités génératrices de revenu » et « protection de l'environnement », d'un projet en cours depuis 1999 dans une des régions qui comptait à cette époque parmi les plus pauvres du pays. L'objectif du projet



Chantier du marché couvert de Nyamata au Bugesera

est de contribuer à développer et diversifier l'agriculture du Bugesera, dernière région du pays offrant encore un potentiel de développement agricole important et dont les sols ne sont pas encore surexploités. Le projet aurait initialement dû s'achever fin 2009, mais il a été convenu de le compléter à partir de 2010 par des activités de consolidation des acquis notamment dans le domaine de l'irrigation où le projet luxembourgeois constitue un genre d'expérience-pilote pour la partie rwandaise. La clôture du projet est maintenant prévue pour décembre 2012.

Non du projet	Durée	Budget global	Agence	Secteur
Lux-Development et autres partenaires				
RWA/022 : Développement de l'économie rurale du Bugesera	2003-2012	9 430 000,00	LD	Développement agricole
RWA/023 : Appui à la mise en œuvre du Plan stratégique de la santé	2010-2013	6 000 000,00	LD	Politique de la santé et gestion administrative
INT/107 : ESTHER	2005-2007	5 016 200,00	LD	Lutte contre les MST et VIH/sida
INT/108 : ESTHER (Phase II)	2007-2009	4 765 000,00	LD	Lutte contre les MST et VIH/sida
Bourses d'études	2007-2010	151 150,00	CRP - Santé	Secteur non spécifié



3

LA COOPÉRATION MULTILATÉRALE

LA COOPÉRATION MULTILATÉRALE EN 2010

Les impacts de la crise économique et financière ont continué de se faire ressentir dans les enceintes multilatérales au courant de l'année 2010. En effet, le financement du développement en général et la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ont connu des retards dus au fait que de nombreux bailleurs n'ont pas tenu leurs engagements et ont réduit le niveau de leurs contributions financières volontaires auprès des différentes organisations des Nations unies. Ces crises ont aussi amené le système onusien à se réformer davantage dans le secteur du développement afin d'assurer une utilisation plus efficace des contributions. La réforme du système des Nations unies dans le secteur du développement demeure une priorité et les questions ayant trait à la performance, l'efficacité, la responsabilité et la transparence sont plus que jamais à l'ordre du jour des conseils d'administration des fonds et programmes de l'ONU.

L'initiative « Unis dans l'action » (« Delivering as One ») de 2007 a comme objectif de mobiliser les efforts, les moyens d'action et les contributions de chacun pour mener une action cohérente à l'appui des efforts déployés par les pays en vue d'éliminer la pauvreté et de promouvoir la croissance économique et le développement durable. La vision repose sur quatre principes : un responsable unique ; un programme unique ; un cadre budgétaire unique ; et, le cas échéant, un bureau unique. Au cours de l'année écoulée, un processus d'évaluation indépendante a été lancé et viendra étayer l'examen général des activités opérationnelles de développement auquel procédera l'Assemblée générale en 2012. Les résultats de cette évaluation détermineront la voie à suivre par les organismes des Nations unies qui s'occupent du développement. Un groupe indépendant d'encadrement de l'évaluation supervisera l'ensemble du processus – transparent et ouvert à tous – et assurera le contrôle de la qualité.

Les effets du recul de la biodiversité et des changements climatiques sur le développement, notamment les sécheresses, les inondations et l'élévation du niveau des mers, risquent d'entraîner des pénuries alimentaires, une recrudescence des maladies vectorielles, des dommages aux infrastructures et de conduire à la détérioration des ressources naturelles dont les populations tirent leurs moyens de subsistance. C'est pour cette raison que les fonds et programmes des Nations unies tels que le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations unies pour la population (UNFPA) ou encore le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF), interviennent souvent en première ligne dans la lutte contre le changement climatique et ses ef-

fets, par des initiatives visant à l'adaptation au changement climatique ou de mitigation pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Dans le contexte de la cohérence d'ensemble du système des Nations unies, notons par ailleurs que l'Assemblée générale a établi en septembre 2010 une nouvelle entité « ONU Femmes » (« UN Women »), qui est chargée de renforcer les mécanismes institutionnels en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Le Secrétaire général Ban Ki-moon a qualifié la création de tournant historique dans le contexte du renforcement de la cohérence du système des Nations unies. Ainsi, la création d'ONU Femmes s'inscrit dans le cadre de la réforme de l'ONU qui vise à regrouper les ressources et les mandats pour en renforcer l'impact. ONU Femmes est le résultat de la fusion de quatre composantes distinctes du système des Nations unies dédiées exclusivement à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et dont l'important travail sert de base à la nouvelle entité : la Division de la promotion de la femme (DAW) ; l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW) ; le Bureau de la conseillère spéciale pour la problématique hommes-femmes (OSAGI) ; et le Fonds de développement des Nations unies pour la femme (UNIFEM).

ONU Femmes a principalement pour rôle d'appuyer des organes intergouvernementaux, tels que la Commission de la condition de la femme dans l'élaboration de politiques, de règles et de normes mondiales, d'aider les États membres à appliquer ces règles, et est prête à fournir un appui technique et financier aux pays qui le demandent et à forger des partenariats performants avec la société civile. ONU Femmes demande en outre des comptes au système des Nations unies sur ses propres engagements en faveur de l'égalité des sexes, avec notamment un suivi régulier des progrès enregistrés dans l'ensemble du système.

Tous les fonds et programmes de l'ONU font régulièrement état de leur conformité à l'« UN Transparency and Accountability Initiative (UNTA) ». Les huit objectifs de cette initiative sont : l'indépendance de l'organe interne de surveillance ; la remise de rapports d'audit internes et de contrôle aux États membres ; l'accès aux informations pertinentes sur les activités de l'organisation ; l'indépendance de l'organe chargé du respect des questions éthiques ; la protection des dénonciateurs ; la publication des informations financières ; le respect des Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) qui ont pour but d'améliorer la transparence et la responsabilité, ainsi que la comparabilité

LA COOPÉRATION MULTILATÉRALE



Le Luxembourg entretient des relations de coopération privilégiées avec six partenaires multilatéraux

parmi les entités du secteur public. Les fonds et programmes de l'ONU (tels que le PNUD, l'UNICEF et l'UNHCR), les agences onusiennes (telles que la FAO, l'OACI, l'OIT, l'UNIDO, l'UNESCO et l'OMS) et les organisations sœurs (telles que l'AIEA, l'OPCW et l'OMC) ont visé leur conformité aux IPSAS, le 1^{er} janvier 2010.

LA COOPÉRATION AVEC LES AGENCES MULTILATÉRALES

La Coopération luxembourgeoise sélectionne les projets et programmes qu'elle soutient en fonction de leur conformité avec les programmes indicatifs de coopération (PIC) en cours et de leur complémentarité aux projets bilatéraux y relatifs. D'autres critères sont l'impact en matière de lutte contre la pauvreté et le degré de durabilité, tout comme leur contribution à l'atteinte des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) dans les pays ou régions bénéficiaires. La coopération multilatérale luxembourgeoise cherchera à renforcer davantage l'approche « programme », voire l'approche conjointe du « One UN » avec ses partenaires de l'ONU, qui est en phase étroite avec les priorités et la cadence de la troisième génération des PIC.

La mise en œuvre de cette coopération multilatérale se fait essentiellement par le biais de deux outils : le soutien donné à travers des contributions directes (thématiques, volontaires et obligatoires) aux budgets des agences, fonds et programmes des Nations unies ainsi qu'à travers la mise en œuvre de projets « multi-bi » exécutés par des agences multilatérales dans nos pays partenaires. Selon les critères du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, ces projets « multi-bi » figurent au même rang que les projets bilatéraux et sont donc comptés en tant que tels dans les statistiques.

Le Luxembourg a continué à entretenir des relations de coopération privilégiées avec six partenaires multilatéraux à sa-

voir le FENU, le PNUD, l'UNFPA, l'UNICEF, l'OMS et le BIT. Des consultations bilatérales annuelles avec les agences partenaires ont eu lieu à Genève, à New York et au Luxembourg et ont permis de discuter et d'évaluer les grandes lignes de notre coopération avec ces agences onusiennes.

En ce qui concerne la collaboration avec ses partenaires multilatéraux, le Luxembourg a opté pour une coopération stratégique fondée sur des accords-cadres à durée non-limitée et des « *Memorandum of Understanding* » pluriannuels, assurant une prévisibilité de l'aide et une flexibilité opérationnelle en ce qui concerne le niveau des contributions volontaires et thématiques. La signature d'une nouvelle génération d'accords-cadres avec le FENU, le PNUD, l'UNFPA et l'UNICEF est prévue pour 2011.

Un accord pluriannuel (MoU) qui s'étendra sur une période de quatre ans (2011-2015) a été signé en octobre 2010 avec l'Alliance GAVI (Alliance mondiale pour les vaccins et l'immunisation). Cet accord portant sur un montant global de 4,1 millions d'euros contribuera à protéger des millions d'enfants contre des maladies grâce à une prévention vaccinale. Le Luxembourg soutient l'Alliance GAVI depuis 2005. L'action de l'Alliance en faveur du renforcement des systèmes de santé est conforme au plan d'action santé du Luxembourg.

Le Luxembourg a également signé en 2010 un accord pluriannuel avec le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (GFATM). Il y est prévu de contribuer 7,5 millions d'euros aux activités de ce fonds pour la période allant de 2011 à 2013, ce qui fait du Luxembourg l'un des principaux donateurs par tête d'habitant.

A noter qu'en 2010, plus de 30% du budget total de la coopération multilatérale a été alloué à des projets et programmes visant la santé, notamment la santé infantile (OMD 4) [9,69%], la santé maternelle (OMD 5) [5%], et la lutte contre le VIH/sida et autres maladies (OMD 6) [19,87%]. Il s'agit notamment de projets visant la survie des enfants (mis en œuvre par l'UNICEF) et projets portant sur la santé reproductive et l'amélioration de la santé des mères (mis en œuvre par l'UNFPA). La Coopération luxembourgeoise continue par ailleurs d'accorder, à travers des contributions thématiques à l'OMS, une grande partie de son budget multilatéral à la lutte contre les maladies transmissibles, le paludisme, la tuberculose ainsi qu'à l'éradication de la poliomyélite.

Comme par le passé, l'essentiel du budget total de la coopération multilatérale a été alloué en 2010 au soutien de projets multi-bi dans nos pays partenaires dans le cadre des Programmes indicatifs de coopération (PIC) pluriannuels.

En 2010, les trois volets de la contribution multilatérale restent équilibrés – chacun représentant à peu près un tiers du budget total multilatéral (voir tableau ci-contre).



	2008	%	2009	%	2010	%
Contributions volontaires et obligatoires (lignes 031 et 032)	21 505 177	29,64%	22 542 557	34,68%	22 385 314	33,11%
Contribution thématiques (ligne 030)	18 984 181	26,16%	19 923 422	30,65%	19 950 000	29,51%
Projets multi-bi (FCD)	32 076 413	44,20%	22 529 402	34,66%	25 278 404	37,39%
Budget total coopération multilatérale	72 565 772	100,00%	64 995 382	100,00%	67 613 718	100,00%

Abréviations

AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
BIT	Bureau international du travail
BM	Banque mondiale
CCD	Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification
CICR	Comité international de la Croix-Rouge
CNUCED	Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FENU	Fonds d'équipement des Nations unies (UNCDF)
GAVI	Global Alliance for Vaccine Immunization
GFATM	Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme
OCHA	Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (Nations unies)
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OMC	Organisation mondiale pour le commerce
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONUUDI	Organisation des Nations unies pour le développement industriel
ONUSIDA	Programme commun des Nations unies sur le VIH /sida
ONUDC	Office des Nations unies contre la drogue et le crime
PAM	Programme alimentaire mondial (WFP)
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement (UNDP)
PNUE	Programme des Nations unies pour l'environnement (UNEP)
UNFPA	Fonds des Nations unies pour la population
UNHCR	Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance
UNIFEM	Fonds de développement des Nations unies pour la femme
UNOPS	United Nations Office for Project Services
UNRWA	Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

LA COOPÉRATION MULTILATÉRALE

Organisation et origine budgétaire	Projet	Pays / région	Durée	Budget total	Payé en 2010
AIEA				50 909	50 909
35.030	Contribution aux programmes de l'AIEA	Monde	2010	50 909	50 909
Banque mondiale				6 450 000	2 550 000
35.030	African Program for Onchocerciasis Control (APOC)	Afrique	2010	300 000	300 000
35.030	Education Program Development Fund (EPDF)	Monde	2010	700 000	700 000
35.030	Water and Sanitation Program (WSP)	Monde	2010	600 000	600 000
FCD	Afghanistan Reconstruction Trust Fund (ARTF)	Afghanistan	2006-2010	4 400 000	800 000
FCD	Consultative Group to Assist the Poor (CGAP)	Monde	2009-2011	450 000	150 000
BIT				5 316 866	2 280 707
35.030	Travail décent des travailleurs vulnérables, notamment les travailleurs domestiques	Monde	2010	980 000	980 000
FCD	Programme d'appui à l'insertion des sortants de la formation professionnelle [ISFP-Sénégal] [GERME]	Sénégal	2007-2011	1 439 411	439 411
FCD	Programme d'appui à l'insertion des sortants de la formation professionnelle [ISFP-Sénégal] [SEN/07/01/LUX] [GERME]	Mali	2007-2011	1 499 789	150 000
FCD	Strengthening of in-land tourism in Quang Nam, Vietnam [VIE/10/01/LUX]	Vietnam	2010-2013	1 090 116	403 747
FCD	Appui ponctuel de prolongation de contrat de travail du point focal au Mali	Mali	2010	7 549	7 549
FCD	Insertion des sortants de la formation professionnelle [ISFP] [SEN/07/01M/LUX]	Sénégal	2011-2012	300 000	300 000
CARICOM				300 000	75 000
FCD	Appui au Fonds de développement de la CARICOM	Caraïbes	2010-2013	300 000	75 000
CCD				6 290	6 290
35.032	Contribution obligatoire au budget	Monde	2010	6 290	6 290
CFC				33 124	33 124
FCD	Contribution volontaire au CFC (Common Fund for Commodities)	Monde	2010	33 124	33 124
CICR				800 000	800 000
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2010	800 000	800 000
CNUCED				2 727 931	1 794 551
35.030	Colloque public : Réponse aux crises mondiales : de nouveaux sentiers pour le développement	Monde	2010	9 091	9 091
FCD	Forum CAFRAD à Bamako du 16 au 17 décembre 2010 [reporté aux 3 et 4 février 2011]	Mali	2010	43 000	43 000
FCD	Transparence et simplification des procédures administratives grâce à l'installation du système de gouvernement en ligne « eRegulations dans les pays de l'UEMOA »	Afrique de l'Ouest	2011-2012	1 378 600	892 700
FCD	Transparence et simplification des procédures administratives grâce à l'installation du système de gouvernement en ligne « eRegulations dans les pays de la SIECA »	Amérique Centrale	2011-2012	1 297 240	849 760



Organisation et origine budgétaire	Projet	Pays / région	Durée	Budget total	Payé en 2010
FAO				8 539 999	2 220 904
35.032	Contribution obligatoire au budget	Monde	2009	314 890	314 890
FCD	Intensification de l'agriculture par le renforcement des boutiques d'intrants coopératives (IARBIC)	Niger	2008-2011	1 194 852	200 000
FCD	Support to household food security and livelihood of vulnerable and food insecure farming families affected by high prices and drought	Afghanistan	2009-2012	1 536 364	512 121
FCD	Development Assistance to Farmers in Remote Areas of Kosovo and Montenegro (Phase II)	Kosovo/Monténégro	2009-2011	1 800 000	500 000
FCD	Projet d'amélioration de la gestion et de l'exploitation durable des PFNL (PAGED - PFNL)	Burkina Faso	2009-2012	3 693 893	693 893
UNFPA				19 038 207	8 661 514
35.030	Santé maternelle	Monde	2010	1 140 000	1 140 000
35.030	Lutte contre la fistule	Monde	2010	500 000	500 000
35.030	Démographie et recensement	Monde	2010	500 000	500 000
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2010	2 650 000	2 650 000
FCD	Global programme to enhance reproductive health commodity security (RHCS)	Monde	2006-2010	2 000 000	400 000
FCD	Renforcement de la santé sexuelle et reproductive des adolescents et des jeunes y compris la prévention des IST/VIH-sida	Niger	2006-2010	3 500 000	700 000
FCD	Country Programme Action Plan (CPAP)	Namibie	2006-2010	1 970 366	394 073
FCD	UNFPA - (UNICEF + OMS) Joint Programme Improving Health of Women and Children in Kosovo	Kosovo	2007-2010	2 311 200	360 200
FCD	Appui à la lutte contre la pratique de l'excision (phase II)	Mali	2007-2011	500 000	50 000
FCD	Renforcement de la qualité de l'offre des services de santé de la reproduction (SR) dans les régions de Sikasso, Ségou et Kidal	Mali	2007-2011	1 000 000	100 000
FCD	SRAJ et prévention IST et VIH/sida dans les régions Ségou et Kidal	Mali	2007-2011	700 000	100 000
FCD	Implementation of the National SBA Plan in Lao PDR	Laos	2009-2011	1 056 641	557 241
FCD	Relance des activités de soins obstétricaux d'urgences dans les districts de Richard-Toll et de Ranerou	Sénégal	2011	210 000	210 000
FCD	UNFPA/UNICEF - Abandonment of Female Genital Mutilation/ Cutting : Towards Social Convention Change	Afrique	2010-2011	700 000	700 000
FCD	Telemedicine support to promote maternal and newborn health in remote provinces	Mongolie	2010-2011	300 000	300 000
Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme				2 500 000	2 500 000
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2010	2 500 000	2 500 000
GAVI				820 000	820 000
35.030	Global Alliance for Vaccine Immunization	Monde	2010	820 000	820 000
HCR				1 500 000	1 500 000
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2010	1 500 000	1 500 000

LA COOPÉRATION MULTILATÉRALE

Organisation et origine budgétaire	Projet	Pays / région	Durée	Budget total	Payé en 2010
MRC				2 143 976	428 795
FCD	Support to the MRC Climate Change and Adaptation Initiative [CCAI] [MK 2010/10]	Vietnam, Laos	2010-2015	2 143 976	428 795
OCDE/CAD				350 000	350 000
35.030	Efficacité de l'aide	Monde	2010	150 000	150 000
35.030	Club du Sahel	Monde	2010	200 000	200 000
OCHA				300 000	300 000
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2010	300 000	300 000
OIM				24 363	24 363
35.032	Contribution obligatoire au budget	Monde	2010	24 363	24 363
OMS				18 439 822	9 902 533
35.030	HIV/sida, tuberculose, paludisme [S02] [Awards no. 56382]	Monde	2010	1 500 000	1 500 000
35.030	Affections chroniques non transmissibles dans les pays en développement [S03] [Award no. 56382]	Monde	2010	350 000	350 000
35.030	Santé infantile, des adolescents et santé maternelle [S04]	Monde	2010	2 000 000	2 000 000
35.030	Systèmes et services de santé [S010]	Monde	2010	1 000 000	1 000 000
35.030	Programme de recherche pour les maladies tropicales [T.D.R.]	Monde	2010	1 250 000	1 250 000
FCD	Human Resources for Community Health (+Calgary University)	Laos	2003-2010	458 292	29 398
FCD	Fighting non-communicable diseases with better skilled health workers in rural areas, Shandong Province	Chine / Shandong	2006-2010	1 356 000	306 000
FCD	Strengthening Pre-Hospital Care and Emergency Medical Services	Kosovo	2008-2010	1 502 900	500 000
FCD	Chaîne du froid en tant que maillon vital dans la sécurité de la transfusion sanguine	Asie, Afrique	2007-2010	985 000	246 250
FCD	Projet d'appui au programme de la survie de l'enfant dans la région de Kidal	Mali	2007-2011	200 000	20 000
FCD	Projet de renforcement de l'approche multisectorielle pour améliorer les services de santé dans la région de Kidal	Mali	2007-2011	100 000	10 000
FCD	Santé, réduction de la pauvreté et développement économique [SRPDE]	Afrique	2007-2010	2 500 000	735 000
FCD	Global Polio Eradication Initiative (Phase III)	Monde	2009-2013	2 500 000	500 000
FCD	CRP Phase III (Microbiology for Development)	Monde	2009-2013	799 993	196 248
FCD	Food fortification with micronutrient (phase IV)	Monde	2009-2013	847 500	169 500
FCD	Joint UN Response to the Critical Nutrition Situation in Southern Lao PDR	Laos	2010-2011	173 817	173 817
FCD	Initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite [IMEP]	Monde	2010	750 000	750 000
FCD	Projet de lutte contre l'insalubrité alimentaire dans l'environnement immédiat de l'enfant	Mali	2011-2012	166 321	166 321
ONU-CDD				50 000	50 000
FCD	Préparation de la Conférence sur le développement durable Rio + 20	Brésil	2010	50 000	50 000



Organisation et origine budgétaire	Projet	Pays / région	Durée	Budget total	Payé en 2010
ONU DC				100 000	100 000
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2010	100 000	100 000
ONU DI				284 771	284 771
35.032	Contribution obligatoire au budget	Monde	2010	84 771	84 771
FCD	Développement des systèmes productifs locaux et insertion des jeunes sortants de la formation professionnelle et technique dans les régions de Louga, St Louis et Matam (DSPL IP)	Sénégal	2011	200 000	200 000
ONUSIDA				4 650 000	4 650 000
35.030	Global Coalition on Women and AIDS	Monde	2010	1 000 000	1 000 000
35.030	Three Ones	Monde	2010	1 000 000	1 000 000
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2010	2 650 000	2 650 000
PAM				4 300 000	2 050 000
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2010	700 000	700 000
FCD	Country Programme - Activity 2 - Education and child development	Sénégal	2008-2011	600 000	100 000
FCD	School feeding	Bénin, Burkina Faso, Mali	2009-2011	3 000 000	1 000 000
FCD	School Feeding Capacity Development Project for Latin America and the Caribbean Region	Amérique centrale	2011-2013	750 000	250 000
PNUD				31 866 106	11 787 398
35.030	Poverty Reduction (+MDG)	Monde	2010	1 550 000	1 550 000
35.030	Good Governance	Monde	2010	650 000	650 000
35.030	Environment Trust Fund	Monde	2010	650 000	650 000
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2010	2 950 000	2 950 000
FCD	Joint UN Policy Programme (UNDAF) - intégré dans One Plan (Vietnam - Joint Policy Programme)	Vietnam	2006-2010	3 058 572	382 321
FCD	Integrated Proposal for Funding Programme of the UN in Cape Verde (JPP) [Capo Verde - One UN]	Cap Vert	2007-2010	2 703 488	675 872
FCD	PNUD-ONU DI - Projet d'appui à la valorisation des produits agropastoraux dans les régions Sud (Ségou/Sikasso) et Nord (Kidal)	Mali	2007-2011	1 000 000	100 000
FCD	Projet d'appui au renforcement des capacités de gouvernance locale de la région de Kidal	Mali	2007-2011	500 000	50 000
FCD	Projet d'appui à l'épanouissement économique et socio-politique de la femme (PAREHF)	Mali	2007-2011	1 000 000	100 000
FCD	PNUD-FENU - Local Governance & Local Development + GPAR	Laos	2007-2010	2 975 969	185 998
FCD	Strengthening the Disaster Mitigation & Management System, phase III	Mongolie	2007-2010	916 884	70 562
FCD	Financement de l'insertion professionnelle des jeunes (FDL 4)	Sénégal	2007-2011	2 000 000	250 000
FCD	Capacity Development of the Micro-Insurance Market	Mongolie	2008-2011	1 031 717	294 573
FCD	Appui au renforcement du système électoral capverdien	Cap Vert	2008-2010	391 972	195 986

LA COOPÉRATION MULTILATÉRALE

Organisation et origine budgétaire	Projet	Pays / région	Durée	Budget total	Payé en 2010
FCD	Projet d'appui pour la liste électorale permanente et informatisée [LEPI]	Bénin	2010-2011	500 000	500 000
FCD	Livret sur la formation professionnelle au Nicaragua [FP] et diagnostic de qualifications professionnelles	Nicaragua	2010-2011	122 802	122 802
FCD	Programme national plateformes multifonctionnelles pour la lutte contre la pauvreté [PN-PFTM/LCP]	Burkina Faso	2010-2015	3 000 000	750 000
FCD	Projet d'appui au processus électoral au Niger [PAPEN] [00076169]	Niger	2010-2011	770 000	770 000
FCD	Projet pilote de développement de plateformes multifonctionnelles au Niger [PTFM]	Niger	2010-2012	500 000	63 724
FCD	Soutien au processus de réforme du système de l'ONU au Vietnam [ONE UN]	Vietnam	2011	300 000	300 000
FCD	BCPR : Fonds fiduciaire thématique de prévention des crises et de relèvement immédiat [CPR TTF]	Monde	2010-2011	250 000	250 000
FCD	Appui conjoint des PTF au pool technique	Mali	2010-2011	50 000	25 000
FCD	Programme conjoint de Maradi [PCM]	Niger	2010-2014	4 994 703	900 560
PNUD - FENU				1 840 548	1 840 548
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2010	900 000	900 000
35.030	Contributions to practice area : local development	Monde	2010	300 000	300 000
35.030	Contributions to practice area : Inclusive finance	Monde	2010	300 000	300 000
FCD	Programme d'appui à la reconstruction et au développement communal dans la province de Rutanan au Burundi	Burundi	2010-2011	340 548	340 548
PNUE				500 000	500 000
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2010	500 000	500 000
UNICEF				6 854 200	5 997 310
35.030	Basic Education and Gender Equality	Monde	2010	750 000	750 000
35.030	Global Thematic Reports on Young Child Survival and Development	Monde	2010	1 700 000	1 700 000
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2010	2 650 000	2 650 000
FCD	La survie de l'enfant au Mali dans la Zone Sud [Ségou et Yorosso]	Mali	2007-2011	650 000	65 000
FCD	Young people in Kosovo, challenges and opportunities in double transition	Kosovo	2009-2010	604 200	332 310
FCD	Programme de vaccination contre la rougeole	Afrique	2010-2011	500 000	500 000
UNIFEM				1 005 000	1 005 000
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2010	1 005 000	1 005 000
UNOPS				800 000	800 000
FCD	Project Services for the Population and Housing Census in Kosovo	Kosovo	2010-2011	800 000	800 000



Organisation et origine budgétaire	Projet	Pays / région	Durée	Budget total	Payé en 2010
UNRWA				4 250 000	4 250 000
35.031	Contribution volontaire au budget	TPO	2010	2 750 000	2 750 000
FCD	A long and healthy life - UNRWA Life Cycle Approach to Health	TPO	2010-2011	1 500 000	1 500 000
Fonds de coopération au développement (FCD)					25 278 404
Lignes budgétaires					
Contribution à des programmes et priorités thématiques d'institutions internationales autres que l'Union européenne (ligne budgétaire 35.030)					19 950 000
Contributions volontaires aux budgets d'institutions internationales autres que l'Union européenne (ligne budgétaire 35.031)					21 955 000
Contributions obligatoires aux budgets d'institutions internationales autres que l'Union européenne (ligne budgétaire 35.032)					430 314
Total					67 613 718



4

LA COOPÉRATION AVEC LES ONG DE DÉVELOPPEMENT

La Coopération luxembourgeoise reconnaît le rôle important joué par les organisations de la société civile en tant qu'acteurs du développement. Autant les ONG du Sud jouent un rôle indispensable de surveillant des réformes et de la bonne gouvernance aux niveaux national et local, autant les ONG au Luxembourg ont-elles un rôle important dans la sensibilisation et le plaidoyer pour la coopération au développement. Le 29 septembre 2010, des représentants d'ONG du monde entier ont adopté les Principes d'Istanbul sur l'efficacité du développement des organisations de la société civile, qui prônent le respect des droits de l'homme et de la justice sociale, l'égalité des sexes, la participation démocratique, un environnement durable, des partenariats équitables et solidaires, l'apprentissage mutuel et l'engagement pour un changement durable positif.

En 2010, les 94 ONG disposant de l'agrément ministériel en vertu de la loi du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement se sont vues allouer 36.457.533 euros pour des activités de coopération au développement à travers les principaux instruments financiers (accords-cadres de coopération, cofinancement de projets de développement et mandats d'exécution dans le cadre de la coopération bilatérale), soit 22,52% de la dotation du Fonds de la coopération au développement en 2010.

- Accords-cadres de coopération : 19 accords-cadres (dont trois en consortium entre deux ONG) ont été cofinancés en 2010, pour un total de 19.549.005 euros.
- Cofinancement de projets de développement : 112 projets individuels de 42 ONG ont été appuyés en 2010, pour un total de 8.264.939 euros.
- Mandats d'exécution dans le cadre de la coopération bilatérale : 8.643.590 euros.



En 2010, 94 ONG disposaient de l'agrément ministériel

A cela s'ajoutent des crédits comptabilisés en tant qu'aide publique au développement alloués pour l'action humanitaire (aide d'urgence, aide alimentaire, prévention des crises, reconstruction et réhabilitation), des subsides pour les activités de sensibilisation et d'éducation au développement et un appui en matière de frais administratifs encourus dans la préparation et le suivi des activités de développement.

Au total, l'APD allouée aux ONG en 2010 était de 50.182.229 euros, soit 16,54% de l'aide publique au développement luxembourgeoise comptabilisée pour cet exercice budgétaire.

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2010

En 2010, le dialogue entre les ONG de développement et la Direction de la Coopération a été approfondi au cours de

Dans le cadre de la notification des statistiques de l'aide publique au développement au Comité d'aide au développement de l'OCDE, le Ministère fait depuis 2010 rapport sur une série de huit marqueurs horizontaux de politique de développement. Concernant la dimension du genre, le développement participatif / la bonne gouvernance, l'appui à l'environnement, la biodiversité, la lutte contre la désertification, la mitigation et l'adaptation aux changements climatiques, ainsi que le renforcement des capacités, ces marqueurs horizontaux indiquent si un projet a pour objectif principal ou significatif une ou plusieurs de ces thématiques.

Ce système permet d'identifier, pour tout un programme de coopération au développement, les grandes orientations pour les différents objectifs de la politique d'aide concernés. Dès janvier 2010, les ONG de développement ont commencé à renseigner le Ministère sur la prise en compte de ces priorités transversales dans leurs actions de développement en utilisant les marqueurs du CAD.

A côté de ces renseignements sur les priorités horizontales, tout projet de développement se voit également attribuer un code sectoriel, selon la classification du Système de notification des pays créanciers (SNPC) du CAD. Ces codes sectoriels – qui se réfèrent au secteur d'intervention principal d'un projet ou programme de développement – permettent notamment de gagner une vue d'ensemble de l'orientation sectorielle d'un instrument de coopération. Ainsi, comme le montre le tableau [page 97], 10,73% de l'APD allouée aux ONG a servi à cofinancer des projets en matière d'éducation, 13,96% de santé et 11,60% de services sociaux.

LA COOPÉRATION AVEC LES ONG DE DÉVELOPPEMENT

cinq réunions du groupe de travail permanent MAE-ONG. Ces réunions ont permis de poursuivre les échanges sur les stratégies sectorielles de la Coopération luxembourgeoise et la révision de la loi du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement, de présenter les développements au niveau européen avec le lancement du dialogue structuré entre la Commission européenne et les organisations de la société civile, ainsi que de recueillir l'avis des ONG en vue du sommet des Nations unies sur les objectifs du Millénaire pour le développement en septembre.

Le 22 avril, des représentants du Cercle de coopération et des ONG ont eu une entrevue avec le Comité interministériel pour la coopération au développement portant sur la cohérence des politiques au service du développement. A côté du dispositif institutionnel en matière de cohérence des politiques pour le développement au Luxembourg, la discussion a également porté sur la cohérence dans la politique de lutte contre le changement climatique et dans les marchés publics. Les ONG ont également pris part de manière active dans l'édition 2010 des Assises de la coopération, qui ont vu des débats sur la cohérence des politiques au service de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

En juillet, à l'occasion de la révision à mi-parcours de la mise en œuvre des recommandations de l'examen des pairs de la Coopération luxembourgeoise de 2008, les ONG ont rencontré le président sortant du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, Eckhard Deutscher, pour un échange de vue sur leurs activités dans le cadre de la Coopération luxembourgeoise.

En octobre, les ONG évoluant sous accord-cadre de coopération ont rencontré la Direction de la Coopération au développement pour discuter de l'outil de l'accord-cadre. Les parti-



En 2010, l'APD allouée aux ONG était de plus de 50 millions d'euros

cipants aux trois ateliers de discussion ont pu formuler des recommandations en matière de modalités de travail (y compris concernant les schémas de présentation et de rapport), d'efficacité de l'aide et de gestion axée sur les résultats, ainsi que d'évaluations et de gestion des risques.

APD allouée aux ONG ventilée par instrument de coopération

Accords cadres	19 549 004,96	38,96%
Cofinancements individuels	8 264 938,61	16,47%
Frais administratifs ONG	3 700 895,83	7,37%
Mandats attribués aux ONG dans le cadre de la coopération bilatérale	8 643 589,50	17,22%
AH - Aide d'urgence	4 343 200,31	8,65%
AH - Aide alimentaire	285 175,00	0,57%
AH - Prévention	404 246,00	0,81%
AH - Reconstruction / Réhabilitation	2 463 262,09	4,91%
Subsides-sensibilisation ONG	1 616 617,49	3,22%
Subsides au Cercle des ONG	301 627,91	0,60%
Soutien aux ONG par des administrations publiques autres que la DCD	83 810,31	0,17%
Appui aux programmes	525 861,29	1,05%
Total	50 182 229,30	100,00%



APD AUX ONG PAR SECTEUR

Education	5 386 778,53	10,73%
dont éducation, niveau non spécifié	2 467 319,10	4,92%
dont éducation de base	1 835 677,91	3,66%
dont éducation secondaire	986 230,18	1,97%
dont éducation postsecondaire	97 551,33	0,19%
Santé	7 005 115,18	13,96%
dont santé, général	3 178 348,65	6,33%
dont santé de base	3 826 766,53	7,63%
Politique en matière de population/santé et fertilité	357 256,19	0,71%
Eau et assainissement	1 205 363,26	2,40%
Gouvernement et société civile	2 828 298,35	5,64%
dont gouvernement et société civile, général	2 355 719,52	4,69%
dont prévention et règlement des conflits, paix et sécurité	472 578,83	0,94%
Infrastructure et services sociaux divers	5 821 404,00	11,60%
Infrastructure et services économiques	5 310 655,03	10,58%
dont communications	-	0,00%
dont production et distribution d'énergie	155 690,64	0,31%
dont banques et services financiers	5 154 964,39	10,27%
dont entreprises et autres services	-	0,00%
Production	1 733 963,51	3,00%
dont agriculture	1 430 742,41	2,85%
dont sylviculture	47 433,63	0,09%
dont pêche	-	0,00%
dont industries manufacturières	28 981,53	0,06%
dont tourisme	226 805,94	0,45%
Destination plurisectorielle ou transversale	3 850 941,11	7,67%
dont protection de l'environnement	365 094,79	0,73%
dont autres multi secteurs	3 485 846,32	6,95%
Aide alimentaire à des fins de développement/aide à la sécurité alimentaire	263 868,30	0,53%
Aide humanitaire	7 703 709,60	15,35%
dont intervention d'urgence	4 836 201,51	9,64%
dont reconstruction et réhabilitation	2 641 762,09	5,26%
dont prévention des catastrophes et préparation à leur survenue	225 746,00	0,45%
Autres secteurs	3 636 518,92	7,25%
Concours fourni aux ONG	4 456 974,15	8,88%
Frais administratifs (mandats)	621 383,18	1,24%
Total	50 182 229,30	100,00%

A close-up photograph of a woman with dark skin and hair, looking directly at the camera with a serious expression. She is holding a sleeping child in a white mesh net. The child is wearing a blue and pink patterned garment. In the background, another person is partially visible, wearing a blue shirt and a white vest with black embroidery. The scene is outdoors with green foliage.

5 **L'ACTION HUMANITAIRE**

L'ACTION HUMANITAIRE

Conformément à sa stratégie en matière d'action humanitaire, le Ministère a soutenu en 2010 des interventions dans les trois phases des crises humanitaires - l'urgence, la phase de transition et la prévention. Le montant total de l'aide humanitaire luxembourgeoise s'est chiffré à 35.509.594,55 euros en 2010, auquel s'ajoutent deux contributions non éligibles au titre de l'APD en faveur de la Russie d'un montant total de 28.000 euros.

L'AIDE D'URGENCE

L'année 2010 a été marquée par trois catastrophes humanitaires de grande envergure : le tremblement de terre à Haïti, la crise alimentaire et nutritionnelle dans le Sahel et les inondations au Pakistan.

LE TREMBLEMENT DE TERRE À HAÏTI

Un violent séisme de magnitude 7,3 sur l'échelle de Richter a frappé Haïti en date du 12 janvier 2010 à 22 km à l'ouest de la capitale haïtienne Port-au-Prince. Plus de 222.500 personnes ont perdu la vie, plus de 300.000 personnes ont été blessées et plus de deux millions de personnes ont été directement affectées par le séisme. 1,3 millions de personnes ont dû être abritées dans des abris provisoires dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince, alors qu'un demi-million de personnes a quitté les zones sinistrées pour trouver refuge dans le reste du pays. En frappant au cœur l'économie et l'administration haïtienne, le séisme a touché de façon aiguë les capacités humaines et institutionnelles des secteurs public et privé, ainsi que des partenaires techniques et financiers internationaux, exacerbant les difficultés déjà existantes d'accès à la nourriture et aux services de base.

Une équipe conjointe de l'Administration des services de secours et de la Croix-Rouge luxembourgeoise composée de 17 personnes et de sept chiens s'est rendue à Port-au-Prince dès le lendemain de la catastrophe. Malgré des problèmes de communication et de coordination au sein de la communauté humanitaire, l'équipe a pu contribuer activement aux efforts de recherche et de secours internationaux.

Au cours des semaines suivant le séisme, le Ministère a fait des contributions à hauteur de 1.425.082 euros à ses partenaires humanitaires [Programme alimentaire mondial, UNICEF, Handicap International Luxembourg, MSF Luxembourg, Fondation Caritas Luxembourg, Croix-Rouge luxembourgeoise, Care in Luxemburg, Objectif Tiers Monde, SOS Villages d'enfants monde Luxembourg] pour leur permettre de répondre aux besoins urgents des populations en matière



Camp de réfugiés à Goma, RDC

d'assistance alimentaire, d'eau, d'assainissement, d'équipement de première nécessité (litière, ustensiles de cuisine, vêtements) et de soutien psychologique.

En outre, à l'occasion de la conférence des donateurs du 31 mars 2010 à New York, le Luxembourg a annoncé son intention de soutenir les efforts de réhabilitation et de reconstruction à Haïti à hauteur de 3.850.000 euros au cours des années 2010 à 2013. Ainsi, des contributions à hauteur de 717.701 euros ont déjà été allouées à sept ONG luxembourgeoises en 2010 pour soutenir des projets de reconstruction de maisons, d'écoles et d'hôpitaux.

La solidarité du public luxembourgeois suite au séisme à Haïti a par ailleurs été exemplaire et a permis aux ONG luxembourgeoises de collecter des dons d'un montant total supérieur à cinq millions d'euros.

À la mi-octobre 2010, une épidémie de choléra s'est déclarée à Haïti, mettant en péril la vie des populations vulnérabilisées par le séisme, notamment dans les camps de déplacés. Malgré les efforts de la communauté humanitaire internationale, le fléau a causé la mort de près de cinq mille personnes. Pour soutenir les actions de ses partenaires, le Ministère a fait deux premières contributions d'un montant total de 92.507 euros à l'UNICEF (eau, assainissement et hygiène) et à Care in Luxemburg (savon et tablettes de purification d'eau) dès novembre 2010 ainsi que des contributions supplémentaires en 2011.

LA CRISE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE DANS LE SAHEL

Dès le mois de novembre 2009, de nombreux acteurs humanitaires attiraient l'attention de la communauté internationale sur la dégradation de la situation alimentaire et nutritionnelle



Assistance alimentaire d'urgence

dans le Sahel, faisant état d'une hausse préoccupante des taux de malnutrition aiguë pour les enfants de moins de 5 ans et de mouvements de populations liés au manque d'eau, de fourrage et de nourriture.

Des facteurs internes défavorables [politiques, économiques et sociaux] et l'absence d'accès à des services de base adéquats, conjugués à des facteurs externes préoccupants [sécheresses, inondations, épidémies récurrentes, évolution imprévisible des prix des produits alimentaires et des matières premières] ont exacerbé l'extrême fragilité des populations du Sahel. Une pluviométrie insuffisante en octobre et novembre 2009 à un moment critique du développement des céréales a eu des conséquences néfastes sur les récoltes.

Une enquête officielle au Niger au mois de décembre 2009 a montré que vingt pour cent de la population, soit 2,7 millions de personnes, étaient très vulnérables et nécessitaient un appui urgent et que 7,8 millions de personnes vulnérables avaient besoin d'une assistance alimentaire.

En date du 10 février 2010, la Coordinatrice humanitaire résidente des Nations unies au Niger a annoncé que « les Nations unies et les organisations non gouvernementales partenaires appelaient la communauté internationale à aider

le gouvernement du Niger confronté à des pénuries alimentaires qui menacent 7,8 millions de personnes, soit les trois cinquièmes de la population. Il est impératif d'aider le gouvernement dans ses efforts pour mobiliser les ressources nécessaires pour satisfaire les besoins alimentaires des plus vulnérables ».

Au cours de l'année 2010, le Luxembourg a dédié plus de quatre millions d'euros à des projets d'assistance alimentaire et nutritionnelle en faveur du Niger (2.351.055 euros), du Mali (599.480 euros), du Burkina Faso (400.000 euros), du Tchad (200.000 euros) et de la région de l'Afrique de l'Ouest (550.000 euros). Le Ministère a alloué ces fonds au Programme alimentaire mondial (2,3 millions d'euros) et au CICR (750.000 euros), ainsi qu'à six ONG luxembourgeoises (MSF Luxembourg, SOS Sahel, SOS Villages d'enfants monde Luxembourg, Care in Luxembourg, Fondation Caritas Luxembourg et Croix-Rouge luxembourgeoise).

Il est intéressant de noter que plusieurs partenaires du Ministère ont mis en œuvre des projets basés sur des transferts monétaires ou la distribution de coupons, tout en veillant à une alimentation équilibrée des bénéficiaires par le biais d'actions de sensibilisation nutritionnelle.

LES INONDATIONS AU PAKISTAN

En juillet 2010, le Pakistan a été ravagé par des inondations historiques sur un territoire de plus de mille kilomètres le long du fleuve Indus, affectant plus de vingt millions de personnes et forçant plus de deux millions de personnes à abandonner leur domicile.

En réponse aux besoins humanitaires sans précédent identifiés par les Nations unies, le Ministère a fait des contributions à ses partenaires pour leurs interventions en matière d'assistance alimentaire, d'eau potable, de tentes, d'articles de première nécessité et d'assistance médicale, dont 1.085.000 euros au PAM, 750.000 euros à l'UNHCR, 587.500 euros au CICR. Le Ministère a également alloué des subsides à quatre ONG luxembourgeoises pour soutenir les opérations d'aide d'urgence de leurs partenaires locaux (Friendship Luxembourg, Fondation Caritas Luxembourg, Care in Luxembourg et OGBL - ONG Solidarité syndicale). En outre, le Ministère a financé à hauteur de 30.000 euros le déploiement d'une équipe d'experts (Emergency Response Unit) des unités de la Croix-Rouge du Benelux, auquel participaient deux membres de la Croix-Rouge luxembourgeoise.

Enfin, le gouvernement luxembourgeois a décidé de compléter son action par une contribution en nature à l'UNICEF à travers la fourniture d'une unité de purification d'eau qui a permis de fournir 30.000 litres d'eau potable par jour à un



camp de 22.000 réfugiés dans la périphérie d'Hyderabad. En complément de ce don à charge du budget de la Direction de la Défense, le Ministère a pris en charge les frais administratifs et opérationnels liés à ce déploiement pour un montant total de 66.489 euros.

Ainsi, les contributions luxembourgeoises à charge du budget 2010 de l'action humanitaire en réponse aux inondations au Pakistan se sont chiffrées à un montant total de 3.023.718 euros.

En plus de ces trois catastrophes humanitaires de grande envergure, le Ministère a soutenu les interventions de ses partenaires en faveur des populations affectées par une série de catastrophes de portée plus locale au cours de l'année 2010.

Ainsi, il a fait des contributions à la Fondation Caritas Luxembourg en réponse aux **inondations en Albanie, au Monténégro, en Moldavie, au Bénin et en Bolivie**, ainsi qu'à la Croix-Rouge luxembourgeoise et à l'ONG Chrétiens pour le Sahel suite aux **inondations au Burkina Faso**. En février 2010, le Ministère a fait une contribution à l'UNICEF pour venir en aide aux populations, et notamment aux enfants, affectés par la **vague de froid en Mongolie** et a soutenu Handicap International Luxembourg pour apporter une aide d'urgence (soins de kinésithérapie et de soutien psychologique) aux populations vulnérables affectées par l'**éruption du volcan Merapi en Indonésie**. Au mois de mars, des subsides d'un montant total de 243.792 euros ont permis à trois ONG (Croix-Rouge luxembourgeoise, Fondation Caritas Luxembourg et Niños de la tierra) de venir en aide aux victimes du **tremblement de terre** de magnitude 8,8 qui a frappé le **Chili** en date du 27 février à proximité des villes de Concepción et de Valparaiso. En juillet, la Fondation Meninos e Meninas de Rua a obtenu un subside pour venir en aide aux populations vulnérables victimes d'**inondations à Palmares au Brésil**. Au mois d'août 2010, le Ministère a fait un geste de solidarité en faveur des populations défavorisées sinistrées par les **incendies de forêts en Russie** à travers deux contributions à la Fondation Caritas Luxembourg et l'Association Luxembourg-Russie. En septembre, le Ministère a accordé un subside à l'ONG Les Amis du Tibet en faveur des populations tibétaines victimes des **coulées de boue au Ladakh**, en Inde. Par ailleurs, en octobre 2010, le Ministère a contribué aux interventions de la Croix-Rouge vietnamienne en faveur des communautés vulnérables victimes des pluies torrentielles et des **crues au centre du Vietnam**. Suite au passage de l'**ouragan Tomas sur l'île de Sainte Lucie** en décembre 2010, le Ministère a enfin soutenu les interventions de l'UNICEF dans le domaine de l'eau potable et de soutien psychologique aux enfants traumatisés.

Dans un souci de cohérence et de continuité, le Ministère a par ailleurs maintenu le niveau de ses contributions humanitaires en faveur de pays affectés par des situations de crises récurrentes ou complexes, dites « crises oubliées », en y soutenant à la fois des projets d'aide d'urgence et, là où la situation le permet, des projets de réhabilitation. Dans les provinces de l'Est de la République démocratique du Congo et en Colombie, à titre d'exemple, les opérations d'aide d'urgence de la Fondation Caritas Luxembourg viennent au secours des familles récemment déplacées par le conflit, et, lorsque la situation sécuritaire permet aux familles de retourner dans leurs villages d'origine, l'ONG y soutient la réhabilitation de leurs moyens de subsistance. Ainsi, le Ministère a financé des projets dans divers contextes humanitaires « chroniques », notamment au Soudan [1.626.748 euros], en République démocratique du Congo [1.599.625 euros], dans les Territoires palestiniens occupés et au Tchad [1,2 million euros], en Afghanistan [1,1 million euros], en Colombie [1.031.500 euros], en Somalie [470.000 euros], au Yémen [349.660 euros] et en Thaïlande [300.000 euros, réfugiés birmans].

Les causes sous-jacentes et les conséquences de nombreuses crises humanitaires ne s'arrêtant pas aux frontières, le Ministère adopte de plus en plus une approche régionale dans son action humanitaire, ce qui se traduit par les contributions en faveur de régions géographiques, laissant au partenaire le soin d'identifier les besoins les plus critiques et les réponses les plus adéquates. Ainsi, le Ministère a fait des contributions régionales en faveur de la Région des Grands Lacs [2.250.000 euros], de la Corne d'Afrique [1.900.000 euros] et de l'Afrique de l'Ouest [1.040.000 euros] au cours de l'année 2010.

LA PHASE DE TRANSITION

Au cours de la phase post-urgence, les populations affectées par une crise humanitaire reconstruisent leurs vies et récupèrent leurs moyens de subsistance, dans l'objectif de retrouver leur autonomie et de vivre dans les mêmes – sinon de meilleures – conditions économiques, sociales et environnementales qu'avant la crise.

En plus des projets de réhabilitation dans des contextes de « crises oubliées » évoqués plus haut, le Ministère a contribué à des projets de transition suite à des catastrophes naturelles et des conflits. Ainsi, il a soutenu la reconstruction d'écoles détruites par le cyclone Nargis de mai 2008 au Myanmar (Fondation Caritas Luxembourg). Il a en outre alloué des fonds à quatre projets en faveur de communautés sinistrées par des crues : un projet d'assainissement suite aux inondations de fin août 2009 à Ouagadougou au Burkina Faso (Fondation Caritas Luxembourg) ; deux projets de reconstruction suite aux inondations d'octobre 2009 dans

l'Etat indien de Karnataka (Aide à l'enfance de l'Inde et Action solidarité Tiers Monde) ; un projet de réhabilitation en faveur des populations affectées par les inondations de mai 2010 au Sri Lanka (Programme alimentaire mondial).

Suite aux tremblements de terre de septembre 2009 sur l'île de Sumatra en Indonésie et de janvier 2010 au Tadjikistan, le Ministère a soutenu les projets de reconstruction de maisons de la Fondation Caritas Luxembourg. Il a par ailleurs contribué à un projet de réhabilitation de Handicap International Luxembourg dans le domaine de la réadaptation physique des personnes victimes du séisme d'avril 2010 à Yushu en Chine.

Enfin, le Ministère a participé au financement d'un projet de réinsertion socio-économique dans leur commune d'origine en faveur de 600 familles expulsées vulnérables, retournées au Burundi (Croix-Rouge luxembourgeoise).

Alors que la stratégie de l'action humanitaire luxembourgeoise prévoit d'allouer 20% du budget annuel de l'aide humanitaire à des projets de transition, le Ministère n'a pu affecter que 13% du budget 2010 à ce volet. Ceci s'explique par les besoins sans précédent en matière d'aide d'urgence créés par les trois catastrophes d'envergure à Haïti, dans le Sahel et au Pakistan qui ont fortement sollicité les fonds et les ressources humaines des acteurs humanitaires. De ce fait, le montant total alloué à l'aide d'urgence, y compris l'assistance alimentaire (21%) et le soutien à la coordination des secours (1%), représente 82% du budget de l'aide humanitaire en 2010.

LA PRÉVENTION

Depuis plusieurs années, force est de constater que les catastrophes naturelles se multiplient et produisent des effets de plus en plus dévastateurs. Pourtant les risques naturels ne mènent pas nécessairement à des catastrophes, étant donné que ces dernières résultent largement de l'impact des aléas naturels sur des systèmes sociaux vulnérables. Les catastrophes peuvent donc être endiguées voire prévenues grâce à des interventions destinées à réduire la vulnérabilité

des populations et des infrastructures. Aux catastrophes naturelles s'ajoutent les crises causées par l'homme comme les conflits armés, les crises politiques, ethniques ou religieuses violentes, qui comportent leurs lots de victimes, de réfugiés et de déplacés internes. Devant ce constat, la nécessité de prendre les mesures adéquates pour prévenir ou du moins diminuer les conséquences des catastrophes naturelles et des crises causées par l'homme est une évidence.

La prévention constitue ainsi le troisième pilier de l'action humanitaire luxembourgeoise et intervient en amont, mais aussi en aval des phases d'aide d'urgence et de reconstruction, de transition et de réhabilitation. La Coopération luxembourgeoise s'engage à consacrer au moins 5% de son budget humanitaire au financement d'actions dans le domaine de la prévention.

Tout comme durant les phases d'aide d'urgence, de réhabilitation et de reconstruction, la Coopération luxembourgeoise porte de l'attention aux questions environnementales dans le contexte de la prévention et de la préparation aux catastrophes naturelles et tout particulièrement à la question de l'adaptation au changement climatique et de son intégration dans les actions projetées. Cette approche se traduit notamment par une gestion durable des ressources naturelles afin de lutter contre des phénomènes comme l'érosion ou les inondations, qui peuvent mener à des catastrophes.

Soucieuse d'une meilleure prise en compte des activités de prévention, la Coopération luxembourgeoise encourage les ONG actives dans le domaine de l'aide humanitaire à affecter au moins 5% des contributions luxembourgeoises à des programmes de prévention ou de réduction des risques de crises humanitaires. Ainsi, les projets des ONG financés en 2010 dans le domaine de la prévention concernaient avant tout le renforcement des capacités de gestion des risques au niveau local et régional, l'appui à la mise en œuvre des stratégies nationales ou régionales de prévention et de gestion des risques, la mise en place de plans de contingence, le pré-positionnement d'équipements de secours et de première nécessité ainsi que la sensibilisation et la préparation des populations vulnérables. Ces activités étaient généralement accompagnées de mesures visant à améliorer les

RÉPARTITION DE L'AIDE HUMANITAIRE PAR SECTEUR

Aide humanitaire		% de l'aide humanitaire	% de l'APD
Assistance matérielle et services d'urgence	21 373 997,14	60,19%	7,04%
Aide alimentaire d'urgence	7 353 723,60	20,71%	2,42%
Coordination des secours et services de soutien et de protection	500 000,00	1,41%	0,16%
Aide à la reconstruction	4 493 627,81	12,65%	1,48%
Prévention des catastrophes et préparation à leur survenue	1 788 246,00	5,04%	0,59%
Total	35 509 594,55	100%	11,70%



moyens de subsistance des populations concernées, de sorte à les rendre économiquement et socialement plus résilientes.

De même, au niveau de ses trois principaux partenaires humanitaires internationaux, à savoir le CICR, le PAM et l'UNHCR, la Coopération luxembourgeoise a signé des mémorandums qui prévoient l'affectation de 5% des contributions luxembourgeoises à des activités dans le domaine de la prévention. Les activités ainsi financées en 2010 concernaient entre autres la promotion du droit international humanitaire, le pré-positionnement de matériel de secours et de moyens logistiques et le renforcement des capacités en matière d'adaptation au changement climatique.

Depuis 2006, la Coopération luxembourgeoise soutient le secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (ISDR), qui sert de point focal au sein du système des Nations unies pour la coordination des activités de prévention et qui veille à la synergie entre les activités menées dans ce domaine par le système des Nations unies et les organisations régionales, respectivement avec d'autres activités socio-économiques et humanitaires. En 2010, la Coopération luxembourgeoise a fait une contribution de 250.000 euros au plan de travail biennuel (2010-2011) de l'ISDR qui prévoit les quatre axes suivants : intégration de l'adaptation au changement climatique dans la prévention des risques ; augmentation des investissements en matière de prévention ; meilleure préparation des villes, écoles et hôpitaux aux catastrophes ; renforcement du réseau international pour la prévention.

Par l'intermédiaire de la Facilité mondiale pour la prévention des risques de catastrophes et le relèvement (GFDRR) de la Banque mondiale, la Coopération luxembourgeoise a cofinancé en 2010 des rapports d'évaluation des besoins après désastre (*post-disaster needs assessment*) en Haïti, au Pakistan et au Bénin. Ces rapports ont permis de dresser un état des lieux suite aux catastrophes qui ont frappé ces pays en 2010 et à tirer des leçons des événements pour formuler des recommandations pour la reconstruction subséquente qui portent une attention toute particulière à la prévention des risques naturels. La Coopération luxembourgeoise a en outre contribué au financement des activités de soutien du GFDRR à une vingtaine de pays en développement particulièrement exposés visant le renforcement de leurs capacités de gestion des risques naturels. Ces activités concernaient l'évaluation, la réduction et le financement des risques, mais également des mesures d'adaptation au changement climatique.

LES SITUATIONS DE FRAGILITÉ ET LA PRÉVENTION DES CONFLITS

La prévention des crises humanitaires politiques violentes et des conflits armés consiste souvent à prévenir la résurgence



Populations vulnérables au Mali

de la violence après une période d'accalmie, plutôt qu'à prévenir une situation inédite. Membre de la Commission pour la consolidation de la paix des Nations unies, le Luxembourg finance des projets de réhabilitation dans des pays sortant d'un conflit afin de soutenir de manière concrète les efforts de maintien de la paix de ces pays.

Dans les régions souffrant de conflits récurrents, le Luxembourg est disposé à soutenir des projets de promotion de la paix, de réinsertion sociale en faveur de populations retournant dans leur pays d'origine, de réduction de tensions inter-ethniques, ainsi que des projets visant à prévenir la résurgence d'un conflit par le biais d'un dialogue entre les forces politiques engagées dans la transition.

En 2010, le Ministère a ainsi financé deux séminaires organisés par la Communauté de Sant'Egidio à Rome. Le premier visait à soutenir le processus de paix et de réconciliation en Guinée-Conakry, avant les élections prévues le 27 juin 2010, et le deuxième visait à faciliter le processus de paix et de réconciliation au Niger, dans le cadre de la ratification de la nouvelle constitution en octobre 2010.

Le Ministère a par ailleurs réitéré son soutien à l'ICTJ, une organisation non gouvernementale des droits de l'homme qui aide les pays qui cherchent à établir les responsabilités pour des atrocités ou des violations massives des droits de l'homme commises dans le passé à élaborer des stratégies de justice transitionnelle.

Enfin, le Ministère a soutenu un projet mis en œuvre par la fondation FRIDE qui consiste à faire des recherches sur différents contextes de fragilité et sur de nouvelles formes d'engagement international en Afrique de l'Ouest, ainsi qu'à organiser un séminaire de haut niveau traitant des situations de fragilité dans cette région.

Au total, le montant dédié à la prévention des catastrophes et des conflits armés s'est chiffré à 1.788.246 euros en 2010, soit 5% du budget de l'aide humanitaire.



6

L'APPUI AUX PROGRAMMES

Le volet de l'appui aux programmes dans le cadre de la politique luxembourgeoise de coopération au développement concerne les opérations liées au déploiement de ressources humaines au service de la coopération. Les bases légales et contractuelles de cet appui sont la loi sur la coopération au développement et des accords ou conventions internationaux.

L'appui aux programmes comprend les Jeunes experts associés (« Junior Professional Officers » ou JPO) auprès des Nations unies, les Jeunes experts dans les délégations de la Commission européenne (JED), les Volontaires des Nations unies (VNU), les agents de la coopération, les coopérants, les coopérants assimilés et les stagiaires.

Les différents statuts ont été financés en 2010 à hauteur de 4.471.208 euros, dont

- 4.451.011 euros ont été imputés sur le Fonds de la coopération et
- 20.497 euros ont été imputés sur l'article budgétaire 01.732.020 pour le remboursement de congés de coopération.

LES AGENTS DE LA COOPÉRATION

La Coopération luxembourgeoise dispose de six bureaux régionaux de coopération dans les pays partenaires. En 2010, huit agents de la coopération agréés étaient présents sur le terrain ainsi que trois agents expatriés provenant du ministère des Affaires étrangères et plusieurs employés locaux.

Les bureaux régionaux font partie d'ambassades localisées à Ouagadougou (Burkina Faso et Niger), Hanoi (Vietnam et Laos), Managua (Nicaragua et El Salvador), Dakar (Sénégal et Mali), Praia (Cap Vert) et Pristina (Kosovo).



Vente de produits alimentaires d'origine forestière par un groupement féminin au Burkina Faso



Atelier d'enfants à Podgorica (Monténégro)

LES COOPÉRANTS

Comme les agents de la coopération, les coopérants et les coopérants assimilés font l'objet d'un agrément ministériel sur base de la loi du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement.

En 2010, onze ONG agréées par le Ministère ainsi que deux congrégations religieuses, avaient envoyé des coopérants dans les pays en développement où sont situées leurs activités respectives.

Les pays d'opération des coopérants, coopérants religieux et coopérants assimilés étaient : l'Algérie, le Bénin, la Bolivie, le Burkina Faso, le Burundi, la Colombie, la Côte d'Ivoire, le Ghana, Haïti, le Malawi, le Népal, le Kosovo, le Mali, les Philippines, la République démocratique du Congo et le Sénégal.

LE CONGÉ « COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT »

Sur base de la loi et du règlement grand-ducal régissant la matière, le Ministère a accordé 42 congés de coopération pour l'année 2010, permettant à des membres d'ONGD luxembourgeoises agréées de participer à des missions auprès de leurs partenaires. Les frais relatifs à ces congés sont remboursés à l'employeur.

Les bénéficiaires du congé se sont rendus en Afrique du Sud, en Bolivie, au Burundi, au Cap Vert, au Chili, à Haïti, en Inde, au Laos, au Malawi, au Népal, au Nicaragua, au Pérou, en République démocratique du Congo, au Sénégal, au Togo et au Vietnam.



Un projet d'ENDA en faveur des enfants de la rue à Dakar (Sénégal)

LES STAGIAIRES

Le Ministère peut accorder des stages à des étudiants qui souhaitent se familiariser avec la coopération au développement ou qui veulent approfondir des connaissances déjà acquises dans le domaine de la coopération.

Ces stages sont offerts soit au sein de la Direction de la Coopération au développement, soit sur le terrain à Dakar (Sénégal) sur base d'une convention signée entre le Ministère et l'ONG internationale ENDA Tiers Monde. Le Ministère participe aux frais de déplacement à l'étranger à condition que le stagiaire lui remette un rapport de stage complet et détaillé.

En 2010, le département a accueilli onze stagiaires internes. Quatre stagiaires se sont rendus à Dakar pour un stage auprès de l'ONG ENDA.

LE SERVICE VOLONTAIRE DE COOPÉRATION (SVC)

Depuis son lancement en 2009, ce programme a connu un succès croissant parmi les jeunes et les ONG œuvrant dans ce domaine. En 2010, douze ONG ont envoyé 16 jeunes auprès d'un partenaire dans un pays en développement. Les jeunes intéressés peuvent se manifester soit auprès du Service national de la jeunesse, soit auprès du Cercle des ONG pour s'informer sur le SVC. Ils peuvent aussi entrer en contact direct avec les organisations d'envoi.

PROGRAMME DES VOLONTAIRES DES NATIONS UNIES (VNU)

A partir de l'année 2000, le Luxembourg a pu se positionner comme un des principaux bailleurs du programme Volontaires des Nations unies (VNU) en finançant des volontaires des pays du sud dans le cadre d'une coopération « Sud-Sud ». La destination et la provenance des volontaires se situent dans les pays partenaires de la Coopération luxembourgeoise.

16 volontaires du Sud pour les Nations unies étaient financés par le Luxembourg en 2010. L'enveloppe budgétaire annuelle s'élevait à 400.000 euros.

LES PROGRAMMES DE FORMATION

Le Luxembourg finance également depuis des années différents programmes d'organisations nationales et internationales dans le domaine de leurs activités de formation de jeunes professionnels.

Cette action d'aide au développement via ces organisations est prioritairement orientée vers les pays partenaires de la Coopération luxembourgeoise. Elle permet d'offrir aux nationaux ou résidents luxembourgeois plusieurs possibilités pour se familiariser avec les difficultés d'un pays en développement et elle offre la possibilité d'une formation dans le domaine de la coopération technique sur le terrain. L'expérience professionnelle obtenue peut par la suite être valorisée en permettant de trouver des débouchés d'emploi dans le domaine de la coopération au développement.



Ferme pilote à Jénine (TPO)

LE PROGRAMME JEUNES EXPERTS (JPO) AUPRÈS DES AGENCES DES NATIONS UNIES

Sur la base d'un accord-cadre entre le Luxembourg et le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), la Coopération luxembourgeoise offre aux jeunes diplômés, de nationalité ou de résidence luxembourgeoise, la possibilité de se spécialiser dans la coopération au développement et d'acquérir une expérience solide à travers l'action multilatérale du PNUD et d'autres agences onusiennes comme le UNFPA, l'UNICEF, OCHA, le PAM, le HCR, l'OMS et le FENU.

En 2010, 22 JPO ont été financés par la Coopération luxembourgeoise.

Ces JPO étaient affectés au Burkina Faso, au Cambodge, au Kosovo, au Laos, au Mali, en Mongolie, au Nicaragua, au Sénégal, dans les Territoires palestiniens occupés et au Vietnam ainsi qu'auprès du siège de certaines agences (New York, Genève et Rome).

LE PROGRAMME DES JEUNES EXPERTS (JED) AU SEIN DES DÉLÉGATIONS DE L'UNION EUROPÉENNE

La convention entre le Luxembourg et la Commission européenne offre aux jeunes diplômés nationaux ou résidents luxembourgeois une possibilité d'être formés aux différentes actions de coopération au développement de l'Union européenne en étant attachés pour une période de deux ans auprès des délégations de l'Union européenne dans les pays partenaires de la Coopération luxembourgeoise.

Suite au recrutement de 2008, six JED, dont quatre sous financement luxembourgeois, ont prolongé en 2010 leur détachement à l'étranger pour une deuxième année au Mali, en Namibie, au Sierra Leone, au Nicaragua, en Thaïlande et au Cambodge.

LE PROGRAMME DES STAGIAIRES LUX-DEVELOPMENT

A part les programmes susmentionnés, qui présupposent une certaine expérience professionnelle, le Ministère, en partenariat avec son agence d'exécution Lux-Development, offre aux jeunes nationaux ou résidents luxembourgeois des stages rémunérés qui leur permettent d'obtenir une première expérience de terrain couvrant les différents aspects de la coopération au développement.

Les stagiaires sont formés au sein de Lux-Development avant d'être détachés sur le terrain pour une période initiale d'un an. La formation interne constitue une introduction à la politique de la Coopération luxembourgeoise, au fonctionnement de l'agence, au programme du pays dans lequel sera détaché le stagiaire, aux procédures de gestion, etc. Au lieu d'affectation, le stagiaire occupe la fonction d'assistant technique junior (ATJ). Il est encadré par un collaborateur de Lux-Development qui assure le rôle de tuteur. Cette formation peut être prorogée pour une deuxième année.

Au terme de la période, un rapport de stage est rédigé, visé par le maître de stage. Un certificat de stage est remis au stagiaire à la fin de la formation.

Les dernières années ont montré que la formation et l'expérience obtenues sont d'une grande utilité pour pouvoir ultérieurement participer dans les concours pour les programmes JPO ou JED.

Statut	
Agents de la coopération	8
Coopérants	14
Coopérants religieux	6
Coopérants assimilés	9
Sous-total 1	37
Programmes de formation	
Experts associés auprès des Nations unies (JPO)	22
Jeunes experts auprès de la Commission européenne (JED)	6
Volontaires des Nations unies (VNU)	16
Stagiaires Lux-Development (ATJ)	9
Stagiaires ENDA	4
Service volontaire de coopération (SVC)	16
Autres stagiaires	11
Sous-total 2	84
Total	121

A man wearing a white bucket hat with sunglasses on top and a white jacket over a white t-shirt is speaking into a microphone. The jacket has a name tag and a logo. The t-shirt has a portrait and the text 'MADOU ISSOU PRESIDENT'. He is standing behind a wooden table with various items including a purple bowl, a metal bowl, a white bottle, and some papers. A group of people, including women in headscarves, are gathered around him, some looking at the speaker and others taking photos. The scene is outdoors and brightly lit.

7 SENSIBILISATION ET ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT

LA STRATÉGIE DE COMMUNICATION

A l'occasion de l'examen de la Coopération luxembourgeoise, conduit en 2008 pour le compte du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques, les pairs du CAD ont recommandé que la Coopération luxembourgeoise se dote d'une stratégie de communication. La Direction de la Coopération au développement a présenté une première version d'une telle stratégie lors des Assises de la coopération en septembre 2010.

L'objectif principal de la stratégie de communication vise à générer, notamment auprès du grand public, une meilleure compréhension des politiques et programmes de développement que le Luxembourg appuie. Pour ce faire, la sensibilisation mise en parallèle sur deux approches : communiquer mieux pour améliorer les résultats de développement (en amont) et communiquer les résultats de développement obtenus (en aval). Il s'agit, d'une part, d'annoncer et d'expliquer les choix stratégiques et opérationnels qui sont toujours inspirés par la recherche d'une plus grande efficacité de l'aide et, de l'autre, de montrer et rendre compte des résultats accomplis et, le cas échéant, restant à accomplir.

La communication externe vise des publics et partenaires directs de la Direction (comme la Chambre des députés, les ONG et les pays partenaires), les médias (en tant que vecteur et cible) et le grand public. Une bonne communication interne – notamment entre les agents de l'administration et les collaborateurs de l'agence de coopération au développement Lux-Development – est également indispensable pour assurer une démarche cohérente de la Coopération luxembourgeoise. Dans cette logique, la Direction de la coopération a développé un guide pour la communication sur le terrain ensemble avec l'agence Lux-Development. L'objectif principal de la communication sur le terrain est de présenter aux bénéficiaires et à l'opinion publique des pays partenaires la pertinence et l'efficacité des projets et programmes que le Luxembourg met en œuvre ensemble avec ses partenaires locaux.

LES SUBSIDES POUR LES ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION ET D'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DES ONG

A son article 16, la loi du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement prévoit que le ministre peut « accorder à une organisation non gouvernementale agréée un subside destiné à la soutenir dans le financement de programmes ou projets précis dans le domaine de la promotion de la coopération au développement ainsi que d'actions de sensibilisation de l'opinion publique ». En 2010, la Direction de la Coopération

au développement a cofinancé 9 projets de sensibilisation individuels et 6 accords-cadres pluriannuels d'éducation au développement ; la participation publique était de 1.616.617 euros.

Ces subsides ont permis de soutenir des activités de sensibilisation et d'éducation au développement sur un nombre de thématiques différentes, dont les objectifs du Millénaire pour le développement, la lutte contre la pauvreté et le changement climatique, l'agriculture familiale et la souveraineté alimentaire, l'éducation, le commerce équitable, la promotion des droits de la femme et de l'enfant, la relation entre santé et développement, les migrations et le développement.

L'ÉDITION 2010 DES ASSISES DE LA COOPÉRATION LUXEMBOURGEOISE

La cinquième édition des Assises de la coopération s'est tenue du 13 au 15 septembre 2010 sous le double signe du bilan intermédiaire de la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement et de la cohérence des politiques. Quatre tables rondes ont permis de faire le point sur autant de sujets pour lesquels il s'agit d'assurer une cohérence entre la politique de développement et d'autres politiques du gouvernement : commerce extérieur, changement climatique, approche régionale et sécurité. Le nouveau format de discussion a facilité le dialogue et le débat entre des ambassadeurs des pays partenaires, des membres du gouvernement luxembourgeois, des députés et bon nombre d'experts venant des différentes composantes de la communauté de la coopération au développement du Grand-Duché. Soulignons également la participation active du directeur du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, Laurent Bossard.

Lors des discussions, Marie-Josée Jacobs, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, a souligné que le Grand-Duché continuera à pratiquer une aide au développement déliée. Par ailleurs, elle a déclaré que le Luxembourg gardera une position prudente face à l'appui budgétaire, même si le Grand-Duché a intégré pour la première fois en 2010 un appui budgétaire sectoriel dans le Programme indicatif de coopération (PIC) de troisième génération, conclu avec le Cap-Vert. Finalement, la ministre a réaffirmé la promesse du gouvernement de contribuer de 2010 à 2012 trois millions d'euros par an à la facilité de démarrage rapide de financement de mesures d'adaptation aux effets du changement climatique, tout en soulignant qu'il s'agira de fonds nouveaux et additionnels (non comptabilisés comme aide publique au développement).



8 ANNEXES

SOMMAIRE DU RAPPORT ANNUEL DU MINISTÈRE DES FINANCES

AIDE AU DÉVELOPPEMENT ET INSTITUTIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES

Le ministère des Finances contribue à la lutte contre la pauvreté par une politique active de promotion d'un développement économique durable et du secteur privé dans les pays en développement. Son action est à la fois multilatérale, multibilatérale et bilatérale.

Les engagements du ministère des Finances en matière d'aide au développement et d'appui aux institutions financières internationales pour l'année 2010 sont repris en détail dans la partie 4 (pages 31 à 54) du rapport d'activité 2010 du ministère des Finances : www.mf.public.lu/publications/rapports/rapport_activite_2010.pdf

Ci-dessous sont repris les principaux titres du rapport :

Le Fonds monétaire international

L'assistance technique du FMI : centres d'assistance technique en Afrique (Afritag) et fonds fiduciaires thématiques

Le groupe « Banque mondiale »

- Association internationale de développement (AID)
- Les fonds globaux et verticaux gérés administrativement ou co-sponsorisés par la Banque mondiale
 - ✓ Fonds pour l'environnement mondial (FEM-GEF)
 - ✓ Groupe consultatif pour la recherche agricole (CGIAR)
 - ✓ Road to Europe : Program of Accounting Reform and Institutional Strengthening (REPARIS)
- Société financière internationale (SFI-IFC)
 - ✓ Foreign Investment Advisory Service (FIAS)
 - ✓ Sustainable Business Innovator (SBI)
 - ✓ Global Corporate Governance Forum (GCGF)
 - ✓ Technical Assistance Trust Fund (TATF)
- Development Gateway Foundation (DGF)
- Global Development Network (GDN)

Participation dans les programmes de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD-EBRD)

- Contribution à des programmes d'assistance technique
 - ✓ Early Transition Countries Fund (ETC Fund)
 - ✓ Fonds luxembourgeois de coopération technique
 - ✓ Programme TAM/BAS (Turn Around Management / Business Advisory Services)
- Contribution aux fonds multilatéraux dits « nucléaire » (Nuclear Decommissioning Funds)
 - ✓ Réfection du sarcophage de Tchernobyl (Ukraine)
 - ✓ Mise hors service de la centrale nucléaire de Ignalina (Lituanie)

La Banque européenne d'investissement (BEI) et la Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (Femip)

La Banque de développement du Conseil de l'Europe (CEB)

La Banque asiatique de développement

Le Fonds international pour le développement agricole

Les activités du ministère des Finances en faveur de la microfinance :

- Membre du « Consultative Group to Assist the Poorest » (CGAP)
- Participation à la Table ronde luxembourgeoise de la microfinance
- Elaboration d'une formation en « gestion des risques appliquée aux institutions de microfinance » à travers l'Agence de transfert des technologies financières (ATTF)
- Accord de coopération avec la Banque européenne d'investissement (BEI)
- Appui à la « Luxembourg Fund Labeling Agency » (LuxFLAG)

Programmes de stages et de formation bancaire

ADRESSES UTILES

I. COORDONNÉES DES MISSIONS ET BUREAUX LUXEMBOURGEOIS À L'ÉTRANGER QUI INTERVIENNENT DANS LA GESTION DES PROJETS DE COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT ET D'ACTION HUMANITAIRE

Ambassade du Grand-Duché de Luxembourg à Hanoi

Bureau de la Coopération au développement
Pacific Place – Suite 1403
83B Ly Thuong Kiet
Hoan Kiem
Hanoi – Vietnam
Tél. : +84-43-946 14 14
Fax : +84-43-946 14 15
Courriel : secretariat.hanoi@mae.etat.lu

Le bureau est chargé des relations de coopération avec les deux pays partenaires privilégiés en Asie du Sud-Est, le Vietnam et le Laos. Le responsable du bureau est Marc Franck.

Ambassade du Grand-Duché de Luxembourg à Dakar

Bureau de la Coopération au développement
Cité des jeunes cadres Lébous
Zone Toundouf Riya
Lot n°43, route de l'aéroport Léopold Sédar Senghor
BP 11750 Dakar – Sénégal
Tél.: +221-33 869 59 59 / -61 / -62 / -63
Fax : +221-33 869 59 60
Courriel : secretariat.dakar@mae.etat.lu

Le bureau est chargé des relations de coopération avec le Sénégal et le Mali. Son responsable est Jacques Flies.

Ambassade du Grand-Duché de Luxembourg à Praia

Bureau de la Coopération au développement
C.P. 163
Plateau
Praia – Cap Vert
Tél.: +238 2 61 95 62
Fax : +238 2 61 95 63
Courriel : secretariat.praia@mae.etat.lu

Le bureau assure la coordination des relations notamment de coopération au développement du Grand-Duché de Luxembourg avec la République du Cap Vert. Son responsable est Thierry Lippert.

Bureau du Grand-Duché de Luxembourg à Pristina

14, Metush Krasniqi
10 000 Pristina – Dragodan
Kosovo
Tél./fax: +381-38 226 787
Courriel: secretariat.pristina@mae.etat.lu

Le bureau s'occupe principalement des relations de coopération au Kosovo et – si besoin est – en Serbie et au Monténégro. Son responsable est Pierre Weber.

Ambassade du Grand-Duché de Luxembourg à Ouagadougou

Bureau de la Coopération au développement
937, avenue Kwamé N'krumah
11 B.P. 1609 CMS
Ouagadougou 11
Burkina Faso
Tél.: +226-50 30 13 38 / -39
Fax: +226-50 30 15 09
Courriel : secretariat.ouagadougou@mae.etat.lu

Le bureau est en charge des relations de coopération avec le Burkina Faso et le Niger. Son responsable est Roland Reiland.

Ambassade du Grand-Duché de Luxembourg à Managua

Bureau de la Coopération au développement
Del Hospital Militar, 1 c. al lago, 1 c. 1/2 abajo
Contiguo al Hotel Maracaas INN
AP 969
Managua – Nicaragua
Tél.: +505-2 268 1881
Fax: +505-2 266 7965
Courriel: secretariat.managua@mae.etat.lu

Le bureau est en charge des relations de coopération avec le Nicaragua et El Salvador. Son responsable est René Lauer.



II. AGENCE LUXEMBOURGEOISE POUR LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

Lux-Development s.a.
10, rue de la Grève
BP 2273
L-1022 Luxembourg
Tél. : +352-29 58 58 1
Fax : +352-29 58 58 200
Courriel : ask@lux-development.lu
Page d'accueil : www.lux-development.lu

III. CERCLE DE COOPÉRATION DES ONG DE DÉVELOPPEMENT

13, avenue Gaston Diderich
L-1420 Luxembourg
Page d'accueil : www.cercle.lu

Secrétariat : Christine Dahm
Tél. : +352-26 02 09 11
Fax : +352-26 02 09 26
Courriel : info@cercle.lu

Bureau d'assistance technique [BAT] :
Dennis Yaun (responsable appui conseil)
Tél. : +352-26 02 09 22
Fax : +352-26 02 09 26
Courriel : bat@cercle.lu

IV. CENTRES DE DOCUMENTATION AU LUXEMBOURG SPÉCIALISÉS EN MATIÈRE DE COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

Centre d'information Tiers Monde [CITIM]

55, avenue de la Liberté
L-1931 Luxembourg
Tél.: +352-40 04 27-1 / -31
Fax : +352-40 04 27-27
Courriel : education@astm.lu
Page d'accueil : www.astm.lu

Maison de la microfinance

2, rue Sainte Zithe
L-2763 Luxembourg
Tél.: +352-45 68 68 1
Fax : +352-45 68 68 68
Courriel : adainfo@microfinance.lu
Page d'accueil : www.microfinance.lu

DIRECTION DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

ORGANIGRAMME FONCTIONNEL

6, rue de la Congrégation L-1352 Luxembourg
Tél. : +352-247 82351 Fax : +352-46 38 42

Vous pouvez joindre les membres de la Direction de la
Coopération au développement par courrier électronique
sous l'adresse suivante : prénom.nom@mae.etat.lu

Direction			
Directeur	Marc Bichler	Conseiller de Légation 1 ^e classe	+352-247 82364
Directeur adjoint	Léon Delvaux	Conseiller de Légation	+352-247 82457
Secrétaire de direction	Valérie Machado	Employée	+352-247 82351
Service « Administration et finances »			
Coordination	Léon Delvaux	Conseiller de Légation	+352-247 82457
Service financier	Marc Padjan	Commis adjoint	+352-247 82425
Ressources humaines Appui aux programmes	Charles Schmit	Inspecteur principal	+352-247 82338
Courrier et archives	Malou Felten	Employée	+352-247 82458
Huissiers	Hervé Wohl	Huissier principal	+352-247 82319
	Gaston Parage	Employé	+352-247 82322
Service « Programmes »			
Coordination	Manuel Tonnar	Attaché de Gouvernement	+352-247 82361
Coopération bilatérale			
Afrique			
Desk – Burkina Faso, Niger, Namibie, Rwanda	Alex Diederich	Chargé de programme	+352-247 82453
Bureau Ouagadougou	Roland Reiland	Agent de la coopération, Chef du bureau	+226-503 013 37
	Anne Schintgen	Agent de la coopération	+226-503 013 38
Desk – Mali, Sénégal	Anne Masotti	Attaché de gouvernement 1 ^{er} en rang	+352-247 88368
Bureau Dakar	Jacques Flies	Secrétaire de Légation 1 ^{er} en rang, Chef du bureau	+221-33 869 5962
	David Goebbels	Agent de la coopération	+221-33 869 5962
	Hamadou Konate	Consultant (Afrique de l'Ouest)	+221-33 869 5961
Desk – Cap Vert	Jean-Marc Lentz	Chargé de programme	+352-247 82448
Bureau Praia	Thierry Lippert	Chargé de programme, Chef du bureau	+238-261 95 62
	Céleste Monteiro	Agent de la coopération	+238-261 95 62
	Marc Thein	Agent de la coopération	+238-261 95 62
Amérique latine : Nicaragua, El Salvador, Equateur			
Desk	Elisabeth Thioléron	Chargé de programme	+352-247 82428
Bureau Managua	René Lauer	Attaché de Gouvernement, Chef du bureau	+505-268 1881
	Jakub Dolezel	Agent de la coopération	+505-268 1881



Asie : Vietnam, Laos, Chine, Mongolie			
Desk	Claude Jentgen	Chargé de programme	+352-247 82354
Bureau Hanoi	Marc Franck Gabriel Baptista	Agent de la coopération, Chef du bureau Agent de la coopération	+84-43 946 1414 +84-43 946 1416
Pays à projets			
Desk – Balkans	Jean-Marc Lentz	Chargé de programme	+352-247 82448
Bureau Pristina	Pierre Weber	Agent de la coopération, Chef du bureau	+381-38 266 787
Desk – TPO, Afghanistan, autres pays	Charles Schmit	Inspecteur principal	+352-247 82338
Coopération multilatérale			
Union européenne			
Coordination	Léon Delvaux	Conseiller de Légation	+352-247 82457
RP UE Bruxelles	Tim Kessler	Secrétaire de Légation 1 ^{er} en rang	+322-737 5792
ONU et agences spécialisées			
Coordination	Marc de Bourcy	Secrétaire de Légation	+352-247 82388
Desk	Patrice Schmitz	Rédacteur principal	+352-247 82328
RP New York	Maité van der Vekene	Agent de la coopération	+1-212 935 3589
RP Genève	Anne Weber	Agent de la coopération	+41-22 919 19 29
RP Rome	Richard Philippart	Agent de la coopération	+39-06 7720 1177
OCDE – CAD			
Coordination	Georges Ternes	Secrétaire de Légation	+352-247 88369
Desk – Statistiques	Jean-Marc Lentz	Chargé de programme	+352-247 82448
Desk – Evaluation	Daniel Feypel	Inspecteur principal	+352-247 82347
RP Paris	Aurélie Klein	Agent de la coopération	+33-1 45 551 337
Coopération avec les ONG			
	Geneviève Hengen	Attaché de Légation	+352-247 82323
	Frank Mertens	Rédacteur stagiaire	+352-247 82359
Action humanitaire			
Desk	Marianne Donven	Employée	+352-247 88382
Desk	Marc De Bourcy	Secrétaire de Légation	+352-247 82388
Sensibilisation et éducation au développement			
Desk	Romain Kohn	Agent de la coopération	+352-247 82479
Microfinance			
Desk	Daniel Feypel	Inspecteur principal	+352-247 82347
Service « Contrôle de qualité »			
Statistiques	Jean-Marc Lentz	Chargé de programme	+352-247 82448
Suivi, évaluations, audits	Daniel Feypel	Inspecteur principal	+352-247 82347
Knowledge management	Anne Masotti	Attaché de Gouvernement 1 ^{er} en rang	+352-247 88368
Manuel de procédures	Valérie Machado	Employée	+352-247 82351

Edité par la :

Direction de la Coopération au développement
6, rue de la Congrégation
L-1352 Luxembourg
Tél. : +352-247 82351
Fax : +352-46 38 42
<http://cooperation.mae.lu>

Crédit photo :

Direction de la Coopération au développement
Service information et presse
UNDP Niger
Photo couverture : Fillette au Cap Vert

Conception et réalisation :

cropmark

Impression :

Imprimerie Centrale, Luxembourg

